

Guide sur la compilation des statistiques

de la migration internationale dans la Région euro- méditerranéenne



Cette publication a été élaborée dans le cadre du programme régional *MEDSTAT II* de coopération statistique euro-méditerranéenne, financé par l'Union européenne.

Le programme *MEDSTAT* en bref

La politique de l'Union européenne envers la région méditerranéenne est régie par le partenariat euro-méditerranéen (ou processus de Barcelone) lancé suite à la conférence de Barcelone de 1995.

Dans le domaine statistique, les pays membres de l'Union européenne et les partenaires méditerranéens ont intensifié leurs relations dès 1996 grâce au programme régional de coopération statistique *MEDSTAT*, financé par le règlement MEDA.

Doté d'un budget de 20 millions d'euros, *MEDSTAT I* a été mis en place de 1996 à 2003. *MEDSTAT II* a été lancé en 2006 pour une durée de 45 mois avec un budget de 30 millions d'euros.

MEDSTAT entend répondre aux exigences des accords d'association, notamment en matière de libre échange, de développement durable et de développement social. Il contribue à rendre disponible l'information statistique utile au suivi des progrès de la coopération euro-méditerranéenne.

Son objectif est d'harmoniser les méthodologies statistiques avec les normes et standards européens et internationaux et d'améliorer la cohérence des données dans les pays partenaires méditerranéens ainsi que leur comparabilité avec les données statistiques des pays de l'UE et de l'AELE.

MEDSTAT entend également accroître la qualité des services fournis aux utilisateurs par les instituts nationaux de statistiques et par les autres organismes partenaires impliqués dans la production de statistiques. L'offre de données à jour, fiables, pertinentes et de qualité est essentielle pour la prise de décision politique et la bonne gestion des affaires publiques.

De décembre 1996 à mars 2003, *MEDSTAT I* a couvert plusieurs secteurs de la statistique. Parmi eux, l'environnement a fait l'objet d'un deuxième projet, *MEDSTAT-Env II*, mis en oeuvre entre 2003 et 2006.

De janvier 2006 à novembre 2009, *MEDSTAT II*, s'est attaché à prolonger le travail qualitatif déjà réalisé en organisant des formations et en apportant des moyens techniques aux systèmes d'information des instituts nationaux et des autres producteurs de statistiques des pays méditerranéens.

La cohérence des données, leur harmonisation et leur diffusion font l'objet d'une attention particulière dans 9 secteurs statistiques : le commerce des biens et services, le transport, les migrations, le tourisme, l'environnement, les comptes nationaux, le social, l'énergie et l'agriculture.

Le programme s'adresse actuellement à dix partenaires : l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc, le territoire Palestinien occupé, la Syrie, la Tunisie et la Turquie.

Cette publication peut être consultée dans ses versions française et anglaise à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/eurostat/medstat>

Pour plus d'information, veuillez contacter : EUROPEAID-INFO-MEDSTAT2@ec.europa.eu

Clause de non-responsabilité

La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de *MEDSTAT II - Lot 2* et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'opinion de l'Union européenne.

MEDSTAT II - Lot 2 est mis en oeuvre par ADETEF en partenariat avec INSEE France, ISTAT Italie, ONS UK, KSH Hongrie, INE Espagne, INE Portugal, GUS Pologne, Plan Bleu et Landsis.

Droits de reproduction

La présente publication peut être reproduite en tout ou partie, à condition de citer la source :
Auteur : GIAMBATTISTA CANTISANI, SAMIR FARID, DAVID PEARCE et NICOLAS PERRIN, *Guide sur la compilation des statistiques de la migration internationale dans la Région euro-méditerranéenne*, Publication *MEDSTAT II*, Ed. ADETEF, septembre 2009. ISSN 1958-069X.

Ce document a été rédigé en anglais et cette traduction est fournie uniquement pour aider le lecteur. L'auteur ne prend aucune responsabilité quant à la qualité de la traduction.

Guide sur la compilation des statistiques de la migration internationale dans la Région euro-méditerranéenne

Auteurs

M. Giambattista Cantisani, expert ISTAT, expert principal responsable des statistiques des migrations du programme MEDSTAT II

M. Samir Farid, consultant, expert court terme du programme MEDSTAT II

M. David Pearce, consultant, expert court terme du programme MEDSTAT II

M. Nicolas Perrin, Statistics Belgium (DG SIE), expert court terme du programme MEDSTAT II

Table des matières

Remerciements	2
Acronymes et abréviations	2
Introduction	5
A. Concepts	7
A.1. <i>Concepts relatifs aux flux et aux stocks migratoires internationaux</i>	7
A.2. <i>Concepts relatifs à des sujets connexes</i>	8
B. Les cadres internationaux, les instruments et les activités	10
B.1. <i>Les cadres internationaux et les instruments nécessaires à la production des statistiques et à la collecte des données</i>	10
B.2. <i>Initiatives et projets scientifiques en soutien à la production, à l'amélioration et à la diffusion des statistiques migratoires</i>	16
C. Sources de données	20
C.1. <i>Systèmes de collectes de données aux frontières</i>	20
C.2. <i>Registres de population</i>	23
C.3. <i>Permis de résidence</i>	26
C.4. <i>Autres sources administratives</i>	29
C.5. <i>Recensements de la population</i>	32
C.6. <i>Enquêtes sur les passagers</i>	36
C.7. <i>Enquêtes auprès des ménages</i>	38
C.8. <i>Enquêtes sur la migration des ménages</i>	41
D. Intégration des sources et comparaison des résultats	48
E. Conclusions	53
Annexe 1 - Glossaire THESIM	57
Annexe 2 – Tableau sur les avantages et les inconvénients des sources de données sur la migration	62
Annexe 3 - Liste des contacts	66

Remerciements

Les auteurs de cet ouvrage remercient les représentants d'Eurostat et d'autres organisations internationales, ainsi que les responsables des instituts nationaux de statistiques et des instituts de recherche des pays européens et des pays paritaires méditerranéens (PPM) pour leurs propositions perspicaces tout au long des étapes de préparation du présent guide. Leurs noms figurent sur la liste de contacts, annexée au présent document, à côté des autres représentants, experts et chercheurs, responsables des activités et de projets auxquels le guide fait référence ou qui sont concernés par les activités de MEDSTAT II. Le nom des personnes de contact auprès des instituts nationaux de statistiques (INS) de l'Union européenne (UE) et du Réseau européen des migrations (EM) sont aussi inclus. Nous remercions également pour leur contribution indirecte au guide les représentants des PPM qui ont participé aux réunions régionales de MEDSTAT II à Lisbonne et à Wiesbaden au début de l'année 2008. Leurs noms figurent également sur la liste des personnes de contact.

Acronymes et abréviations

ACMACO	Association club Mohamed Ali de la culture ouvrière (Tunisie)
ACS	Administration centrale de la statistique (Liban)
ADETEF	Assistance pour le développement des échanges en technologies économiques et financières (France)
AFVIC	Association des amis et des familles des victimes de l'immigration clandestine (Maroc)
AGDREF	Application de gestion informatisée des dossiers de ressortissants étrangers en France
AIDELF	Association internationale des démographes de langue française
AIRE	Registre des Italiens résidents à l'étranger (Italie) <i>Anagrafe degli Italiani Residenti all'Estero</i>
AMERM	Association marocaine de recherche sur la migration internationale
ARYM	Ancienne république yougoslave de Macédoine
CSO	Bureau central des statistiques <i>Central Statistical Office</i>
BCSS	Banque carrefour de la sécurité sociale
CAPMAS	Agence centrale pour la mobilisation publique et les statistiques (Égypte) <i>Central Agency for Public Mobilisation and Statistics</i>
CARDS	Programme d'assistance communautaire pour la reconstruction, le développement et la stabilité (programme) <i>Community Assistance for Reconstruction, Development and Stabilisation</i>
CARIM	Consortium pour la recherche appliquée sur les migrations internationales (EUI) <i>Consortium for Applied Research on International Migration (EUI)</i>
CBS	Bureau central des statistiques <i>Central Bureau of Statistics</i>
CE	Commission européenne
CECLR	Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (Belgique)
CEE-ONU	Commission économique des Nations unies pour l'Europe <i>United Nations Economic Commission for Europe (UNECE)</i>
CGD	Centre pour le développement mondial <i>Center for Global Development</i>
CIRCA	<i>Communication & Information Ressource Centre Administrateur</i> (portail de la Commission européenne)
CISP	Comitato Internazionale per lo Sviluppo dei Popoli (Italie) <i>Comitato Internazionale per lo Sviluppo dei Popoli</i>
CMR	Centre de recherche sur les migrations, Université de Varsovie (Pologne) <i>Centre of Migration Research, Warsaw University</i>
CNR-IRPPS	Conseil Nationale de la Recherche - Institut de Recherche sur la Population et les Politiques Sociales (Italie) <i>Consiglio Nazionale delle Ricerche - Istituto di Ricerca sulla Popolazione e sulle Politiche Sociali</i>
COMPSTAT	Comparaison des sources de données nationales dans le domaine de la migration et de l'intégration (projet) <i>Comparing National Data Sources in the Field of Migration and Integration</i>
CREAD	Centre de recherche en économie appliquée au développement (Algérie)
CSE	Conférence des statisticiens européens

	<i>Conference of European Statisticians (CES)</i>
CST	Technique d'échantillonnage par les centres <i>Center Sampling Technique</i>
DGSG	Direction générale de la sûreté générale (Liban)
DGSN	Direction générale de la sûreté nationale (Maroc)
DIOC	Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE <i>Database on Immigrants in OECD countries</i>
EAPS	Association européenne pour l'étude de la population <i>European Association for Population Studies</i>
EDS	Enquête démographique et de santé
EFT	Enquête sur les forces de travail <i>Labour Force Survey (LFS)</i>
EIF	Instituts de recherche sur l'intégration européenne (Autriche) <i>Instituts für europäische Integrationsforschung</i>
ELIAMEP	Fondation hellénique pour la politique européenne et étrangère (Grèce) <i>Hellenic Foundation of European and Foreign Policy</i>
EMF	Enquête mondiale sur la fécondité
EMN	Réseau européen des migrations <i>European Migration Network</i>
ETF	Fondation européenne pour la formation
EUI/RSCAS	Institut universitaire européen, Centre Robert Schuman pour les études avancées <i>European University Institute, Robert Schuman Center for Advanced Studies</i>
EUROSTAT	Office statistique des communautés européennes
FMMD	Forum mondial sur la migration et le développement
FNUAP	Fond des Nations Unies pour l'activité sur la population
HCP/CERED	Haut-Commissariat au plan, centre d'études et recherches démographiques (Maroc)
HCP/DS	Haut-Commissariat au plan, direction de la statistique (Maroc)
HCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés <i>United Nations High Commissioner for Refugees</i>
AISO	Association internationale pour les statistiques officielles
ICMPD	Centre international pour le développement des politiques migratoires <i>International Center for Migration Policy Development</i>
IDEA	Les pays de la Méditerranée et de l'Europe de l'Est, nouvelles destinations d'immigration (projet) <i>Mediterranean and Eastern European Countries as new Immigration Destinations in the European Union</i>
IECM	Micro-données intégrées du recensement européen (projet) <i>Integrated European Census Microdata</i>
IHSN	Réseau international pour les enquêtes auprès des ménages (projet) <i>International Household Survey Network</i>
ILMAS	Application de la législation sur les statistiques de la migration et de l'asile (projet) <i>Implementation of the Legislation on Migration and Asylum Statistics</i>
ILO	Organisation internationale du travail (OIT) <i>International Labour Organization</i>
IMES	Institut d'études ethniques et des migrations, Université d'Amsterdam (Pays-bas) <i>Institute for Migration and Ethnic Studies, University of Amsterdam</i>

IMIS	Système intégré de gestion de l'information sur la migration (projet) <i>Integrated Migration Information System</i>
IMISCOE	Migration internationale, intégration et cohésion sociale (réseau) <i>International Migration, Integration and Social Cohesion</i>
INED	Institut national d'études démographiques (France)
INS	Institut national de la statistique
INSEA	Institut national de statistique et d'économie appliquée (Maroc)
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques (France)
IPS	Enquête internationale sur les passagers <i>International Passenger Survey</i>
IPUMS	Séries de micro-données intégrées à usage public - international (projet) <i>Integrated Public Use Microdata Series – International</i>
IRD	Institut de recherche pour le développement (France)
ISTAT	Institut nationale de statistique (Italie) <i>Istituto Nazionale di Statistica</i>
JAI	Justice et affaires intérieures (Direction générale de la Commission européenne, actuellement JLS) <i>Justice and Home Affairs</i>
JLS	Justice, liberté et sécurité (Direction générale de la Commission européenne, précédemment JAI) <i>Justice, Freedom and Security</i>
LFS	Enquête sur les forces de travail (EFT) <i>Labour Force Survey</i>
LSMS	Enquête sur la mesure du niveau de vie <i>Living Standards Measurement Survey</i>
MAFE	Migrations entre l'Afrique et l'Europe (projet)
MEDSTAT	Coopération statistique euro-méditerranéenne (programme) <i>Euro-Mediterranean Statistical Cooperation</i>
MICS	Enquête à indicateurs multiples <i>Multiple Indicator Clusters Survey</i>
MIMOSA	Modélisation de données statistiques sur la migration et la population migrante (projet) <i>Modelling of statistical data on migration and migrant populations</i>
MiNS	Migration dans les enquêtes nationales (projet) <i>Migration in National Surveys</i>
MIREM	Migration de retour au Maghreb (projet)
NATAC	L'acquisition de la nationalité dans les États membres de l'UE : règles, pratiques et développements quantitatifs (projet) <i>The Acquisition of Nationality in EU Member States: Rules, Practices and Quantitative Developments</i>
NIDI	Institut démographique interdisciplinaire, Pays-Bas <i>Netherlands Interdisciplinary Demographic Institute</i>
NSSG	Institut national de la statistique de Grèce <i>National Statistical Service of Greece</i>
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques <i>Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD)</i>
OFPRA	Office français de protection des réfugiés et apatrides
OIM	Organisation internationale pour les migrations <i>International Organisation for Migration</i>

OIT	Organisation internationale du travail <i>International Labour Organization (ILO)</i>
ONS	Office nationale de la statistique
ONU	Nations unies <i>United Nations</i>
OTE	Office des Tunisiens à l'étranger (Tunisie)
PCBS	Bureau central des statistiques de Palestine <i>Palestinian Central Bureau of Statistics</i>
PEV	Partenariat européen de voisinage
PNUD	Programme des Nations unies pour le Développement <i>United Nations Development Program (UNDP)</i>
PPM	Pays partenaires méditerranéens
PROMISTAT	Promouvoir la recherche quantitative comparée dans le domaine des migrations et de l'intégration en Europe (projet) <i>Promoting Comparative Quantitative Research in the Field of Migration and Integration in Europe</i>
RAM	Réseau Afrique Migration
RCP	Registre central de population <i>Central Population Register</i>
ROUTE	Recherche européenne comparée sur les trajectoires et les tendances connues des anciens candidats à une demande de régularisation (projet) <i>European comparative research on ulterior trajectories and tendencies among ex-appliers of a regularisation request</i>
SARP	Société algérienne de recherche en psychologie (Algérie)
SIE	DG Statistique et information économique (Belgique)
SOPEMI	Système d'observation permanente sur la migration internationale
STATEC	Service central de la statistique et des études économiques (Luxembourg)
THESIM	Vers des statistiques européennes harmonisées sur la migration internationale <i>Towards Harmonised European Statistics on International Migration</i>
TPO	Territoires palestiniens occupés
UCL-GÉDAP	Université catholique de Louvain, Groupe d'études de démographie appliquée
UE	Union européenne
UIESP	Union internationale pour l'étude scientifique de la population
UK	Royaume-Uni <i>United Kingdom</i>
UNDESA	Département des affaires économiques et sociales des Nations unies <i>United Nations Department of Economic and Social Affairs</i>
UNECE	Commission économique des Nations unies pour l'Europe (CEE-ONU) <i>United Nations Economic Commission for Europe</i>
UNESCWA	Commission économique et sociale des Nations unies pour l'Asie occidentale <i>United Nations Economic and Social Commission for Western Asia</i>
UNGM	Base de données globale des Nations unies sur la migration <i>United Nations Global Migration Database</i>
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance <i>United Nations Children's Fund</i>
UNSD	Division de la statistique des Nations unies <i>United Nations Statistical Division</i>
US	Etats Unis <i>United States</i>

Introduction

La politique de l'Union européenne envers la région méditerranéenne est régie par le partenariat euro-méditerranéen (ou le processus de Barcelone) lancé suite à la conférence de Barcelone de 1995. Dans le domaine de la statistique, les États membres de l'Union européenne et les Pays partenaires méditerranéens (PPM) ont intensifié leurs relations dès 1996 grâce au programme régional de coopération statistique MEDSTAT, financé par le règlement MEDA.

À ses débuts, le secteur migration de MEDSTAT I (1996-2003) s'était concentré sur l'évaluation du cadre légal, les sources de données et les statistiques disponibles, les besoins des utilisateurs, le développement des relations entre agences nationales, l'amélioration des systèmes administratifs et des modules de migration au niveau des enquêtes et des recensements, ainsi que sur quelques tests relatifs à la collecte des données. De manière générale, le programme actuel MEDSTAT II (2006-2009) met l'accent sur le renforcement de la production, de l'échange, de la comparabilité, de la diffusion et de l'utilisation finale des statistiques, ainsi que sur l'appropriation des activités et leur durabilité. En revanche, les activités du secteur migration visent principalement à renforcer les capacités des PPM à produire, à long terme, des statistiques sur les flux et les stocks de la migration internationale à partir des données administratives et des opérations statistiques.

Le présent guide est le résultat de deux événements régionaux organisés pour le secteur de la migration en 2008 : une formation et un atelier de travail qui se sont tenus respectivement à Lisbonne (12-15 février 2008) et à Wiesbaden (du 10 au 13 mars 2008). Il a par ailleurs fait l'objet de discussions avec des représentants d'Eurostat et d'autres organisations internationales et avec des experts des États membres de l'UE et des PPM.

Ce guide présente un résumé des concepts et des cadres de travail sous-jacents à la migration internationale, notamment des stocks et des flux, ainsi que des différentes sources administratives et statistiques disponibles qui fournissent ou apportent des estimations relatives à la migration internationale. Nombreux sont les guides, manuels ou recommandations disponibles qui exposent largement les concepts, les définitions, les systèmes ou les sources de collecte d'informations, ainsi que les questions et les problèmes y afférents. Les documents ou les liens ci-après en mentionnent quelques-uns.

Néanmoins, le présent guide vise particulièrement à établir le rapport entre les documents susmentionnés et les PPM dans le programme MEDSTAT II et probablement par rapport à d'autres pays au sein de l'Union européenne (UE), de l'Ouest des Balkans, et du Partenariat européen de voisinage (PEV). À cette fin, il regroupe dans une même publication des informations concernant les contraintes et les sources internationales, et indique au lecteur l'endroit où il peut puiser davantage de détails dans chaque source. Les sources de lecture, les références et les liens se trouvant à la fin de chaque chapitre ou section, à la fois en anglais et en français quand cela est possible, se réfèrent également aux manuels, aussi bien qu'aux autres documents publiés sous MEDSTAT (I et II), ainsi qu'aux activités, aux projets et aux travaux pilotes achevés ou en cours d'exécution dans les PPM et les autres pays.

La documentation relative à la totalité des événements MEDSTAT II, outre plusieurs documents mentionnés ici, sont disponibles sur le site CIRCA/Eurostat, sous la rubrique MEDSTAT II Temporary File Repository (site <http://forum.europa.eu.int/Public/irc/dsis/Home/main>, nom de l'utilisateur : medstat2, mot de passe : circa007). Les rapports finaux des deux réunions mentionnées ci-dessus sont vivement recommandés.

Les indications abrégées suivantes sont appliquées à quelques documents introduits sous le titre : « Références et liens supplémentaires » :

[1] Disponible sous la rubrique CIRCA (MEDST AT II Temporary File Repository spécifiée ci-dessus)

[2] Disponible sur le site Eurostat (<http://epp.eurostat.ec.europa.eu/>)

[3] Disponible sur le site de la dernière réunion de travail conjointe CEE-ONU (Commission économique des Nations unies pour l'Europe)/Eurostat sur les statistiques de la migration qui s'est tenue à Genève au mois de mars 2008

(<http://www.unece.org/stats/documents/2008.03.migration.htm>)

A. Concepts

A.1. Concepts relatifs aux flux et aux stocks migratoires internationaux

La recherche d'une approche réfléchie, mais pratique ou pragmatique pour définir ou mesurer la migration internationale, remonte à la conférence de travail internationale qui s'est tenue en 1922 et qui a soulevé un manque d'homogénéité entre les pays membres de l'OIT (Organisation internationale du travail). La première série de recommandations des Nations unies parue en 1953 s'était attardée sur les immigrants et les émigrants permanents ou de longue durée, les identifiant à des personnes ayant exprimé la volonté de rester dans le pays d'origine ou de destination pour une période supérieure à un an. Le concept de résidence habituelle avait été alors introduit sans pour autant être défini. En 1976, les recommandations des Nations unies ont essayé d'aborder la question, mais ont abouti à une définition plutôt tronquée se rapportant à une présence ou à une absence ininterrompue dont la durée serait supérieure à un an. Les dernières recommandations des Nations unies (1998) se contentent de définir un migrant international comme étant « une personne qui change son pays de résidence habituelle ». Il a été reconnu que les définitions nationales reflétaient plutôt des besoins nationaux, soit aux fins de suivre de près les règlements et les lois ou de servir des visées démographiques et statistiques, devant être complétées par la suite par des recommandations internationales.

Le changement de pays de résidence habituelle implique trois concepts, la notion d'espace ou de zone géographique, de temps et de résidence habituelle. En particulier, la résidence habituelle n'est pas toujours simple à identifier dans un monde où, par exemple, les personnes ne se contentent pas d'une seule résidence. Elles peuvent avoir une résidence légale et *de facto*, ou bien être toujours attachées au pays d'origine bien qu'elles aient séjourné pendant des années à l'étranger, ou passé un moment dans une institution sans pour autant renoncer à la famille dans le pays d'origine. La conférence de la Commission économique des Nations unies pour l'Europe (CEE-ONU), sur les recommandations de la Conférence des statisticiens européens pour les recensements de la population et des logements de 2010, préconise les moyens de décider de la résidence habituelle de tels groupes. Les recommandations des Nations unies, font, pour leur part, la différence entre les migrants de longue durée (12 mois ou plus) et les migrants de courte durée (3 mois ou plus, mais moins de 12 mois), et dans ce cadre temporel, entre les migrants de courte durée et les visiteurs, selon les objectifs de la visite. La période temporelle peut également susciter un problème. Nombreuses sont les sources qui fournissent des données indiquant l'intention de demeurer dans un pays donné ou à l'étranger pour une année ou plus, soit contrairement au temps effectivement passé dans le pays hôte ou à l'étranger. De plus, le facteur temps prévu dans les sources administratives varie en fonction des lois et des règlements de chaque pays. Avec le temps, l'espace aussi pourrait changer suite à la séparation, à l'unification d'un pays donné ou au changement des frontières en général.

Les flux et les stocks migratoires sont les deux autres concepts les plus récurrents pour mesurer la migration internationale. Les flux migratoires représentent les mouvements de personnes vers (l'immigration) et à partir (émigration) d'un pays ou d'un territoire pendant une période de temps donnée, soit l'année calendaire. La différence entre l'immigration et l'émigration pour une période donnée constitue la migration nette pour la même période. Les stocks migratoires se rapportent à la partie de la population ayant migré dans le passé et résidant dans un pays ou un territoire à un moment donné. Les deux concepts s'appliquent en général aux populations nationales et non nationales résidant dans ledit pays ou territoire, ainsi qu'à la population née dans cet endroit ou ailleurs, ou à d'autres spécifications.

D'habitude, les mesures relatives aux stocks sont en relation avec le pays de naissance ou de nationalité, bien que l'on s'intéresse aujourd'hui davantage aux caractéristiques qui se réfèrent au profil des migrants. Alors que le recensement de la population était par le passé la source traditionnelle, les enquêtes auprès des ménages et les données des registres constituent à

l'heure actuelle des sources clés. Parmi les problèmes rencontrés dans l'interprétation des données de stocks, les lois sur la nationalité qui stipulent dans certains pays que l'enfant acquiert la nationalité de ses parents au lieu de celle de l'état de naissance, le changement de la nationalité et le changement de la configuration géographique ou politique des pays. Pour toutes ces raisons, il serait utile de procéder à un classement croisé des individus selon le pays de naissance ou le pays de nationalité.

Concernant les flux migratoires, d'habitude, la mesure de l'immigration et de la migration renvoie au pays de nationalité, au pays d'origine et/ou de destination. Les variables principales nécessaires pour analyser les flux comprennent le sexe, l'âge, la situation économique et la cause de la migration. De telles variables sont également nécessaires pour analyser les stocks. Les tableaux sur les flux se rapportent à une année calendaire bien que certains pays produisent des statistiques à titre semi-annuel, voire trimestriel.

A.2. Concepts relatifs à des sujets connexes

L'utilisation accrue des données administratives (basées notamment sur les registres de population et sur les bases de données relatives aux permis de résidence) a fait que les résultats des statistiques des migrations se sont limités à la migration autorisée ou déclarée. En conséquence, les statistiques des migrations couvrent souvent la migration légale et omettent une grande partie de l'immigration : soit les immigrants illégaux (excepté quand l'enregistrement d'un migrant sans papier est prévu), les immigrants non déclarés ou non enregistrés (par exemple les citoyens de l'UE dans plusieurs pays européens), et les immigrants considérés comme immigrants de courte durée ou non permanents, indépendamment de la durée véritable de leur séjour. Par ailleurs, les migrations reflétées par les statistiques sont prises en considération séparément de l'immigration *de facto*, lorsque les régularisations sont considérées comme étant une immigration, lorsque la perte du droit au séjour est considérée comme une émigration, lorsque les dates de la migration sont remplacées par les dates de l'enregistrement ou de la régularisation. À cet effet, l'inclusion des demandeurs d'asile aura un impact non négligeable. En effet, bien que les Nations unies ne recommandent pas de traitement particulier pour cette catégorie, il n'en demeure pas moins que le statut légal des demandeurs d'asile est souvent utilisé pour justifier l'exclusion complète ou temporaire de la population résidente et par conséquent des statistiques migratoires au niveau national, en attendant qu'une décision définitive soit rendue à leur égard.

Étant donné qu'il est possible pour les descendants des immigrants d'acquérir la nationalité après l'immigration ou directement à la naissance, la nationalité ne reflète donc pas nécessairement « les origines ». En effet, les données sur la nationalité relatives à chaque pays ne reflètent pas l'impact de la migration, mais plutôt l'interaction entre la loi sur la nationalité et la migration. Puisque les lois sur la nationalité sont loin d'être harmonisées, l'impact de l'acquisition de la nationalité varierait en fonction des pays et la comparaison des données nationales selon le pays de nationalité serait trompeuse. À titre d'exemple, la Lettonie, l'Allemagne et l'Autriche figurent parmi les pays européens où le pourcentage des étrangers est le plus élevé du fait que la loi sur la nationalité est restrictive contrairement aux pays comme la France, les Pays-Bas ou le Royaume-Uni où les lois sur la nationalité sont plus libérales. Pour les raisons ci-dessus, il serait utile de produire des statistiques sur l'acquisition de la nationalité afin de comprendre l'impact de la composante « acquisition de la nationalité » sur l'évolution de la population par nationalité. En outre, il serait utile de développer des indicateurs alternatifs qui tiendraient compte de la population ayant des origines migratoires en se basant sur le pays de nationalité, la nationalité à la naissance ou les origines ethniques, tel qu'il est recommandé pour les recensements.

L'ampleur du phénomène migratoire et les mesures nécessaires sont relativement larges et en cours d'évolution. Outre les flux et les stocks migratoires internationaux, les demandeurs d'asile et les réfugiés, et l'acquisition ou la perte de la nationalité, de nouveaux thèmes relatifs

à la migration à l'exemple des transferts financiers effectués par les migrants, la gestion de la migration de travail, la fuite des cerveaux, la migration et le développement, le trafic et la traite d'êtres humains ont émergé. Ces questions exigent désormais énormément d'attention et de ressources.

Références et liens supplémentaires :

- *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales, première révision*, Etudes statistiques, Séries M, No 58/Rev.1, ST/ESA/STAT/SER.M/58/Rev.1, Département des Affaires économiques et sociales, Division de la statistique, New York, 1998, disponible sur le site <http://unstats.un.org/unsd/pubs/gesgrid.asp?ID=116> (dans les langues suivantes : anglais, français, russe, espagnol, arabe et chinois), ci-dessous *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales*, Nations unies, 1998.
- *International Migration Statistics: Guidelines for Improving Data Collection Systems*, Richard Billsborrow, Graeme Hugo, Amarjit Oberai et Hania Zlotnik, BIT, Genève, 1997
- *Commission économique des Nations unies pour l'Europe, Recommandations de la Conférence des statisticiens européens pour les recensements de la population et des logements de 2010*, Préparé en collaboration avec l'Office Statistique des Communautés européennes (EUROSTAT), Nations unies, New York et Genève, 2006, disponible sur le site <http://www.unece.org/stats/publ.htm> (en anglais, en français et en russe).
- *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat, Révision 2*, Études statistiques, Séries M, No. 67/Rev.2, ST/ESA/STAT/SER.M/67/Rev.2, Département des Affaires économiques et sociales, Division de la statistique, New York, 2008, disponible sur le site <http://unstats.un.org/unsd/demographic/sources/census/census3.htm>
- *Towards Harmonised European Statistics on International Migration*, Michel Poulain, Nicolas Perrin et Ann Singleton (eds), Louvain-la-Neuve, Presses Universitaires de Louvain, 2006, description et conclusions disponibles sur le site <http://www.uclouvain.be/7823.html>, ci-après THESIM book, 2006
- *Draft Manual on Statistics of Asylum Seekers and Refugees*, Rob van der Erf, 1998, Luxembourg, Eurostat, Working Paper 3/1998/E/n°18
- *Acquisition and loss of nationality. Policies and trends in 15 European States*. Résumé et Recommandations, Résultats du projet de l'Union européenne, L'acquisition de la nationalité dans les États membres de l'UE : règles, pratiques et développements quantitatifs (NATAC), Rainer Bauböck, Eva Ersbøll, Kees Groenendijk et Harald Waldrauch (eds.), Institute for European Integration Research, Austrian Academy of Sciences, Vienne, janvier 2006, résumé disponible sur le site <http://www.imiscoe.org/natac>

B. Les cadres internationaux, les instruments et les activités

B.1. Les cadres internationaux et les instruments nécessaires à la production des statistiques et à la collecte des données

À chaque État appartiendra de développer son propre cadre de travail pour la production de statistiques sur la migration internationale, qu'il s'agisse de flux ou de stocks. Ce dernier reflète en partie les sources disponibles, administratives et statistiques, ainsi que les définitions et les mesures inhérentes à ces sources. Un autre facteur important sont les besoins nationaux. À titre d'exemple, les lois et les règlements nécessitent un contrôle continu; chaque État a besoin d'estimer la migration internationale nette pour produire des estimations annuelles de la population et pour analyser l'impact de l'immigration et de l'émigration sur les forces de travail, et parfois sur les forces de travail compétente et hautement qualifiée. De tels besoins nationaux ont été reconnus dans les *Recommandations des Nations unies de 1998 en matière de statistiques des migrations internationales*.

Les recommandations de 1998 ont opté pour une approche pragmatique à deux niveaux. Premièrement, un cadre de travail détaillé sur la compilation des statistiques relatives aux flux à l'arrivée et à la sortie a été établi. Il prévoyait des encodages définissant la source, un indicateur de temps ou de durée ainsi que la disponibilité des statistiques. À la base du cadre de travail se trouvaient des définitions et une taxonomie relative aux flux à l'arrivée et à la sortie déterminés en fonction du statut d'entrée dans le pays d'accueil et de la nationalité. Les recommandations ont porté sur une série de tableaux affichant les statistiques relatives aux flux, aux stocks et à l'asile. Deuxièmement, alors que les pays essayaient de se conformer aux recommandations concernant le cadre de travail et les tableaux, plusieurs déficiences et difficultés sont apparues et on a recommandé aux pays de formuler des stratégies pour remédier à de tels problèmes. La bibliographie ci-dessous fait référence aux recommandations et aux deux commentaires qui y sont liés.

La collecte des données relatives à la migration est importante à plusieurs niveaux administratifs. Parfois, dans un pays, il revient aux autorités locales ou régionales de collecter les informations alors que les départements et les ministères d'État, ainsi que les autres organisations, à l'instar des instituts de recherche, procèderaient inéluctablement à la collecte des informations au niveau national. Sur le plan international, des questionnaires ont été envoyés par des organisations comme les Commissions régionales des Nations unies, la Division de la statistique à New York (UNSD), l'Eurostat, l'OIT, l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), ainsi que par une série de réseaux. Depuis le début des années 90, plusieurs conditions internationales ont été remplies à travers le *Questionnaire conjoint entre l'UNSD, l'Eurostat, la CCE et l'OIT sur les statistiques des migrations* (intitulé *collecte annuelle conjointe des données sur les statistiques de la migration internationale*), c'est-à-dire que la collecte annuelle de données dans la région de l'UE et de la CEE-ONU reposait sur un même questionnaire. Cet exercice avait pour objectif d'alléger le fardeau que subissent les pays (un questionnaire au lieu de plusieurs) et d'améliorer la cohérence des résultats statistiques. La réponse aux questionnaires était volontaire et régie par le principe de la « gentlemen agreement ».

Le questionnaire repose sur 13 tableaux principaux couvrant les flux migratoires, les stocks de population, l'acquisition de la nationalité et la population active/au travail d'habitude répartie en fonction du sexe, des groupes d'âges, et des citoyens (outre le pays d'origine pour les stocks de population, l'ancien pays de résidence et le prochain pays de résidence pour ce qui est des flux d'émigration). À titre de comparaison entre les pays, les recommandations des Nations unies relatives au secteur choisi ont été utilisées. Concernant les États membres de l'UE, la collecte des données a évolué. Toutefois, elle souffre toujours d'un manque d'informations et de définitions nationales disparates du fait des législations nationales ou des sources disponibles. Dans l'avenir, une percée est attendue sur le plan de la mise en application des

règlements adoptés récemment au sujet des statistiques communautaires relatives à la migration et des statistiques internationales sur la protection.

Les résultats de la collecte annuelle conjointe des données sont publiés par **Eurostat** dans des annuaires, les publications « Statistiques en bref » et bien d'autres encore. Elles sont continuellement mises en ligne à travers la base de données publique sur le site électronique d'Eurostat. Eurostat publie également des métadonnées ainsi que des documents méthodologiques. Les données ainsi que les publications sont disponibles gratuitement sur le site d'Eurostat à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/eurostat>. Les publications récentes comprennent les statistiques en bref affichant les tendances migratoires récentes dans l'Europe des 27 et sur l'acquisition de la nationalité dans l'UE.

Le groupe de travail d'Eurostat portant sur les statistiques migratoires, la réunion de travail conjointe CEE-ONU/ Eurostat portant sur les statistiques migratoires, ainsi qu'e d'autres réunions régulières et *ad hoc* permettent l'échange d'informations sur les pratiques et les données, contrôlent l'application des standards internationaux et l'harmonisation des résultats, organisent des activités d'évaluation et définissent les instruments relatifs à de nouveaux domaines d'intervention en coordination avec des organisations internationales. Le groupe de travail Eurostat, ainsi que la session de travail conjointe se retrouvent tous les 12 à 18 mois, selon les besoins. La dernière session de travail conjointe tenue à Genève au mois de mars 2008 (<http://www.unece.org/stats/documents/2008.03.migration.htm>) s'était concentré e sur les méthodes nécessaires pour mieux mesurer les flux migratoires, plus particulièrement t l'émigration (elle a prévu des exercices sur l'utilisation de données relatives à l'immigration pour mesurer l'émigration), sur le calcul de la migration à travers les enquêtes des ménages et sur les défis rencontrés pour définir et mesurer des catégories indéfinies de migrants (par exemple la migration irrégulière). L'ordre du jour de la session de travail illustre par faitement bien les sujets d'actualité, ainsi que certaines activités principales sur les plans national et international.

L'amélioration des statistiques découlant de telles initiatives est largement requise pour atteindre plusieurs objectifs et servir les besoins de la politique qui se traduisent par les services de la Commission européenne. À titre d'exemple, les statistiques sur les migrations sont cruciales pour la **Direction générale de la Commission européenne de la justice, de la liberté et de la sécurité** (DG JLS) et ce, afin de développer les politiques, les procédures et les mesures de l'UE, pour en cerner l'impact, ainsi que pour appliquer le programme de « Solidarité et gestion des flux migratoires », récemment conçu et chargé d'assurer des ressources financières aux États membres de l'UE afin de mettre en application les politiques sur la migration, l'asile et le contrôle des frontières pour la période allant de 2007 à 2013. Le lien suivant http://ec.europa.eu/justice_home/fsj/immigration/fsj_immigration_intro_en.htm, passe en revue la politique d'immigration de l'UE, relate les derniers développements et donne un bref aperçu des accomplissements et des acquis sur le plan européen en matière de migration. En 2003, la DG JLS a mis en place le **Réseau européen de migration** (EMN) qui est un réseau formé de points de contact nationaux ayant pour objectif de fournir des informations mises à jours, comparables et fiables au sujet de la migration et de l'asile dans les États membres de l'UE, d'analyser les statistiques, de préparer des rapports nationaux et de synthèse ainsi que des études et enfin, de proposer des améliorations. Le lien <http://emn.sarenet.es/html/index.html> permet d'accéder au site du réseau et de prendre connaissance du bulletin d'information paru en septembre 2008.

Les pays de l'UE et l'UE en soi ayant besoin de statistiques meilleures et plus complètes, la DG JLS, ainsi qu'Eurostat ont donné en 2003 le coup d'envoi à un processus informel de consultation et de coopération avec des fournisseurs d'informations nationaux, ce qui a permis d'aboutir au *règlement relatif aux statistiques communautaires sur la migration et la protection internationale* (vérifier le nom complet et le lien ci-dessous). Le règlement adopté au mois de juillet 2007, contraint tous les États membres de l'UE à remettre des données à Eurostat.

Les caractéristiques choisies sont incluses dans ces lignes directrices, étant donné qu'elles pourraient être applicables ailleurs. Il s'agit en l'occurrence de ce qui suit :

- Le règlement a été élaboré par la Commission avec la participation des représentants d'Offices nationaux des statistiques, des ministères de l'intérieur et des experts en la matière, y compris le projet THESIM.
- Il s'agit d'un règlement cadre établissant les paramètres dont les détails sont inclus dans des règlements de la Commission au sujet desquels les pays sont consultés.
- Les conditions relatives à la collecte de données sont en partie similaires à celles de la collecte annuelle conjointe des données, mais elle comprend également d'autres données relatives à la migration (au sujet des permis de résidence, de l'asile, et des mesures contre la migration illégale). Outre les exigences statistiques, le règlement définit les périodes de référence et le timing de la collecte des données.
- Quand cela est possible, les définitions sont puisées dans les recommandations des Nations unies au sujet de la migration internationale.
- Les pays ont la liberté d'utiliser leurs propres sources et leurs propres méthodes, et sont appelés à fournir les métadonnées telles que les sources, les indicateurs de qualité, les méthodes d'estimation, ainsi que la révision des anciens chiffres.
- Une part de flexibilité est admise dans la mise à jour du contenu de la collecte des données et des définitions à venir.
- La première année de référence s'étend de 2008 à 2012, l'année où le rapport sera soumis au Parlement européen.

Les références et les liens ci-dessous font également référence au règlement de l'UE et à quelques-unes des critiques qui lui avaient été adressées et qui indiquent les positions des pays de l'Union et des chercheurs.

Un des liens ci-dessous fait référence à une publication récente de SIGMA, le magazine publié par Eurostat portant sur les statistiques européennes, et qui traite à chaque fois d'un thème statistique déterminé. La question ci-après indiquée se concentre sur les statistiques démographiques.

Plusieurs organisations internationales à l'instar de la Division de la population, la Division de la statistique (toutes deux faisant partie du Département des Nations unies pour les affaires économiques et sociales DEAS), la Commission économique et sociale des Nations unies pour l'Asie occidentale (UNESCAP), la Commission économique pour l'Afrique des Nations unies (CEA), la Banque mondiale, l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sont concernées par la production et l'utilisation de statistiques et de données sur la migration internationale dans leurs pays respectifs et dans leur champ d'intérêt. Les activités de ces entités relatives à l'amélioration de la production des statistiques concernant ce guide sont étayées dans les chapitres C et D, auxquels sont mentionnés les activités générales ou les initiatives spécifiques.

La Division de la population (<http://www.un.org/esa/population/unpop>) détient plusieurs séries de données relatives à l'analyse des niveaux et des tendances de la migration internationale, des caractéristiques des migrants et de la relation entre la migration et le développement. Elle entreprend, en outre, des études régulières sur les politiques nationales et l'impact de la migration et organise des réunions dont la **Réunion annuelle de coordination sur la migration internationale** (<http://www.un.org/esa/population/migration/coord/index.html>). La Division de la population a soutenu en 2006 un **Dialogue de haut niveau sur la migration internationale et le développement**, ainsi que la création ultérieure du **Forum mondial sur la migration et le développement** (FMMD), qui est une initiative intergouvernementale portant sur la relation entre la migration et le développement dans un sens pratique et orienté vers l'action, qui s'était tenu pour la première fois à Bruxelles en juillet 2007 (<http://www.gfmd-fmmd.org>), puis pour la deuxième fois à Manille en octobre 2008 (<http://government.gfmd2008.org>).

Dans le cadre de ces initiatives entreprises récemment, la division a développé *la base de données globale des Nations unies sur la migration* (UNGMMD), soit une collecte de données empiriques sur le stock migratoire international, les migrants étant répartis en fonction de leur pays de naissance et de nationalité, du sexe et de l'âge en fonction des résultats des recensements de la population, de registres de population, d'enquêtes représentatives au niveau national, ainsi que d'autres sources officielles de statistiques dans plus de 200 pays et territoires de par le monde. Cette base de données a été développée grâce au soutien de l'UNICEF et de l'Unité spéciale du PNUD pour la coopération sud-sud et en collaboration avec l'UNSD, la Banque mondiale, l'Université de Sussex et le "Minnesota Population Center". La Division de la population détient également une base de données sur les flux migratoires à l'arrivée et au départ (*flux internationaux de la migration à partir et vers des pays sélectionnés*) et estime le stock migratoire pour tous les pays et les territoires dans le monde selon le sexe et pour un intervalle de cinq ans (*Trends in total migrant stock, 1960-2005*). La base de données UNGMD et la révision de 2005 d'autres sources de données sont disponibles sur le lien www.unmigration.org.

La **UNSD** collecte des statistiques sur les flux migratoires et les stocks de la population de migrants à travers le système de collecte des données de l'annuaire démographique composé de trois questionnaires séparés (<http://unstats.un.org/unsd/demographic/sconcerns/migration>) et transmet ces statistiques auprès d'autres institutions afin de minimiser le fardeau de la collecte des données internationales assumé par les pays. De plus, l'institution donne des conseils au sujet des méthodes de production des statistiques et assure l'échange de l'information à travers des rencontres et des publications internationales (<http://unstats.un.org/unsd/demographic>). Parmi les activités menées dans ce domaine, suite à la proposition formulée par un groupe d'experts réuni au mois de septembre 2006, l'institution s'emploie actuellement à la préparation d'un guide sur les statistiques de la migration internationale. La préparation de cette publication est passée par la rédaction de rapports techniques sur les concepts et les méthodes et l'utilisation des recensements et des enquêtes de la population, et l'évaluation des projets lors d'une rencontre d'experts qui s'est tenue en septembre 2007. Le guide devra être finalisé en 2009 et comprendra des parties supplémentaires concernant l'utilisation des données administratives et la combinaison de sources.

Parmi les initiatives des Nations unies qu'il faudra rapporter à cet égard, et ayant fait suite à une réunion d'experts très importante qui s'est tenue au mois de novembre 2005 (<http://www.escwa.un.org/divisions/scu/migration/maine.asp?menuID=16&topic=Information&language>), des plans ont été établis par la **UNESCWA** en vue de l'organisation d'un atelier de travail régional portant sur les statistiques migratoires au mois de juin 2009 et qui donnerait le coup d'envoi au soutien et à la coordination dans les pays de la région. Il serait également utile de noter que la UNESCWA couvre, d'une manière ou d'une autre, le Maroc, l'Algérie et la Tunisie qui ne se trouvent pas effectivement dans sa région.

Le **Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR)** (www.unhcr.org) collecte et compile les données sur les demandeurs d'asile, les réfugiés, les déplacés protégés/soutenus par le HCR, les déplacés rapatriés, les apatrides et d'autres catégories d'intérêt pour le HCR. Par ailleurs les données font référence aux demandes d'asile, à la détermination du statut de réfugiés, aux taux de reconnaissance, aux réfugiés et à leurs mouvements, aux caractéristiques démographiques (âge et sexe) et à d'autres lieux principaux où se trouvent ces populations (camps, centres, zones urbaines, etc.). La base de données *Statistical Online Population Database* (<http://www.unhcr.org/statistics/45c063a82.html>) fournit les données et les tendances relatives à la population à laquelle le HCR s'intéresse dans plus de 150 pays.

La **Banque mondiale** se concentre principalement sur les questions relatives à la migration internationale et au développement en cherchant particulièrement à combler le fossé dans les connaissances au sujet de la migration et des sujets qui y sont rattachés tels que les transferts financiers, la réduction de la pauvreté, la différence entre les sexes et la fuite de cerveaux.

Les activités de la Banque mondiale comprennent la collecte extensive de données et l'analyse de l'impact de la migration en termes de développement, afin de mettre sur pied les politiques et les règlements relatifs à la migration, ainsi que les réformes institutionnelles effectuées par les pays développés et en voie de développement qui aboutiraient à de meilleurs résultats en matière de développement. L'information et les données concernant la migration peuvent être consultées par région sur le site www.worldbank.org/migration et sur le site du « Programme sur la migration et le développement international. », intitulé « Development Research Group » (<http://econ.worldbank.org/external/default/main?menuPK=1572917&pagePK=64168176&piPK=64168140&theSitePK=1572893>). Les activités spécifiques relatives à la production de statistiques sur la migration et aux synergies avec MEDSTAT II au sujet de ses modèles de questionnaires relatifs aux enquêtes sur la migration sont décrites ci-après à la Section B.2 et au Chapitre C.

Outre sa contribution au Questionnaire commun sur les statistiques migratoires, l'OIT publie 12 séries de statistiques sur la migration internationale réparties selon les caractéristiques économiques (activité économique, emploi) et les variables démographiques de base (sexe, niveau d'éducation, etc.) à travers sa base de données LABORSTA (<http://laborsta.ilo.org>). L'organisation développe également des méthodologies et des outils pour accroître la disponibilité régulière des statistiques sur la migration internationale et en améliorer la comparabilité, notamment les données sur les caractéristiques sociales et économiques des migrants (cf. *ILO Labour Migration Module* section C.7) et les données sur la migration de travail forcé à travers les enquêtes sur les forces de travail, et met en valeur des études analytiques qui font le point sur les statistiques relatives à certains d'intérêt particulier tels que la migration des personnes hautement compétentes et les versements. Les méthodologies et les études sont disponibles sur le site <http://www.ilo.org>. Dans le cadre d'une plus grande initiative visant à développer la contribution de la migration à l'intégration économique et au développement en Afrique, l'OIT a entrepris récemment un inventaire des données sur les migrations disponibles en Afrique de l'Ouest, du Nord et de l'Est (<http://migration-africa.itcilo.org>).

Grace à son implication directe dans la gestion de plusieurs mouvements de migration, l'OIM collecte des statistiques sur la répartition et la réinstallation des réfugiés, des migrants de retour hautement qualifiés, des victimes de trafic, des migrants de transit abandonnés à leur sort, des déplacés et d'autres types de personnes. L'organisation est ainsi également active dans le renforcement des capacités en matière de collecte de données et de production de statistiques sur les plans national et régional et dans la mise en place de mécanismes pour l'échange de données sur la migration entre les pays. Les activités de l'OIM sur les données sur les migrations, ainsi qu'une compilation à travers l'organisation de projets de recherches, de projets et de programmes ayant une composante de recherche ont redémarré en 2008 respectivement dans un bulletin et un compendium. Ces produits sont disponibles sur le site <http://www.iom.int/jahia/Jahia/policy-research>. La publication parue récemment *World Migration 2008 : Managing Labour Mobility in the Evolving Global Economy* est disponible sur le site : <http://www.iom.int/jahia/Jahia/publications>.

Parmi les différentes initiatives entreprises, entre 2001 et 2005, l'OIM a mis en application conjointement avec les agences gouvernementales le système intégré de gestion et d'information (IMIS) qui correspond à un outil de correspondance technique sur la migration de la main-d'œuvre entre l'Égypte et l'Italie (<http://www.iom.int/jahia/Jahia/facilitating-migration/labour-migration/pid/2028>) : un système IMIS+ a commencé au mois de février 2008. De plus, l'OIM et le ministère de l'intérieur fédéral autrichien travaillent actuellement pour créer une série de lignes directrices sur la collecte de données relatives au traitement des êtres humains y compris des indicateurs comparables.

Le travail accompli par l'OCDE dans le domaine de la migration internationale repose sur le contrôle régulier des mouvements et des politiques de migration dans les États membres et non membres en se concentrant sur les aspects socio-économiques de la migration, sur la gestion de la migration aux fins d'emploi visant à soutenir le développement économique, sur

l'intégration des immigrants sur le marché de travail dans les pays de l'OCDE et sur les liens entre la migration, la démographie et la croissance économique dans les pays d'origine. Afin d'entreprendre ces activités, l'OCDE se base sur les données propres aux États membres et aux pays baltes, la Bulgarie et la Roumanie, qui lui sont fournies par un réseau de correspondants constituant un Système d'observation permanente sur la migration internationale (SOPEMI). Ces données nationales sont publiées dans une base de données sur la migration internationale (*International Migration Database*). Une deuxième base de données (DIOC - *Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE*) compile les données de recensement de la population pour déterminer les stocks des migrants répartis selon les pays de naissance et d'autres variables. En outre, afin d'améliorer la comparabilité internationale des données, l'organisation a développé 1) des estimations de la population née étrangère selon plusieurs variables socio-économiques pour les années intercensitaires, et 2), des statistiques standardisées sur les migrations de type permanent (cf. Section C.3). Ces statistiques sont basées sur le statut légal des individus complétant le concept de durée de séjour, établi par les recommandations des Nations unies. Toutes les bases de données, les documents méthodologiques et les publications y compris les *Perspectives des migrations internationales annuelles* sont disponibles sur le site http://www.oecd.org/topic/0,3373,en_2649_39023663_1_1_1_1_37415,00.html.

Pour plus d'information au sujet de ces institutions ou de ces agences et de leurs activités, veuillez consulter les pages à ce sujet sur le site électronique ou la page électronique de la réunion de coordination sur la migration internationale organisée à titre annuel par la Division de la population des Nations unies.

Références et liens supplémentaires :

- *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales*, Nations unies, 1998 (référence complète indiquée au Chapitre A).
- *Migration statistics: international frameworks for cooperation*, David Thorogood, présentation faite au groupe de travail MEDSTAT II du mois de mars 2007, [1]
- Joint Annual Data Collection [collecte annuelle conjointe des données](extrait), [1]
- *How the UN Recommendations on international migration statistics are followed by the 25 EU countries?*, document préparé par Xavier Thierry, Anne Herm, Dorota Kupiszewska, Beata Nowok et Michel Poulain au nom de l'équipe THESIM, XXV Conférence IUESP sur la Population Mondiale, Session 73 *International migration statistics and measurement*, Tours, juillet 2005, disponible sur le site <http://www.uclouvain.be/7823.html>
- *Les recommandations des Nations unies en matière de collecte des statistiques migratoires internationales sont-elles réellement recommandables pour l'Europe ?* John Kelly, Anne Herm, Michel Poulain, dans *Les migrations internationales : observation, analyse et perspectives*, actes du séminaire de l'AIDELF, Budapest, 20-24 septembre 2004, PUF - AIDELF, Paris, 2007, disponible sur le site www.aidelf.ined.fr/colloques/Budapest/Seance1/S1_KellyHermPoulain.pdf
- *Recent migration trends: citizens of EU-27 Member States become ever more mobile while EU remains attractive to non-EU citizens*, Eurostat, Statistiques en bref N. 98/2008, Luxembourg, 2008, [2]
- Ordre du jour et compte rendu du Groupe de travail des statistiques des migrations d'Eurostat, Luxembourg, 3-4 juin 2008, disponible sur le site <http://circa.europa.eu/Public/irc/dsis/migrationasylum1/library>
- Ordre du jour et rapport final de la réunion de travail conjointe CEE-ONU/Eurostat sur les statistiques des migrations, Genève, 3-5 mars 2008, [3]
- Rapports annuels de politique et rapports annuels sur les statistiques d'asile et de migration, EMN, plusieurs années, disponible sur le site : <http://emn.sarenet.es/html/index.html>
- *Règlement (CE) n° 862/2007 du Parlement européen et du Conseil du 11 juillet 2007 relatif aux statistiques communautaires sur la migration et la protection internationale, et abrogeant*

le règlement (CEE) n° 311/76 du Conseil relatif à l'établissement de statistiques concernant les travailleurs étrangers, Journal officiel L199, 31/7/2007 (communément admis sous le nom de Règlement de l'UE), disponible dans toutes les langues, version française sur le site : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2007:199:0023:0029:FR:PDF>

- *The new EC regulation on migration statistics. Main challenges to implement EC regulation on migration statistics: a country perspective*, Gustav Lehart et Stefan Marik-Lebeck (Statistics Austria), document soumis à la réunion de travail conjointe CEE-ONU/Eurostat sur les statistiques des migrations, Edinburgh, 20-22 novembre 2006, disponible sur le site <http://www.unece.org/stats/documents/2006.11.migration.htm>
- *Notes on the proposal for the EU regulation on migration statistics and implementation in Italy*, Maria Pia Sorvillo (ISTAT), note soumise à la visite d'étude de MEDSTAT II en Italie, les 19-21 février 2007, [1]
- *Présentation et commentaires critiques du Règlement européen sur les statistiques migratoires internationales*, Xavier Thierry, INED, présentation faite à la visite d'étude de MEDSTAT II en France, 13-16 novembre 2007, [1]
- *SIGMA The bulletin of European Statistics 01/2008. People count - Focus on demographic statistics*, Luxembourg, 2008, disponible sur le site http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page?_pageid=1073,46587259&_dad=portal&_schema=PORTAL&p_product_code=KS-BU-08-001
- Ordre du jour, rapports techniques et rapport final de la réunion du groupe d'experts des Nations unies sur l'utilisation de recensements et de enquêtes pour mesurer la migration internationale, [*Expert Group Meeting on the Use of Censuses and Surveys to Measure International Migration*], New York 24-28 septembre 2007, <http://unstats.un.org/unsd/demographic/meetings/egm/migrationegmsep07>

B.2. Initiatives et projets scientifiques en soutien à la production, à l'amélioration et à la diffusion des statistiques migratoires

Outre les efforts nationaux et internationaux visant à améliorer les statistiques migratoires, plusieurs initiatives scientifiques et projets entrepris au niveau de l'UE offrent une évaluation précise de la collecte des données sur les statistiques migratoires en Europe/vers l'Europe et la zone de la Méditerranée, ainsi que des recommandations pratiques sur les améliorations possibles à l'avenir ou les bonnes pratiques.

- **CARIM** (*Consortium pour la recherche appliquée sur les migrations internationales*) : il s'agit d'une initiative entreprise au niveau de l'Université européenne de Florence, Centre Robert Schuman pour les études avancées (EUI/RSCAS), lancée en 2004 pour observer, analyser et prévoir les mouvements de migration, leurs causes et leur impact en Europe et dans les 12 pays du sud et de l'est de la Méditerranée (les 9 PPM plus la Turquie, et depuis 2007, la Libye et la Mauritanie) qui sont étudiés en tant que pays d'origine, de transit et d'immigration. Le CARIM s'établit à trois niveaux : une unité de coordination, un réseau de membres dans les pays, et des experts. Les activités du CARIM couvrent les aspects économique, démographique, légal et socio-politique de la migration internationale et comprennent la création et la diffusion de bases de données (statistiques, provisions légales et documents de politique), la formation, les réunions scientifiques, les écoles d'été, la recherche et la production de rapports. Les domaines de recherche comprennent plus particulièrement la migration circulaire ou les mouvements légaux continus entre deux pays (par exemple pour travail), les transferts/versements, l'intégration des migrants et la migration irrégulière.

Concernant la base de données des statistiques des migrations et les phénomènes connexes (Module démographique et économique), le CARIM comprend certains résultats pertinents et utiles qui sont le produit de recensements et d'enquêtes sur base

de données individuelles et collationne des données sur les stocks et les flux de migration de pays donnés se basant sur les sources de différents pays d'origine/d'accueil. Outre les tableaux basés sur des indicateurs et des estimations produites par les Instituts nationaux de statistiques (INS), la base de données du CARIM présente les résultats des enquêtes menées par des universités et des instituts de recherche, ainsi que les données collectées directement auprès des autorités nationales qui disposent de sources administratives (par exemple, les statistiques basées sur l'enregistrement au niveau des Consulats, les estimations par la police de la migration irrégulière). Il faut espérer qu'en publiant des statistiques non officielles, les INS utiliseront et amélioreront ces sources alternatives.

Un aperçu global des développements majeurs concernant la migration vers, à travers et depuis chacun des 12 pays du bassin sud et est de la Méditerranée (dans une perspective démographique, économique, légale et socio-politique), ainsi qu'une section thématique sont publiés dans les principaux rapports du CARIM pour les années 2005 et 2006-2007 qui comprennent des annexes statistiques. (Pour plus d'informations www.carim.org)

- THESIM (*Vers des statistiques européennes harmonisées sur la migration internationale*) pour 2004 -2005 : il s'agit du projet entrepris par la Direction générale de la recherche de la Commission européenne de pair avec l'Université catholique de Louvain, Groupe d'études de démographie appliquée (UCL-GÉDAP) pour évaluer la disponibilité, la fiabilité et la comparabilité des statistiques des migrations dans l'Europe des 25 lors de la préparation des règlements de l'UE sur les statistiques relatives à la migration internationale et à la protection. La publication finale du projet THESIM décrit les collectes nationales de données et les sources de données relatives aux statistiques des migrations internationales pour 25 pays de l'UE (données relatives aux flux, aux stocks par nationalité, aux refoulement, aux appréhensions et aux éloignements des migrants illégaux), mais elle propose également une vision comparative des données collectées actuellement et des statistiques disponibles dans l'Europe des 25. De plus, cette publication résume les efforts entrepris en matière d'harmonisation et présente une liste des réunions et des publications pertinentes parues récemment. (Pour plus d'informations : www.uclouvain.be/7823.html)
- IMISCOE (*Migration internationale, intégration et cohésion sociale*) : il s'agit du réseau européen multidisciplinaire comprenant 23 instituts de recherche. Ce réseau, établi en 2004, ne se concentre pas principalement sur les statistiques, mais se rapporte, dans le cadre de ses activités, aux indicateurs potentiels reliés à la migration et à l'intégration. IMISCOE est coordonné par Institut d'études ethniques et des migrations, Université d'Amsterdam (IMES). (Pour plus d'informations : www.imiscoe.org)
- NATAC (*L'acquisition de la nationalité dans les États membres de l'UE : règles, pratiques et développements quantitatifs*), 2004-2005 : il s'agit d'un projet entrepris par la Direction générale de la recherche en coordination avec l'Institut européen de recherche sur l'intégration (EIF, Académie des sciences autrichienne), qui décrit la législation sur la nationalité dans l'UE s'attache à la question de la disponibilité et la qualité des données statistiques. (Pour plus d'informations : <http://www.imiscoe.org/natac>)
- CARDS Migration, 2005-2008 : il s'agit d'un projet de la Commission européenne visant à améliorer la production des statistiques dans le domaine des statistiques internationales de la migration dans les Balkans de l'Ouest (la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, le Kosovo, et l'ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie). Il comprend une évaluation de la disponibilité, de la fiabilité et de la comparabilité des recommandations des Nations unies et du règlement de l'UE sur les statistiques migratoires. Ces rapports suivent le même format que celui des rapports nationaux du THESIM. (Pour plus d'informations : michel.poulain@uclouvain.be)

- Rapports sur les statistiques des migrations en Roumanie et en Bulgarie produits dans le cadre du rapport annuel des statistiques du EMN en 2007 et visant à évaluer la disponibilité de ces statistiques, leur fiabilité et leur comparabilité avec le règlement de l'UE sur les statistiques liées à la migration et à la protection internationale. Ces rapports suivent le même format que celui des rapports nationaux du THESIM et visent à étendre le projet à tous les 27 États membres de l'UE. (Pour plus d'informations : michel.poulain@uclouvain.be)
- MIREM (*Migration de retour au Maghreb*) 2007-2008 : il s'agit du projet entrepris par l'Institut universitaire européen (EUI) afin de comprendre les facteurs qui définissent les critères de réintégration des migrants de retour en Algérie, au Maroc et en Tunisie à travers des enquêtes sur le terrain et des analyses de données. (Pour plus d'informations : Section C.8, www.mirem.eu)
- MIMOSA (*Modélisation de données statistiques sur la migration et la population migrante*) 2006-2009 : il s'agit d'un projet financé par Eurostat et entrepris par un groupe de centres de recherches dirigés par l'Institut démographique interdisciplinaire des Pays-Bas (NIDI). Il vise à produire une méthode pour estimer approximativement les données de migration internationale qui manquent dans les États de l'UE, et à évaluer les données récentes sur l'immigration et l'émigration produites par des paires de pays. (Pour plus d'informations : willekens@nidi.nl)
- PROMINSTAT (*Promouvoir la recherche quantitative comparée dans le domaine des migrations et de l'intégration en Europe*), 2007-2009 : il s'agit de la mise à jour et de l'extension du projet COMPSTAT (*Comparaison des sources de données nationales dans le domaine de la migration et de l'intégration*) pour couvrir l'Europe des 27. COMPSTAT est un projet entrepris par la Direction générale de la recherche en 2001-2002 pour établir un inventaire des bases de données et des statistiques disponibles dans 6 États membres de l'UE (pour plus d'informations : www.compstat.org, www.prominstat.org). PROMINSTAT est géré par un consortium de 18 institutions partenaires en coordination avec le Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD).
- CLANDESTINO (*Migration irrégulière : Compter l'incomptable. Données et tendances en Europe*) : il s'agit d'un projet de recherche dirigé par ELIAMEP (Fondation hellénique pour la politique européenne et étrangère) pour inventorier les données et les estimations approximatives de la migration irrégulière, discuter des questions éthiques et méthodologiques liées à la production de ces données/approximations et proposer une méthodologie pour évaluer les données/estimations disponibles. (Pour plus d'informations : <http://www.eliamep.gr/en/clandestino>)
- IDEA (*Les pays de la Méditerranée et de l'Europe de l'Est, nouvelles destinations d'immigration*) a pour objectif d'analyser les causes, les caractéristiques et l'impact des flux migratoires dans les nouvelles destinations européennes d'immigration afin de comprendre comment ces flux sont passés d'une zone d'émigration pure à une zone d'immigration par excellence. Ce projet est coordonné par le CMR/Université de Varsovie (Centre de recherche sur les migrations). (Pour plus d'informations : <http://www.idea6fp.uw.edu.pl>).
- MAFE (*Migrations entre l'Afrique et l'Europe*) : il s'agit d'un projet qui a été récemment lancé avec la coordination de l'Institut national d'études démographiques (INED) afin de surmonter le manque en matière de connaissances relatives aux causes et aux conséquences de la migration entre des pays choisis en Afrique et en Europe à travers la collecte et l'analyse de données. (Pour plus d'informations : Section C.8, cris.beauchemin@ined.fr)
- Le projet intitulé « *Migration internationale à partir du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et les stratégies de réduction de la pauvreté* » ('*International Migration from Middle East and North Africa and Poverty Reduction Strategies*') entrepris par la Banque mondiale, afin de mesurer le développement et réduire la pauvreté, comprend

certaines activités directement liées aux statistiques migratoires. Les activités sont pour le moment entreprises dans quatre pays pilotes, c'est-à-dire les pays du Maghreb et l'Égypte. Ces derniers ont été choisis au vu de la migration de la main-d'œuvre qualifiée vers l'Europe et des transferts financiers effectués. Par conséquent, les enquêtes nationales auprès des ménages sur la migration qui sont menées en action spécifique ont été identifiées et analysées en tant qu'outils nécessaires pour estimer la relation entre la pauvreté, les conditions de vie des ménages et leur impact sur la migration. Les résultats des projets sont rendus publics à travers des publications et l'organisation d'événements.

- ILMAS (*Application de la législation sur les statistiques de la migration et de l'asile*) 2008-2009 : il s'agit d'un projet établi par Eurostat pour aider les pays à produire les statistiques requises par le nouveau règlement de l'UE. (Pour plus d'informations : david.thorogood@ec.europa.eu)
- *Commission sur les données relatives à la migration internationale aux fins de la recherche sur le développement*, il s'agit d'un groupe d'experts internationaux réputés, dirigé par le Center for Global Development (CGD) qui se réunit pour discuter et proposer les initiatives possibles qui amélioreraient la disponibilité des données sur la migration internationale et le développement. (Pour plus d'informations : http://www.cgdev.org/section/initiatives/_active/migrationanddevelopment)
- Pour les pays du Maghreb, un programme d'enquête visant à mieux comprendre les processus de migration de l'Afrique subsaharienne au sens de migration de transit et de destination finale a été entrepris récemment avec la coordination du CISP (Comitato Internazionale per lo Sviluppo dei Popoli) et de RAM (Réseau Afrique Migration). (Pour plus d'informations, Section C.8, cisp_algerie@hotmail.com)

Parmi les initiatives ci-dessus, THESIM, IMISCOE, NATAC, PROMINSTAT, CLANDESTINO, IDEA et MAFE ont été entrepris sous le 6^{ème} ou le 7^{ème} Programme cadre de la Commission européenne sur la recherche et le développement (PCRD). Le CARIM qui était à la base financé par le projet EuroMed Migration I (qui fait partie du programme MEDA intitulé JAI Régional¹) est actuellement soutenu par le programme AENEAS² qui finance également le projet de la Banque mondiale auquel la liste fait référence.

Références et liens supplémentaires :

- THESIM book, 2006 (titre et référence complète indiqués au Chapitre A)
- *International migration statistics in Bulgaria*, rapport de la réunion qui s'est tenue à Sofia le 6 mars 2007, Michel Poulain, Dorota Kupiszewska et Nicolas Perrin, 2007
- *Report on the situation of international migration statistics in Romania*, rapport de la réunion tenue à Bucarest le 7 mars, Michel Poulain, Dorota Kupiszewska, Nicolas Perrin et Dorel Georghiu, 2007
- *The data collection for statistics on international migration: An assessment of the situation in the Balkan countries*, Rapport du Projet CARDS sur la migration, Michel Poulain et Nicolas Perrin, 2008
- *Acquisition and loss of nationality. Policies and trends in 15 European States. Résumé et Recommandations*, Résultats du projet de l'Union européenne, *L'acquisition de la nationalité dans les États membres de l'UE : règles, pratiques et développements quantitatifs* (NATAC), Rainer Bauböck, Eva Ersbøll, Kees Groenendijk et Harald Waldrauch (eds.), Institute for European Integration Research, Austrian Academy of

¹ Programme de coopération régionale dans le domaine de la justice, de la lutte contre la drogue, du crime organisé, du terrorisme et de la coopération dans la gestion des affaires relatives à l'intégration sociale des migrants, à la migration et au mouvement des individus.

² AENEAS, le Programme de coopération avec les pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile, a été entrepris par la Commission européenne et lancé en 2004. Ce programme a été récemment remplacé par le Programme thématique de coopération avec les pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile, établi dans le cadre des perspectives financières de 2007-2013 (http://ec.europa.eu/europeaid/where/worldwide/migration-asylum/index_en.htm).

- *Migrations méditerranéennes - Rapport 2006-2007*, rédigé par Philippe Fargues, CARIM, 2007, disponible sur le site www.carim.org/index.php?areaid=8&content.id=9

C. Sources de données

C.1. Systèmes de collectes de données relatives aux passages des frontières

Aperçu général

Les pays en général, y compris les PPM, emploient, pour la plupart, un système de contrôle aux frontières qui repose sur la collecte des données à l'entrée et à la sortie des voyageurs. La collecte des données à la frontière peut reposer sur un critère administratif ou statistique. Selon le premier, le statut des personnes qui arrivent et repartent est établi sur base des documents présentés (passeport, visa, permis de résidence, etc.), alors que l'utilisation du critère statistique requiert, quant à lui, l'enregistrement de l'information collectée par les biais de formulaires standard (cartes aux frontières) remplis par les passagers à l'arrivée et au départ.

La collecte des données à la frontière vise principalement à contrôler l'entrée puisqu'elle constitue un instrument relevant habituellement des prérogatives du département de la police ou de la sécurité de l'État dans le portefeuille du ministère de l'intérieur. Toutefois, l'extension du système de collecte des données aux frontières pour fournir des informations sur la migration internationale peut être réalisée à faibles coûts et avec un effort relativement limité.

Alors que les données aux frontières reflètent les mouvements effectués, il n'en demeure pas moins que le système souffre de plusieurs déficiences. Premièrement, afin d'épargner aux visiteurs le fardeau de la bureaucratie, seuls quelques informations limitées peuvent être collectées. En cas de vérification minimale des cartes remplies par les voyageurs, la fiabilité de l'information collectée peut être réduite. Deuxièmement, si les questions relatives à la migration sont rapportées dans le questionnaire, elles reflèteront probablement les conditions requises à l'entrée, par exemple la durée de séjour envisagée et l'objectif de la visite. Il est peu probable, que les étrangers auxquels on demande d'indiquer leur durée de séjour envisagée, affichent que celle-ci dépassera la durée indiquée sur le visa ou le permis de résidence. Il en va de même pour les questions relatives à l'objectif de la visite : une personne détentrice d'un visa touristique ne va pas vraisemblablement trahir l'objectif réel de sa visite, c'est-à-dire le travail ou l'emploi. Troisièmement, les informations collectées ne sont pas toutes enregistrées ou ne seront éventuellement pas traitées. De plus, il est possible que les données ne soient pas disponibles sous une forme utile, par exemple une base de données électroniques.

Nombreuses sont les stratégies utilisées afin de réduire le fardeau de la collecte des données aux frontières et/ou celui du traitement des données : certains pays collectent les données à partir d'un échantillon représentatif constitué uniquement de passagers ; d'autres collectent des données uniquement sur base d'une certaine catégorie de passagers tels que les étrangers ou les visiteurs temporaires, alors que les pays ayant de longues frontières terrestres se contentent parfois de collecter les données des passagers dans les aéroports et les ports.

Les recommandations internationales sur l'identification des migrants à la frontière se concentrent sur le principe du changement de résidence habituelle et la considèrent comme étant un des facteurs principaux permettant de différencier les migrants et les autres voyageurs. Les recommandations des Nations unies adoptées en 1976 et révisées en 1998 prévoient la collecte de six informations suivantes : *la durée de séjour (envisagée); le pays de résidence (habituelle), le pays de nationalité et l'objectif du séjour.*

La *durée de séjour* (envisagée) dans le pays de destination est un élément clé de l'information et permet de distinguer les migrants et les autres voyageurs, et les migrants de longue durée et ceux de courte durée. Dans le cas des étrangers, les intentions déclarées sont vérifiées sur base de la validité des visas ou des permis. Pour les citoyens à l'arrivée, l'information relative à la période de séjour envisagée dans leur propre pays est le seul moyen d'identifier les migrants de long terme sur une base prospective.

Voici les différentes options pour enregistrer la durée du séjour :

- i) demander au voyageur de remplir la durée de séjour envisagée avant de codifier;
- ii) demander au voyageur de remplir la durée de séjour envisagée, en apportant des réponses préalablement encodées, pour lesquelles les Nations unies recommandent ce qui suit :
 - moins de trois mois
 - une période allant de trois mois à moins d'un an
 - un an ou plus, mais pour une période limitée
 - une durée illimitée
 - une période incertaine ou inconnue.
- iii) constater la durée de séjour envisagée grâce au permis ou au visa.

Le *pays de résidence habituelle* pour un voyageur donné est le pays où le migrant a passé l'année précédant son arrivée dans le pays d'accueil. Les Nations unies proposent de déterminer cette résidence en déterminant le pays où le voyageur aura passé une période d'au moins 12 mois.

Concernant le *pays de nationalité*, le voyageur peut avoir une double nationalité, mais habituellement, on se contente de marquer la nationalité indiquée sur le passeport correspondant.

Les informations relatives à *l'objectif du séjour* constituent un des moyens permettant d'identifier les différentes catégories de voyageurs – ne serait-ce que partiellement. Les Nations unies recommandent fortement que les migrants internationaux étrangers soient classés selon la raison de leur admission telle que déterminée par le pays d'accueil (les intentions, désirs ou attentes du migrant étranger concerné ne doivent pas constituer la base de la classification). Les citoyens au départ seraient classés soit en fonction des raisons officielles de leur admission par le pays d'accueil ou selon leur volonté de rester à l'étranger (cette dernière option serait plus pratique).

Les recommandations des Nations unies comportent également d'autres variables relatives aux caractéristiques des migrants devant être enregistrées à chaque arrivée et à chaque départ d'un migrant international (indépendamment de la nationalité) : date d'arrivée/de départ, sexe, date de naissance, pays de naissance, *état civil* (tous les migrants âgés de 15 ans et plus), l'adresse, ainsi que des informations relatives à l'éducation, la profession et l'emploi.

Activités principales et résultats y afférents :

- La plupart des PPM demandent à tous les voyageurs de remplir les cartes aux frontières à l'arrivée et au départ. De plus, la plupart des PPM ont informatisé l'encodage des données à la frontière pour des raisons administratives. Les anciennes cartes aux frontières sont en voie d'être abandonnées puisque les arrivées et les départs sont enregistrés électroniquement dans plusieurs pays. La lecture optique des passeports et la reconnaissance des caractéristiques biométriques feraient que moins de détails seraient collectés, bien que le lien à une base de données centrale soit une solution. Toutefois, malgré les limites, le décompte basé sur les cartes aux frontières ou l'enregistrement aux frontières s'est amélioré.

- En Jordanie, jusqu'en 1995, les cartes aux frontières devaient être remplies par chaque passager détenteur d'un passeport. Ensuite, l'utilisation des cartes aux frontières a été supprimée progressivement et sur dix ans, dans les 13 postes frontaliers au profit d'un système informatisé. Conformément à ce nouveau système, un registre informatisé est consacré à chaque passager détenteur d'un passeport et les informations requises à des fins administratives et de sécurité sont introduites directement dans un système informatisé par la police frontalière. Les tabulations détaillées sur le nombre de départs et d'arrivées sont produites par le ministère de l'intérieur et fournies semestriellement et annuellement au département de statistiques et aux autres ministères.
- En Syrie, une étude pilote reposant sur les nouvelles cartes aux frontières et visant à mesurer la migration internationale a été effectuée sous MEDSTAT I. À la lumière de l'évaluation des résultats de l'étude, on a décidé d'introduire une série de modifications aux questions préalablement encodées et d'imprimer les cartes en langue française, arabe et anglaise. On a également décidé d'utiliser deux cartes différentes, une à l'arrivée, une deuxième au départ, une pour les étrangers et une deuxième pour les Arabes non syriens, les ressortissants syriens n'ayant pas à remplir de carte. Deux cartes sont remplies à l'arrivée, une est aux mains des autorités frontalières et une deuxième est gardée par le passager afin d'être soumise aux autorités frontalières à son départ. Les points suivants ont été ajoutés aux cartes frontalières réservées aux non-Syriens : période de visite projetée, objectif de la visite, pays de résidence habituelle et nationalité d'origine. On a également décidé de demander aux ressortissants syriens à leur départ de répondre à trois questions sur la durée de séjour projetée à l'étranger, l'objectif de la visite et le pays de destination.
- Au Liban, les entrées et les sorties aux frontières sont centralisées par la Direction générale de la sûreté générale (DGSG) grâce à la lecture optique des passeports des Libanais et l'enregistrement manuel des cartes aux frontières consacrées aux étrangers. Ce système a permis à l'Administration centrale de la statistique (ACS) et à la DGSG d'établir et de lancer un projet pilote sur l'utilisation des données frontalières avec l'assistance technique de MEDSTAT. Les trajectoires migratoires individuelles ont été reconstruites sur la base des entrées et des sorties individuelles enregistrées afin d'identifier l'immigration de longue durée (identifiée en tant qu'immigration suivie d'une période de séjour cumulative de 6 mois étalée sur une période totale d'un an). Un des problèmes principaux à résoudre est la correction des trajectoires illogiques (par exemple, deux entrées, sans sortie entre les deux) et l'identification d'individus porteurs de deux identités différentes (par exemple, les personnes ayant utilisé deux passeports différents). En conséquence, une méthodologie a été adoptée pour repérer sur la base d'une grande vraisemblance si le mouvement se rapportait à un seul individu (par exemple, des noms similaires qui ne sont pas exactement identiques en raison des transcriptions différentes pour les personnes ayant un lieu et une date de naissance identiques, une inversion des mois et dates de naissance pour les personnes ayant le même nom). Après cette phase de validation, il sera possible d'identifier les migrations en suivant les recommandations internationales. Les statistiques fondées sur cette méthode pourraient rapidement être produites de façon régulière.
- CBS Israël utilise les données sur la traversée des frontières afin de vérifier et d'améliorer les calculs basés sur d'autres sources. Cette procédure sera également mise en application lors du prochain recensement.

Références et liens supplémentaires :

- *MEDSTAT I Programme. Adapting border card systems in the Mediterranean region to measure international migration and international tourism: new initiatives and technical guidelines*, Jeannette Schoorl, en collaboration avec Ibrahim Ali et Samir Farid, Eurostat Working Papers and Studies KS-CC-06-003-EN-N, Luxembourg, 2006, [2]

- *Groupe de travail MED-Migration 2005. Conclusions principales*, Bruxelles, 10-11 octobre 2005
- *Migration statistics in the MEDSTAT II Programme. Demand for international cooperation and coordination*, Giambattista Cantisani and Yousef Courbage, document soumis à la réunion de travail conjointe CEE-ONU/Eurostat sur les statistiques des migrations, Edinburgh, 20-22 Nov. 2006, disponible sur le site <http://www.unece.org/stats/documents/2006.11.migration.htm>
- *Modifications of border cards in Syria to measure international migration : results and evaluation of the pilot study*, CBS-Syrie, présenté au stage de formation de MEDSTAT II en 2008 (disponible uniquement en arabe), [1]
- *Travail pilote dans l'exploitation des données individuelles des passages aux frontières au Liban*, Lara Badre, présenté lors de l'atelier de travail de MEDSTAT II en 2008, [1]
- *A special methodology using a border crossing database for the estimation of international migration flows*, Michel Poulain, document préparé pour l'atelier de MEDSTAT II en 2008, [1]
- *Steps Necessary for the Israeli system to Conform to International Requirements for Migration Statistics*, Ahmad Hleidel (CBS-Israel), document préparé pour l'atelier de travail de MEDSTAT II en 2008, [1]

C.2. Registres de population

Aperçu général

Pendant les dernières décennies, les registres de population sont devenus une des sources principales des statistiques sur les migrations au niveau de l'Europe et ont permis la production de nouvelles approches quantitatives (par exemple l'analyse de l'histoire de vie des migrants). Les registres de population peuvent être définis comme étant des systèmes administratifs organisés pour enregistrer en continu la population vivant dans un territoire déterminé. Les registres de population sont pour la plupart basés sur un recensement initial qui a été continuellement mis à jour à travers l'enregistrement des naissances, des décès, des lieux de résidence et de leur changement, et sur la base d'un enregistrement de variables additionnelles et de leur modification (nationalité, état civil, etc.). Ces registres peuvent être comparés, si cela est légal et possible, aux résultats du recensement et peuvent, par conséquent, être mis à jour, du moins pour les pays qui ne basent toujours pas leur recensement sur le registre de population.

En fait, plusieurs types de registres existent. Au départ, tous les systèmes sont basés sur des registres locaux de population. Dans ce type de registre, en cas de migration interne, l'échange d'informations entre les municipalités d'origine et de destination permet d'enregistrer l'immigrant à l'endroit de l'arrivée et de le rayer simultanément du registre de la municipalité d'origine. Ce système existe toujours dans des pays comme l'Allemagne, l'Italie, la Suisse et l'Ukraine, mais il est progressivement remplacé par des Registres centraux de population (RCP) dans la plupart des autres pays, notamment les pays nordiques, la Belgique, les Pays-Bas, et la plupart des pays de l'Europe de l'Est où la centralisation gagne rapidement du terrain. Actuellement, la centralisation aide à éviter les doubles comptes et à contrôler la cohérence de la base de données au niveau local. Outre cette distinction entre les bases de données centrales et locales, l'enregistrement dans des pays comme l'Allemagne ou la Suisse est caractérisé par la présence de registres séparés pour les étrangers. Pendant les dernières décennies, trois principaux développements ont eu lieu : l'informatisation, la centralisation et l'interconnexion avec d'autres sources de données administratives. Ces développements ont augmenté la fiabilité de l'enregistrement.

Des registres de population fiables constituent des instruments statistiques très importants : ils peuvent être considérés comme des recensements continus, permettant de produire des

données relatives aux flux migratoires, le tout à un coût moindre en comparaison de l'organisation d'une opération statistique spécifique, c'est-à-dire un recensement ou une enquête. En dépit des avantages statistiques principaux, les limites ou les contraintes ne doivent pas être ignorées. D'abord, l'État devra développer une administration particulière afin de gérer un tel système. Dans un scénario idéal, toutes les agences publiques basent leurs activités sur des registres de population fiables afin de produire des registres administratifs modernes. Ces registres devront utiliser un numéro d'identification unique commun et des variables standard afin de faciliter les échanges. La possibilité, d'un point de vue légal d'établir un lien entre les bases de données administratives et d'échanger ou de transférer des données (notamment au niveau de l'INS) est une condition *sine qua non* de l'amélioration de la fiabilité et de l'utilisation statistique. Même si ces possibilités techniques existent, la qualité des données repose sur la déclaration faite par les habitants au sujet de leur migration et sur le degré de confiance entre la population et l'État en général (qui peut être faible en raison du mauvais usage des registres de population à certaines périodes de l'histoire). Historiquement, l'absence d'un système efficace pour l'échange de l'information entre les municipalités et les autres administrations a souvent été la cause de doubles comptes et d'incohérences. De plus, seule la population *de jure* est souvent couverte. Enfin, l'enregistrement de l'émigration est souvent déficitaire vu le manque de motivations nécessaires pour déclarer les cas de départ et la présence d'avantages liés à l'enregistrement (prestations sociales, permis de résidence etc.). Par conséquent, dans plusieurs pays de l'UE, la fiabilité des registres de population n'est pas suffisamment bonne pour estimer directement le nombre d'habitants (par exemple, dans la quasi-totalité des pays de l'Europe Centrale et de l'Est) ou les flux migratoires (par exemple, en Estonie).

Il existe une forme particulière de registre de population couvrant la population étrangère seule ; il s'agit dudit registre des étrangers qui permet en général l'application de méthodes similaires pour la production de statistiques migratoires relatives à cette catégorie de la population. Les pays qui ne disposent pas de registre de population détiennent souvent un registre des étrangers. De plus, certains pays détiennent des registres séparés pour les ressortissants nationaux résidant à l'étranger (par exemple le registre AIRE en Italie), et qui seraient en principe utiles pour décompter le stock des nationaux à l'étranger. Toutefois une telle alternative est limitée à cause de la qualité de l'enregistrement et de la radiation, et de ses contraintes d'ordre pratique.

Activités principales et résultats y afférents :

- Actuellement, les registres de population constituent la source principale de données pour les flux migratoires et directement ou indirectement pour les stocks de population dans les États membres de l'UE. Les pays de l'Europe de l'Est révisent pour la plupart l'organisation du système d'enregistrement de la population (afin de le centraliser et de l'informatiser, et de réaliser par la suite une meilleure couverture des étrangers, mais aussi parfois pour abandonner les pratiques héritées de la période communiste) ou la production de statistiques migratoires (afin de produire des statistiques sur base d'un extrait de la base de données informatique plutôt que sur la base d'un formulaire statistique en papier, afin de traiter un nombre supplémentaire de catégories de migrants etc.). Seuls sept des 27 pays n'utilisent pas ce genre de registre (en l'occurrence Chypre, la France, la Grèce, l'Irlande, Malte, le Portugal et le Royaume-Uni).
- De plus, les registres de population peuvent être utilisés pour produire des statistiques sur les populations ayant une origine étrangère en utilisant des informations sur le changement de nationalité, et le lieu de naissance des parents comme le cas se présente en Belgique, aux Pays-Bas et dans les pays nordiques (cf. références ci-dessous). En effet, dans ces pays, le contenu des registres existants s'était élargi en termes de variables disponibles. Les pays nordiques ont, quant à eux, introduit des règles communes pour enregistrer les migrations internationales entre leurs territoires et, en 1969, ils ont établi un système d'échange d'informations pour éviter un double enregistrement. La coopération intense et continue entre les autorités d'enregistrement

de la population dans les pays nordiques se traduit par les réunions/discussions entre statisticiens.

- S'appuyant sur leur expérience, plusieurs États membres du Nord de l'UE et de l'AELE ont prodigué des conseils au sujet de la mise en application ou de l'amélioration des systèmes d'enregistrement de l'état civil, des registres de population, ainsi que d'autres sources administratives à des fins de statistiques. Citons à titre d'exemple la contribution de Statistiques Norvège en Moldavie, pour les Territoires palestiniens occupés et en Albanie. Au sujet de l'Albanie, après plusieurs années de travail appuyé par la Norvège et plus tard par d'autres pays et institutions, un RCP a été établi et il est prévu qu'il soit à la base des listes électorales et de la délivrance des cartes d'identité en 2009. La documentation propre à cette coopération entre la Norvège et l'Albanie est disponible sous la rubrique « Références et liens supplémentaires ».
- Pendant plusieurs années, la CEE-ONU et Eurostat ont cherché à promouvoir le travail relatif à l'utilisation des registres de population et des autres registres à la fois dans un sens général qu'à travers une session de travail conjointe consacrée à ce sujet. La dernière session de travail s'était tenue en 2002. Ensuite, en 2007, la CEE-ONU a publié une publication sur les meilleures pratiques quant à l'utilisation des registres de population et des statistiques sociales dans les pays nordiques. La liste de références ci-dessous comprend des références relatives à la dernière réunion et les publications qui s'y rapportent.
- L'Italie serait un modèle à suivre pour la production des statistiques migratoires annuelles sur base d'une collecte de données administratives fondées sur plusieurs registres. En effet, l'enregistrement de la population en Italie est basé sur les registres de population locaux (*anagrafi*) détenus par chacune des quelque 8100 municipalités. La mise à jour de l'information sur le changement de résidence s'effectue à travers l'échange d'actes de notification des migrations entre municipalités (ou à travers les consulats dans le cas de mouvements internationaux). Ces registres comprennent une quantité limitée d'informations et ne sont pas interconnectés via un RCP, bien qu'un projet pour l'interconnexion de ces registres, faisant suite à leur informatisation totale, et effectué à travers un Index National, soit en cours. Les statistiques annuelles sur les flux migratoires par sexe et nationalité, sur les stocks par sexe et nationalité et sur les stocks par sexe et par groupes d'âge sont dérivées de l'agrégation de résultats collectés à travers des formulaires limités spécifiques envoyés à ISTAT par chaque municipalité. De plus, après 9 à 12 mois, les statistiques sur les flux migratoires par sexe, par nationalité et par groupes d'âge sont compilées sur base de copies des notifications individuelles sur le changement de la résidence fournies par chaque municipalité.
- Parmi les pays MED, seul Israël détient et utilise un RCP à des fins statistiques. La méthodologie, qui consiste à lier la traversée des frontières au registre de la population, a été développée afin d'estimer les flux d'émigration. De plus, le registre de population constitue une des sources utilisées par CBS-Israël lors du recensement intégré de la population et de l'habitat en 2008. Des registres informatisés de la population existent également en Égypte et dans les Territoires palestiniens occupés. Toutefois ces registres se limitent aux ressortissants nationaux, ne sont pas mis à jour régulièrement, notamment en l'absence de dispositions exigeant des citoyens l'enregistrement des changements de résidence ou les mouvements internationaux et ne sont pas utilisés par conséquent dans les statistiques. Le Maroc, quant à lui, a entamé une discussion au sujet de la mise en place d'un registre de population qui serait également utile à des fins de statistiques.

Références et liens supplémentaires :

- THESIM book, Chapitre 3 *Registration of the Resident Population*, Michel Poulain, pp. 109-132, 2006, (titre et référence complète indiqués au Chapitre A)

- Document et rapport final de la réunion de travail conjointe CEE-ONU/Eurostat sur les registres et les fichiers administratifs utilisés pour l'établissement des statistiques sociales et démographiques, Genève, 9 -11 décembre 2002, disponible sur le site <http://www.unece.org/stats/documents/2002.12.registers.htm>
- *Les caractéristiques démographiques des populations immigrées en Belgique*, Michel Poulain et Nicolas Perrin, dans *Les caractéristiques démographiques des populations immigrées*, Werner Haug, Paul Compton et Youssef Courbage (eds.), Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, N° 38, 2002 (disponible sur le site http://www.coe.int/t/e/social_cohesion/population/Publications.)
- *Appréhender « objectivement » les origines en Belgique: alternatives méthodologiques et implication statistiques*, Nicolas Perrin, Luc Dal et Michel Poulain, soumis à la conférence intitulée *Statistiques sociales et diversité ethnique: doit-on compter, comment et à quelles fins ?*, Montréal, 6-8 décembre 2007
- *The Norwegian population statistics system - an overview*, Kåre Vassenden (Statistics Norway), document soumis au symposium « 14 Nordic Demographic Symposium » - NORDIC 2001, Tjøme, Norvège, 3-5 mai 2001
- *To measure and monitor internal migration based on national population register*, Statistics Sweden, Background facts Population and Welfare Statistics 2006:7, document présenté à la Conférence 2006 de l'Association internationale pour les statistiques officielles (AISO) Ottawa, Canada, disponible sur le site http://www.scb.se/statistik/publikationer/BE9999_2006A01_BR_BE96ST0607.pdf
- *Register-based statistics in Nordic countries. Review of best practices with focus on population and social statistics*, Johan-Kristian Tønder, Finn Spieker, Pekka Myrskylä, Claus-Göran Hjelm et Harald Utne, UNECE, United Nations Publications, Genève, 2007
- *Selected Documents on the Modernisation of the Civil Registration System in Albania*, Statistics Norway, Department of Social Statistics, and the Albanian Ministry of Local Government and Decentralisation, Documents n. 2004/2, disponible sur le site www.ssb.no/emner/02/90/doc_200402/doc_200402.pdf
- *Selected Documents on the Modernisation of the Civil Registration System in Albania, Vol. II*, Halvard Skiri, Børge Strand, Mirela Talka et Helge Brunborg, Statistics Norway, Division for Development Cooperation, Documents n. 2005/14, disponible sur le site http://www.ssb.no/emner/00/90/doc_200514/doc_200514.pdf
- *The Italian system of municipal population registers and its use for migration statistics*, Enrico Tucci and Giambattista Cantisani, présentation faite au stage de formation MEDSTAT II en 2008, [1]

C.3. Permis de résidence

Aperçu général

Les registres des permis de résidence constituent une source importante pour la production de statistiques régulières et variées sur la migration internationale. Ils sont d'autant plus importants qu'ils se caractérisent par une couverture exhaustive, des coûts limités et des données disponibles souvent sous format électronique. Par conséquent, malgré les limitations multiples (par exemple l'enregistrement irrégulier ou non fiable des départs définitifs ou des émigrants; les retards dans le renouvellement des permis ; l'enregistrement limité ou le manque de couverture dans le cas de quelques catégories à l'exemple des mineurs et des migrants sans papiers), ce type de sources de données peut être utilisé pour estimer plusieurs indicateurs de base : stock d'étrangers sur une base régulière, les nouveaux immigrants, le changement de statut etc..

Il faut remédier à quelques obstacles conceptuels et méthodologiques avant de produire des mesures comparables basées sur cette source de données. À titre d'exemple, comment définir

un premier permis et par la suite un migrant sur la base des permis de résidence émis ? Comment faire la différence entre des migrants de courte durée et des migrants de longue durée ? Toutefois, les conditions préalables les plus importantes pour le développement statistique sur base de cette source semblent être une coopération accrue entre les instituts de statistiques nationaux et les ministères de l'intérieur qui gèrent le système et contrôlent ce type de source.

Dans la plupart des pays de l'UE, les bases de données relatives aux permis de résidences sont de plus en plus utilisées pour produire des statistiques relatives aux étrangers et à la migration internationale. Le bien-fondé de tels registres individuels et l'utilisation des critères statistiques dans la préparation des tableaux sont largement reconnus.

Dans le cas des PPM, bien que les registres des permis de résidence aient été une source de production régulière de statistiques dans les années 70 pour certains pays (par exemple le Liban où les tableaux ont été publiés dans l'annuaire), il n'en demeure pas moins que l'utilisation statistique a été limitée. Toutefois, entre 2000 et 2003, MEDSTAT I a soutenu la campagne de sensibilisation sur l'utilisation et l'amélioration des systèmes relatifs aux permis de résidence et de travail. Après avoir évalué l'expérience de MEDSTAT I et reconnu le potentiel des registres de résidence et des permis de travail, le groupe de travail chargé de définir le mandat de MEDSTAT II Migration (Bruxelles, octobre 2005) a convenu du besoin d'améliorer les capacités des INS afin de mesurer, à long terme, les flux et les stocks migratoires en se concentrant exclusivement sur ces sources. Le travail d'orientation mené conjointement par les coordinateurs nationaux et les experts internationaux au début de MEDSTAT II (printemps 2006) a fait la lumière sur l'enregistrement quasi global des étrangers à travers la délivrance des permis de résidence sur base d'infrastructures techniques relativement avancées. Concernant les caractéristiques, plusieurs pays adoptent une procédure de contrôle à l'égard des détenteurs de permis de résidence qui quittent temporairement le territoire national en leur demandant de notifier le départ. Cela constitue une variable importante dans l'analyse des données disponibles à des fins statistiques.

Activités principales et résultats y afférents :

- Le travail de MEDSTAT I préalablement indiqué est principalement composé de ladite Action C pour l'analyse et l'adaptation des systèmes dans les pays du Maghreb qui vise à mesurer les flux et les stocks migratoires internationaux. Le travail a abouti à une publication portant surtout sur la présentation et l'analyse des systèmes nationaux, à des considérations et des recommandations méthodologiques et à une série de tableaux détaillés et proposés qui devront être produits sur base des données relatives aux permis de résidence (cf. ci-dessous).
- Un nouveau règlement de l'UE établissant un système commun de permis de résidence électroniques a été mis en application dans les États membres à la fin de l'année 2006. Au delà de l'harmonisation des procédures, des paramètres et de la collecte simplifiée des données, le nouveau système prévoit, pour ces pays, dont l'Italie, un mode différent pour l'enregistrement des mineurs, où ce dernier comprend moins d'informations au sujet du permis accordé à un des parents. Par conséquent, la couverture des tableaux annuels produits par cette source administrative en utilisant une différente combinaison de variables, sera largement améliorée. Les délégués des PPM ont eu droit, lors de visites d'études en Italie et en Belgique à des présentations et à des démonstrations sur les permis de résidence électroniques coordonnés par l'UE.
- Récemment, cette source d'information a gagné en pertinence au sein de l'UE suite au lancement d'un exercice pilote et à la nouvelle collecte de données par Eurostat sur les permis de résidence. Bien que tous les pays, approximativement, puissent fournir de telles données (la plupart avait déjà fourni une partie de ses statistiques), la qualité des chiffres existants est toujours douteuse. Dans la plupart des pays, l'utilisation des

données individuelles augmente rapidement puisque les ministères de l'intérieur rendent les micro-données progressivement disponibles à des fins statistiques.

- Parmi les expériences de l'UE, il nous faut citer les développements relatifs à l'immigration des étrangers s'appuyant sur les données administratives établies sous forme de registre individuel conçu par le ministère de l'intérieur, (source AGDREF, pour les étrangers), ou l'Office de la migration internationale (pour les mineurs bénéficiant des mesures de regroupement familial). Les tableaux statistiques découlant de tels développements sont conformes aux recommandations internationales et sont répartis en fonction du sexe, de l'âge, du pays de nationalité, du type d'admission, de l'année d'entrée et d'autres variables. Les résultats et la documentation méthodologique sont publiés sur http://statistiques_flux_immigration.site.ined.fr.
- S'appuyant principalement sur les données relatives aux permis de résidence, l'OCDE a récemment entrepris la compilation « de statistiques standardisées concernant la migration de type permanent » pour ses États membres. Vu la difficulté de se conformer aux recommandations internationales de l'ONU, l'OCDE a adopté une approche alternative basée sur le droit de séjour ou de résidence dans le pays d'accueil. Pour éviter toute confusion avec les définitions usuelles, le terme migration « permanente » ou « de type permanent » a été utilisé. Cette compilation statistique vise à assurer une comparabilité internationale, à identifier les différentes catégories de migration (soit les ouvriers migrants, les membres de la famille qui les accompagnent, le regroupement familial, la formation de la famille etc.), et à distinguer entre les mouvements de courte durée et les flux de longue durée. Ces objectifs ont fait du choix des données relatives aux permis de résidence une source principale de données. Les séries standardisées ayant résulté de cet exercice sont, pour la plupart des pays, inférieures ou largement inférieures aux statistiques publiées sur l'immigration internationale, basées sur différentes sources de données. Pour certains pays, les raisons sont claires, les séries standardisées excluent certains mouvements de courte durée. Dans d'autres cas, les différences seraient dues aux définitions utilisées pour les statistiques d'immigration officielles. Ainsi, en Allemagne, à titre d'exemple, les chiffres officiels élevés sur l'immigration et qui découlent de l'enregistrement d'un déménagement dans un domicile privé à partir de l'étranger pour une période supérieure à une semaine ne sont pas traités par l'enregistrement des permis de travail, c'est-à-dire pour les travailleurs saisonniers et les étudiants internationaux. Un document publié récemment sur cet exercice et ses résultats pour l'année 2006 est accessible via le lien indiqué ci-dessous.
- Le Maroc avait déjà réussi à promouvoir l'utilisation des données relatives aux permis sous MEDSTAT II, lorsqu'au début de 2008, les registres individuels provenant du système d'enregistrement des permis de résidence pour les années 2005-2007 étaient fournis par le ministère de l'intérieur, Direction générale de la sûreté nationale (DGSN), au Haut-Commissariat au plan/Direction de la statistique (HCP/DS). Utilisant ces données, les experts marocains ont fait la lumière sur plusieurs contraintes (par exemple l'expulsion des mineurs et d'autres catégories sélectionnées, la définition de la date de référence des entrées, le lien entre les dossiers et l'incapacité de distinguer entre la première émission et les renouvellements), ainsi que plusieurs opportunités d'amélioration (par exemple, l'attribution de numéros d'identification individuels, l'adaptation de formulaires administratifs et l'introduction d'un nouveau formulaire mettant en lien l'enregistrement des permis de résidence avec la traversée des frontières).

Références et liens supplémentaires :

- *MEDSTAT Programme. Adapting residence and work permits registers in the Mediterranean region to measure international migration flows and stocks. Technical manual and guidelines*, Jamal Bourchachen, Eurostat Working Papers and Studies KS-CC-06-002-EN-N, Luxembourg, 2006, [2]

- *Groupe de travail MED-Migration 2005. Conclusions principales*, Bruxelles, 10-11 octobre 2005
- *Carte électronique pour étrangers*, présentation faite par l'Office des étrangers en Belgique. lors de la visite d'étude de MEDSTAT II effectuée par le Liban en Belgique, 20-21 septembre 2007, [1]
- THESIM book, Chapter 4 *Registration of Permit of Stay*, Xavier Thierry et Yves Broom, pp. 133-150, 2006, (titre et référence complète indiqués au Chapitre A)
- *Recommandations pour l'élaboration des données des registres des permis de séjour pour les statistiques migratoires*, Xavier Thierry, présentation faite au groupe de travail de MEDSTAT II, Bruxelles, 13-14 mars 2007, [1]
- *Standardised statistics on immigrant inflows. Results, sources and methods*, Pauline Fron, Georges Lemaitre, Thomas Liebig, Cécile Thoreau, OCDE, 2008, disponible sur le site http://www.oecd.org/about/0,3347,en_2649_33931_1_1_1_1_1_1,00.html
- *L'utilisation des micro-données relatives à la délivrance des titres de séjour en France : un changement de cap ?*, Xavier Thierry, dans *Les migrations internationales : observation, analyse et perspectives*, Actes du séminaire de l'AIDELF, Budapest, 20-24 septembre 2004, PUF - AIDELF, Paris, 2007, disponible sur le site www.aidelf.ined.fr/colloques/Budapest/Seance1/S1_Thierry.pdf
- *Utilisation des données individuelles des permis de séjour pour la production de statistiques migratoires au Maroc*, Abdelilah Zerrouk et Bouchra Bouziani, présentation faite à l'atelier de travail de MEDSTAT II en 2008, [1]

C.4. Autres sources administratives

Aperçu général

Outre les données classiques utilisées pour estimer les flux et les stocks migratoires à l'instar des registres de population et des bases de données relatives aux permis de résidence, plusieurs dossiers administratifs spécifiques peuvent être utilisés en tant que source pour évaluer des questions propres à la migration : base de données sur les visas, registres consulaires, registres des permis de travail, bases de données de la sécurité sociale, base de données des demandeurs d'asile, une partie spécifique des services d'immigration ou des bases de données de la police relatives à la prévention contre la migration illégale et le retour des migrants illégaux.

Ces bases de données différentes ne couvrent que certaines catégories spécifiques de migrants. Dans certains cas, la finalisation de l'enregistrement et/ou la mise à jour du statut des personnes enregistrées ne sont pas garanties et doivent être soigneusement vérifiées. Toutefois, elles peuvent constituer une source alternative ou complémentaire pour déduire des estimations partielles propres aux flux spécifiques. L'immigration illégale de citoyens étrangers ayant obtenu un visa avant leur immigration serait estimée sur la base du nombre de visas émis. Les flux migratoires des nationaux peuvent être estimés sur la base de nouveaux enregistrements dans les registres consulaires, alors que les stocks d'émigrants dans un pays donné seraient basés sur le nombre d'émigrants enregistrés dans les registres consulaires locaux. Lorsque des étrangers bien spécifiques doivent obtenir des permis de travail avant de pouvoir travailler, le nombre de nouveaux permis de travail pourrait être utilisé pour estimer l'immigration de la main-d'œuvre. Les données des permis de travail sont souvent publiées, mais l'interprétation en est difficile vu le nombre d'exceptions élevé. Lorsque le système de sécurité sociale est bien développé, l'enregistrement des immigrants dans la base de données peut être utile pour mesurer les catégories spécifiques d'immigrants et de travailleurs étrangers.

Quand il y a un avantage pour les immigrés à s'enregistrer, d'autres bases de données peuvent être utilisées pour les estimations ou le contrôle de qualité. De telles bases de

données seraient, à titre d'exemple, celles de l'assurance nationale puisqu'un nouvel immigrant doit s'enregistrer pour travailler légitimement, ou celles de l'assurance santé qui est une condition au traitement médical. Outre les estimations relatives aux flux migratoires spécifiques, la comparaison entre les sources de données alternatives serait utilisée afin de vérifier la fiabilité de ses estimations actuelles et leur couverture de certaines catégories spécifiques.

Activités principales et résultats y afférents :

- À l'heure actuelle, tous les pays gèrent une base de données sur les visas et doivent être à même de fournir des données détaillées sur les demandes, les émissions ou les rejets de visas. L'information collectée est souvent considérée comme fiable. Toutefois, quelques pays seulement publient ce genre de données. De telles données se raient d'abord utilisées pour comprendre la procédure d'examen des visas, leur durée, le taux de rejet, mais elles sont également pour produire une estimation de l'immigration provenant de pays bien déterminés.
- Dans les pays où la sécurité sociale couvre la plus grande majorité de la population, l'enregistrement dans le système et l'exclusion du système sont actuellement examinés pour essayer de produire une estimation de l'immigration, comme cela existe déjà en Allemagne, ou de l'émigration, comme en France (cf. références ci-dessous). Des activités similaires sont également menées en Angleterre (au travers de la base de données du Service de santé nationaux (National Health Service)), ou en Irlande (moyennant le Système central d'enregistrement (Central Records System) détenu par le Département des affaires sociales et de la famille qui enregistre tous les individus dans le système fiscal ou de sécurité sociale).
- Afin de combler le manque de données, l'information provenant de l'enregistrement consulaire est parfois utilisée dans l'UE et les PPM. À titre d'exemple, INE-Portugal exploite les registres consulaires afin de mieux mesurer l'émigration. Ensuite, les résultats de l'enregistrement consulaire sont largement utilisés afin d'estimer le nombre des ressortissants marocains à l'étranger, bien que les chiffres ne soient pas encore inclus dans les statistiques officielles. En effet, en attendant la production d'une nouvelle application informatique pour l'enregistrement consulaire qui permettra de lier les dossiers et donc d'éviter un double enregistrement, le HCP/DS au Maroc réfléchit aux moyens d'améliorer les statistiques disponibles chaque année via le ministère des affaires étrangères.
- Parmi les projets intéressants et innovateurs sur l'utilisation des registres administratifs, citons le projet ROUTE en Belgique (*Recherche européenne comparée sur les trajectoires ultérieures et les tendances parmi les anciens candidats ayant soumis des demandes de régularisation*) qui est entrepris par plusieurs universités en coordination avec l'Université de Leuven et la coopération de centres nationaux et d'autorités fédérales. Ce projet cherche à développer et à mettre en application une méthodologie quantitative permettant un suivi longitudinal des trajectoires socio-économiques des immigrants dont le séjour a été régularisé en Belgique. À cette fin, les chercheurs vont réunir et rassembler au moyen du numéro d'inscription au registre national de nombreuses données administratives disponibles dans les fichiers de l'Office des étrangers et la *Banque carrefour de la sécurité sociale* (BCSS) (cf. Chapitre D). La production d'une base de données spécifique va permettre de produire des statistiques, des tabulations croisées, des graphes etc. permettant d'analyser chaque année les trajectoires socio-économiques de la population ciblée. Le projet ROUTE est à deux niveaux. Premièrement, il s'agit de fournir des informations objectives sur le groupe d'immigrants régularisés et leur histoire de vie sous un angle longitudinal. Ce type d'informations est pertinent pour le processus de prise de décisions, surtout alors que les nouvelles mesures de régularisation sont attendues en Belgique. Deuxièmement, il s'agit

de transposer la méthodologie de couplage qui en résulte, et d'utiliser les données administratives pour procéder à des recherches longitudinales sur d'autres catégories d'immigrants comme par exemple les étudiants, le regroupement familial, les immigrants économiques, les réfugiés etc. (Pour plus d'informations : johan.wets@hiva.kuleuven.be).

- Pendant la dernière décennie, plusieurs initiatives se sont consacrées au développement d'une meilleure approche statistique à l'égard de la procédure d'asile. Outre les efforts généraux déployés par Eurostat et le HCR afin d'améliorer la collecte des données dans ce domaine, les statisticiens et les démographes ont fait la lumière sur les résultats biaisés résultant de l'utilisation de simples décisions statistiques, en particulier dans l'évaluation des taux de reconnaissance. L'utilisation de l'approche par cohorte a été largement recommandée (cf. les études effectuées sous la supervision de Rob van der Erf et les autres références ci-dessous). Des recommandations similaires ont été faites au sujet des statistiques sur l'acquisition de la nationalité.

Références et liens supplémentaires :

- *Autres registres ou fichiers administratifs*, Nicolas Perrin, présentation faite au stage de formation de MEDSTAT II 2008, [1]
- *Aperçu des données statistiques disponibles sur la délivrance et le refus des visas*, Nicolas Perrin, 2007, Revue du droit des étrangers, n°143, pp. 138-146
- *Transnational working biographies: What should we measure? Nationality, place of residence, place of employment or place of birth?*, Jochen Baumann, Humboldt University (Germany), et Tatjana Mika, German Pension Insurance (FDZ-RV), Actes de la conférence intitulée "International Conference on Social Statistics and Ethnic Diversity": *Should we count, how should we count and why?*, Montréal, 6-8 décembre 2007, disponible sur le site <http://www.ciqss.umontreal.ca/fr/SSDE>
- *Le nouveau système statistique d'assurance maladie permettrait-il une estimation des flux d'émigration ? (France)*, Benoit Riandey, dans *Les migrations internationales : observation, analyse et perspectives*, Actes du séminaire de l'AIDELF, Budapest, 20-24 septembre 2004, Paris, PUF - AIDELF, 2007, disponible sur le site www.aidelf.ined.fr/colloques/Budapest/Seance1/S1_Riandey.pdf
- THESIM book, chapitres 5, 10 and 13 (*Registration of Asylum Seekers, Statistics on Asylum Applications and A Cohort Approach to Measuring the Asylum Procedure*, Rob van der Erf, Liesbeth Heering et Ernst Spaan, respectivement pp. 151 -166, 249-259 et 289-319, 2006, (titre et référence complète indiqués au Chapitre A)
- Document et rapport final de la réunion de travail conjointe CEE-ONU/Eurostat sur les registres et les fichiers administratifs utilisés pour l'établissement des statistiques sociales et démographiques, Genève, 9 -11 décembre 2002, disponible sur le site <http://www.unec.org/stats/documents/2002.12.registers.htm>
- *Swiss-Swedish Joint Study on Cohort-Based Asylum Statistics*, Torsten Torsten sson, Isaksson Krister, Stéphane Cotter et Marcel Heinger, 1998, Luxembourg, Eurostat (WP 3/1998/E/n° 2), [2]
- *Draft Manual on Statistics of Asylum-seekers and Refugees*, van der Erf, Rob, 1998, Luxembourg, Eurostat (Working Paper 3/1998/E/n° 18), [2]
- *Le suivi longitudinal des populations réfugiées reconnues. Un exemple d'utilisation de registres administratifs*, Philippe Wanner, 2006, document soumis au Chaire Quételet 2006 « Les systèmes d'information en démographie et en sciences sociales. Nouvelles questions, nouveaux outils ? », disponible sur le site www.uclouvain.be/demo
- THESIM book, Chapitre 14 (*A Cohort Approach to Acquisition of Citizenship Statistics*, Nicolas Perrin, pp. 321-336), 2006, (titre et référence complète indiqués au Chapitre A).

C.5. Recensements de la population

Aperçu général

Historiquement, le recensement a permis à la fois de recueillir des informations sur l'immigration au travers des questions portant par exemple sur le pays de résidence habituelle à une date spécifique dans le passé, ou la durée de séjour dans le pays ou l'année d'arrivée dans le pays et les stocks à travers les questions sur le pays de naissance, le pays de nationalité ou les pays de résidence des parents à la naissance. Un aperçu général des sujets variés relatifs à la migration, centraux (recommandés) ou annexes (optionnels), de leurs définitions, des classifications et des lignes directrices figure dans les recommandations de la CEE-ONU pour les recensements de la population et des logements de 2010 (cf. référence ci-dessous).

En l'absence de données sur les flux, notamment sur l'émigration, plusieurs pays ont utilisé les comparaisons statistiques entre deux recensements, communément admis sous le nom de comptabilité démographique, pour fournir une estimation de la migration internationale nette pour la période décennale entre deux recensements. Un compte tronqué dans un des recensements ou dans les deux à la fois, pourrait nuire à la fiabilité de cette méthode.

Alors que le recensement couvre normalement la population entière (soit une énumération totale au lieu d'un échantillon large), l'inconvénient principal serait sa tenue irrégulière (toutefois, il faut noter que les recensements basés sur des registres permettent de telles estimations plus fréquentes). La migration internationale est quant à elle dynamique et se prête à des fluctuations annuelles et à des tendances variées.

Un autre inconvénient est que traditionnellement le recensement n'a pas été utilisé pour fournir une information sur l'émigration car il est difficile d'inclure les ménages ou les familles dont tous les membres ont quitté le pays.

Étant donné que la plupart des recensements se tiennent une fois tous les dix ans et vu l'importance de la migration internationale et son intérêt pour les gouvernements et les autres entités en raison de l'augmentation sans précédent dans la mobilité de la population stimulée par l'économie mondiale et les développements rapides dans les moyens et la facilité de déplacements, toutes les sources potentielles sont davantage exploitées. Cela comprend les données administratives à l'instar de celles collectées aux frontières ou provenant du nombre de permis émis, des enquêtes et des recensements.

L'avantage du recensement est qu'il constitue un exercice statistique, il est plus facile d'incorporer des définitions internationales ou de poser des questions pour répondre à des besoins connus. Par conséquent, plusieurs pays utilisent actuellement le recensement (et les enquêtes de ménages) pour couvrir l'émigration, l'émigration envisagée ou la migration de retour. L'approche peut être effectuée à travers des questions dans le recensement en tant que tel ou dans un module séparé.

Activités principales et résultats y afférents :

- Le programme MEDSTAT I a prévu un inventaire de sources de données, y compris les recensements et les statistiques disponibles dans les pays ou provenant d'organisations internationales. Toutefois, cet inventaire a eu lieu 10 ans plus tôt et un plus vaste inventaire des domaines, des questions, des définitions et des approches est prévu. Après l'an 2000, MEDSTAT I a inventorié les questions des recensements relatives à la migration dans les PPM et proposé un module d'émigration pour les recensements (Action A). Les résultats de toutes les activités ci-dessus ont été publiés dans les documents de travail d'Eurostat (cf. ci-dessous).

- La préparation d'un module sur l'émigration repose sur quatre approches principales adoptées par les pays en vue d'estimer les mouvements de l'émigration internationale dans leurs territoires, soit (i) des projets bilatéraux comparant les données relatives aux flux entre les pays d'origine et de destination ; (ii) une enquête portugaise effectuée simultanément avec l'enquête sur les forces de travail (EFT) concernant les domiciles vacants qui auraient été préalablement occupés par des ménages ou des familles qui sont parties ; (iii) la collecte d'informations partielles à travers le recensement (à partir des chefs de ménage ou des frères et sœurs) et ensuite, sur base de modèles statistiques, des estimations de la migration sont effectuées ; (iv) la collecte de statistiques sur l'émigration à travers un module pertinent dans le recensement.

Le module émigration repose sur les trois questions suivantes et sur un simple tableau d'informations qui est complété selon les réponses apportées à ces questions :

- Question 1 : parmi les membres du ménage, y en a-t-il un qui a émigré pendant les x années passées ?
- Question 2 : un ancien membre du ménage (c'est-à-dire une personne qui, au moment du recensement, ne vivait plus avec le ménage en question) a-t-il émigré pendant les x années passées ?
- Question 3 : cette personne fait-elle partie d'un seul ménage ou a-t-elle fait partie d'un autre ménage qui a émigré complètement pendant les x années passées ?
- Tableau d'information : le nom, l'âge en années, le sexe, le pays de destination et l'année de départ de chaque personne ayant émigré.

L'on prévoit qu'une période relativement courte (c'est-à-dire moins de cinq ans) soit utilisée, ou que le module soit complètement mis à l'essai pendant les périodes préparatoires du recensement.

- Les questions et les modules sur la migration figurent dans les recensements en Jordanie (2004), au Maroc (2004), en Syrie (2004), en Tunisie (2004), en Égypte (2006), dans les Territoires palestiniens occupés (2007) et en Algérie (2008). À titre d'exemple, le recensement de 2004 au Maroc a porté sur le lieu de naissance, l'ancienne résidence, la durée du séjour, le lieu de la résidence au couronnement du Roi actuel (pour réduire la marge d'erreur dans les réponses) et le lieu de résidence un an plus tôt. Les réponses à ces questions informent sur la migration interne et internationale. Le recensement a également porté sur un module relatif à l'émigration spécifique la migration de retour (émigrants revenus vivre au Maroc). Les modules sur les migrations ont également fait partie des derniers questionnaires de recensement en Tunisie, en Égypte, dans les Territoires palestiniens occupés et en Algérie. Pour plus d'informations, veuillez consulter les contributions faites aux rencontres régionales de MEDSTAT II, début 2008, par des coordinateurs nationaux des pays, si non veuillez attendre la publication des résultats de l'inventaire. Israël procédera à l'estimation du nombre d'émigrants dans le recensement de 2008 « Integrated Census of Population and Housing » en associant les données du RCP à celles de la police aux frontières et des dossiers de l'assurance nationale et en utilisant les données recueillies lors d'anciens recensements (Modèle de stock d'émigrants [Emigrants' Stock Model]).
- Les expériences des pays européens dans l'application des recommandations de l'ONU de l'année 2000 sur les recensements peuvent être accessibles via les références et les liens ci-dessous. Le rapport de la CEE-ONU sur les pratiques des pays membres dans le cycle de recensement de 2000 publié en 2007 contient les résultats d'une enquête sur les méthodes et les technologies de recensement et le degré de conformité aux recommandations de l'ONU. Parmi les 55 pays membres de la CEE-ONU, 43 ont répondu. L'Australie a elle aussi pris part aux activités. Les 44 pays ont posé une question sur le pays de naissance, alors que 42 ont posé une question sur la nationalité (excepté le Royaume-Uni et Israël). Vu les problèmes qu'a causés la nationalité lorsqu'il s'agissait de mesurer les stocks, étant donné que certaines personnes ont de un ou plusieurs nationalités, ou pourraient acquérir la nationalité de leur pays de résidence, 20

pays ont posé une question sur la nationalité multiple et 8 sur la nationalité à la naissance. Les autres sujets concernent les groupes ethniques (inclus dans les recensements de 27 pays), la langue (33 pays) et la religion (22 pays). 11 pays ont inclus une question sur la raison de la migration.

Au sujet des flux migratoires internationaux, 31 des 44 pays ont posé une ou plusieurs questions sur le lieu de résidence habituelle à une date précise dans le passé. La majorité des pays (soit 22) a posé la question clé recommandée par l'ONU sur le pays de résidence habituelle un an avant le recensement, une question utile pour contrôler et analyser la migration interne ou le mouvement dans un pays donné. Le pays de résidence habituelle a été inclus dans les recensements de 5 pays, alors que 4 pays se sont renseignés sur la résidence habituelle à la date du dernier recensement.

- Les recommandations de l'ONU pour les recensements de 2010 sont allées plus loin que les recommandations précédentes en incluant des sections sur la méthodologie et la technologie du recensement qui couvrent des sujets tels que la confidentialité, le contrôle de la qualité, les métadonnées, l'évaluation de la couverture et de la qualité, les opérations sur le terrain et le traitement des données. La section relative aux sujets était également plus détaillée. Par exemple, au sujet des stocks, une analyse croisée sur le pays de naissance (dans le pays ou à l'étranger), les pays de naissance des parents (dans le pays ou à l'étranger) et la nationalité (étrangère) a été utilisée pour définir « les personnes ayant déjà effectuées une migration internationale », ainsi que d'autres groupes tels que les descendants de personnes nées à l'étranger. Une description détaillée de chaque groupe résultant de cette classification croisée figure dans les recommandations (page 92).

Sur le plan de la nationalité (sujet principal ou sujet hautement recommandé), il est proposé que les pays collectent l'information sur toutes les nationalités détenues par les personnes interrogées et que la nationalité soit encodée en fonction de la classification statistique de l'ONU (cf. ci-dessous).

Au sujet des flux, les sujets principaux comprennent le séjour à l'étranger, l'année d'arrivée dans le pays et la résidence habituelle un an avant le recensement. Les sujets optionnels ou non principaux couvrent la résidence habituelle cinq ans avant le recensement, les raisons de la migration, le pays de résidence habituelle préalable et la durée totale du séjour. Au sujet des stocks, les sujets non principaux portent sur le pays de naissance des parents et l'acquisition de la nationalité. Les détails complets y compris une classification dérivée figurent dans les recommandations.

- Les recommandations de l'ONU sont utilisées dans le travail sur les plans de diffusion développés par Eurostat et dont l'intérêt dépasserait l'étendue géographique de l'UE. Tout comme la migration internationale, les États membres fourniront les données disponibles à partir du cycle de recensement de 2010 conformément à un règlement plutôt que sur base d'un « gentleman's agreement ». À travers l'histoire, l'alimentation en données par les États membres a pris du retard étant donné qu'un total est requis pour l'UE et que les tableaux prédéfinis ne permettent aucune flexibilité pour répondre à des requêtes et à des besoins *ad hoc*. Par ailleurs, les micro-données remettent en question la confidentialité et la qualité (erreur d'échantillonnage). Ainsi, une nouvelle approche conceptuelle est en cours de production il s'agit du « hub de recensement européen » où les hyper-cubes du recensement seraient spécifiés ; les hyper-cubes étant des classifications de données selon les variables choisies ce qui permet une flexibilité sans compromettre la confidentialité. Les demandes passeraient d'abord par un point central à Eurostat avant d'être adressées aux États membres qui utiliseraient les hyper-cubes pour répondre à la requête. Le travail à ce sujet est au stade de la mise au point et des essais. Le plan final est attendu en 2010.

- Au sujet des aspects méthodologiques généraux, il serait utile de soulever la question du recensement nouvellement établi en France reposant sur un principe de révision continue et dans lequel une partie de la population (une population échantillonnée dans les grandes municipalités et toute la population dans une petite municipalité sur cinq) est concernée chaque année. Les résultats du recensement sont produits chaque année sur la base d'enquêtes établies pour une période de cinq années consécutives. Cette technique innovante est décrite dans les références ci-après disponibles en anglais ou en français, ainsi que dans d'autres documents, y compris les publications générales d'Eurostat et de la CEE-ONU indiquées ci-après.

Références et liens supplémentaires :

- *International Migration Statistics in the Mediterranean Countries: current data sources and statistics available from international organisations*, David Pearce, Eurostat Working Papers 3/1998/E/no 12, [2]
- *International Migration Statistics in the Mediterranean Countries: current data sources and statistics available in the countries, Revised version*, David Pearce et Daniela Rotolone, Eurostat Working Papers 3/1998/E/no 20, [2]
- *International Migration Statistics in the Mediterranean Countries, Summary Report of Missions to the 12 project countries*, David Pearce, Eurostat Working Papers 3/1999/E/no 18, [2]
- *MEDSTAT Programme. Census migration questions in the Mediterranean countries. An inventory and comparative overview*, Reno Camilleri, Eurostat Working Papers and Studies KS-CC-06-003-EN-N, Luxembourg, 2006, [2]
- *MEDSTAT Programme. Estimating emigration through an emigration module in the census. A proposal for the next censuses*, Reno Camilleri, Eurostat Working Papers and Studies KS-CC-06-003-EN-n, Luxembourg, 2006, [2]
- *Documentation of the 2000 Round of the Population and Housing Censuses in the EU, EFTA and Candidate countries*, Byron Kotzamanis, Giambattista Cantisani, Arij Dekker, Despina Logiadou-Didika, Marie-Noelle Duquenne et Alberto Castori, Eurostat Working Papers 3/2004/F/n°1 and n°2, [2]
- *Recommandations de la Conférence des statisticiens européens pour les recensements de la population et des logements de 2010*, préparés en collaboration avec l'Office de la statistique des Communautés européennes (EUROSTAT), Nations unies New York et Genève, 2006, disponible sur le site <http://www.unece.org/stats/publ.htm> (en anglais, français et russe).
- *Principles and Recommendations for Population and Housing Censuses. Revision 2*, Statistical Papers Series M, No. 67 /Rev.2, ST/ESA/STAT/SER.M/67/Rev.2, Département des Affaires Economiques et sociales, Division de la statistique, New York, 2008, disponible sur le site <http://unstats.un.org/unsd/demographic/sources/census/census3.htm>
- *Measuring population and housing. Practices of UNECE countries in the 2000 Round of Censuses*, CEE-ONU et ONU, New York et Genève, 2007, disponible sur le site <http://www.unece.org/stats/archive/01.01a.e.htm>
- *The Need for and Use of Census Data on Migration*, Richard Bilborrow, XXV Conférence de l'IUESP sur la Population Mondiale, Réunion parallèle "Censuses in the XXIst Century. Improving Data Utilization and Dissemination", Tours, juillet 2005, disponible sur le site <http://www.iussp.org/France2005/sidemeeteng.php>
- *Part Two: Measuring International Migration through Population Censuses*, ESA/STAT/AC.132/2, United Nations Expert Group Meeting on the Use of Censuses and Surveys to Measure International Migration, New York, 24-28 septembre 2007, disponible sur le site <http://unstats.un.org/unsd/demographic/meetings/egm/migrationegmsep07/default.htm>
- *French new census-method and utilization*, INSEE, présentation faite au séminaire d'IPUMS qui s'est tenu à Paris en 2006, disponible sur le site <http://www.iecm-project.org/index.php?module=gc&type=file&func=get&tid=8&fid=document&pid=56>

- *Le recensement en France: du recensement général au «recensement tournant»*, INSEE, présentation faite à la réunion de travail conjointe CEE-ONU/Eurostat sur le recensement, Astana, 4-6 juin 2007, disponible sur le site <http://www.unece.org/stats/documents/2007.06.census.htm> (disponible également en anglais et en russe)
- *Codage statistique normalisé des pays, zones et régions*, Document statistique Series M, No. 49/Rev.4, ST/ESA/STAT/SER.M/49/Rev.4, Division de la statistique, New York, 2005, disponible sur le site <http://unstats.un.org/unsd/methods/m49/m49.htm>
- *Approche de la migration à travers le recensement algérien de 2008*, Omar Benbella, présentation faite au MEDSTAT II Training 2008, [1]
- *The 2008 Israel Integrated Census of Population and Housing. Basic conception and procedure*, Charles S. Kamel, février 2005, disponible sur le site www.cbs.gov.il/mifkad/census2008_e.pdf
- *Emigration in the 2008 Israeli Integrated Census*, Michal Sabah, présentation faite au MEDSTAT II Training 2008, [1]
- *La mesure de l'émigration à travers le recensement de la population de la Tunisie*, Nadia Touihri, présentation faite au stage de formation de MEDSTAT II 2008, [1]

C.6. Enquêtes sur les passagers

Aperçu général

Normalement adressées à la migration et/ou au tourisme, les enquêtes sur les passagers basées sur des entretiens en face à face sont les mieux appropriées dans les pays où, en raison du volume croissant du mouvement des passagers, les points d'entrée et de sortie sont contrôlés et le nombre de points est relativement limité. Pour cette raison, les îles sont la meilleure cible de telles enquêtes et sont utilisées ou bien ont été utilisées pour mesurer la migration internationale, citons à titre d'exemple le Royaume-Uni, l'Irlande et Chypre. Toutefois, un des problèmes principaux est que vu le grand nombre de passagers, le nombre de migrants internationaux dans l'échantillon est relativement réduit, ce qui risque de causer d'importantes erreurs d'échantillonnage. Un autre problème est que la migration est déterminée lorsque le voyageur arrive dans un pays et le quitte ce qui reflète donc l'intention.

Un exposé détaillé des problèmes rencontrés lors de l'utilisation des enquêtes sur les passagers figure dans la plupart des lignes directrices de l'OIT.

Activités principales et résultats y afférents :

- L'enquête internationale auprès des passagers (IPS) est une enquête par sondage adressée à tous les passagers qui voyagent par l'intermédiaire des principaux ports aériens et maritimes du Royaume-Uni. Il n'est toutefois pas obligatoire de répondre à l'enquête. Cette dernière est utilisée pour produire des données sur les personnes arrivant au Royaume-Uni ou le quitte tant indépendamment de la durée de la visite. Les personnes, qui entrent légalement (au moyen d'un visa), mais qui restent au-delà de son expiration, font partie de cette enquête. L'enquête collecte également des informations sur les flux financiers (y compris leur objectif), ainsi que des informations utiles pour la politique de tourisme. L'IPS est basée sur des entretiens en face à face et sur un échantillon stratifié représentatif selon le mode de déplacement (air, mer ou tunnel), le point d'entrée/sortie et l'heure du jour (excepté en dehors des heures de circulation). Une procédure de pondération complexe est utilisée. Les personnes interrogées répondent à une série brève de questions déterminant leur statut de migrants : « pour combien de temps avez-vous l'intention de rester au Royaume-Uni? » Les personnes qui expriment leur volonté de rester au sein/ à l'extérieur du territoire du Royaume-Uni pour au moins un an sont considérées comme migrantes si elles ont

passé au moins un an à l'étranger. Seules les personnes appartenant à cette dernière catégorie ont été interviewées complètement.

Le nombre de personnes interrogées est en général relativement réduit (il représente approximativement 0,5 % des immigrants annuels estimés et 0,3% des émigrants estimés) ; toutefois, l'ONS a introduit un filtre de migration pour identifier les migrants à un stade de contrôle initial et par la suite, pour augmenter le nombre de migrants interviewés. Depuis 1999, l'IPS a porté sur quelques points de passage entre le Royaume-Uni et la République d'Irlande (tous les points de passage ne sont pas inclus) ; toutefois, les résultats ne sont pas utilisés pour estimer ce flux en particulier et les estimations sont basées sur les données publiées par l'Office irlandais de la statistique (Irish Statistical Office). De plus, l'IPS exclut les demandeurs d'asile et les autres visiteurs devenus migrants. Les demandeurs d'asile soumettant une demande à la frontière et suivant des procédures différentes de celles des autres passagers (par exemple, ils sont escortés ...). C'est pourquoi, ils ne peuvent pas rencontrer les enquêteurs et ne peuvent être interviewés. Toutefois, les informations du Home Office (ministère de l'intérieur) sur le changement du statut relatif aux demandeurs d'asile et aux visiteurs sont utilisées pour corriger les données de l'IPS au sujet des afflux.

Étant une enquête par sondage, l'IPS est sujette à un certain niveau d'incertitude, toutefois les écarts types peuvent être calculés. Malheureusement ces erreurs sont relativement importantes quand il s'agit d'étudier des pays de nationalité pris séparément. Les déficiences ou les erreurs seraient dues aux non-réponses ou bien à une dissimulation intentionnelle de l'intention de migrer par les enquêtés. Il est possible que les immigrations soient surestimées (étant donné que les personnes peuvent plus facilement déclarer leur intention de rester pour au moins 12 mois), alors que les émigrations seraient sous-estimées (les personnes préférant dire qu'elles partiront plus tôt).

Une révision de qualité illustrative de l'IPS a été effectuée il y a quelques années.

- CYSTAT, l'INS de Chypre a mené des enquêtes auprès des passagers et les a réparties en deux étapes. D'abord une enquête auprès des passagers au niveau de l'arrivée. Elle a été introduite en juin 1997 en tant qu'enquête aux frontières menée 24 heures sur 24. Elle couvre un échantillon de tous les passagers arrivant à tous les points d'entrée (deux aéroports internationaux et deux ports). Le questionnaire, qui a été initialement établi à l'intention des touristes, a été modifié en 2001 afin de prendre en considération les recommandations révisées des Nations unies sur la migration. Elle utilise également des informations de base provenant des manifestes des navires. L'échantillon des passagers est joint au mouvement des passagers du pays d'origine et du vol fourni par le département de l'aviation civile et des ports (Department of Civil Aviation and Ports). L'enquête fournit des informations sur le sexe, l'âge, le pays de nationalité, alors que pour les interviews au niveau de l'aéroport, elle indique le pays de résidence habituelle, le motif du voyage et le motif du séjour.

Ensuite, en avril 2002, une enquête auprès des passagers au niveau du départ a été introduite au niveau de deux aéroports pour satisfaire aux besoins des secteurs du tourisme et de la migration. La composition de l'échantillon permet de mesurer les aspects quantitatifs du tourisme à l'arrivée et permet une estimation du nombre des émigrants. L'enquête fournit des informations sur le sexe, l'âge, la nationalité, l'objectif du voyage et le pays de prochaine résidence.

L'IPS à Chypre se heurte à deux obstacles. Premièrement, elle ne prend pas en considération le nombre croissant de personnes qui traversent la ligne verte vers la partie turque occupée de Chypre. Deuxièmement, il est clair que le nombre d'émigrants est sous-estimé en comparaison du nombre d'immigrants. La raison a été expliquée ci-dessus dans le texte sur le Royaume-Uni. En conséquence, CYSTAT n'étudie que les

immigrations estimées par IPS pour la mise à jour des stocks de population négligeant ainsi le nombre d'émigrations estimées.

Références et liens supplémentaires :

- *International Migration Statistics: Guidelines for Improving Data Collection Systems*, Richard Bilsborrow, Graeme Hugo, Amarjit Oberai et Hania Zlotnik, BIT, Genève, 1997
- *The National Statistics (NS) Quality Review on International Migration Statistics*, Office for National Statistics and the Home Office, janvier 2004, disponible sur le site <http://www.statistics.gov.uk/about/data/methodology/quality/reviews/population.asp>

C.7. Enquêtes auprès des ménages

Aperçu général

Les enquêtes sur les ménages sont de plus en plus utilisées pour estimer l'immigration (flux et stocks) et l'émigration (actuelle, envisagée ou de retour). Bien que les volumes des échantillons sont relativement peu importants et que les enquêtes tendent à être volontaires, en comparaison aux recensements, causant ainsi des erreurs d'échantillonnage, il n'en demeure pas moins qu'elles sont organisées, souvent, à titre annuel.

Des enquêtes spécifiques telles que l'EFT ou les enquêtes démographiques et de santé ou les enquêtes multi-objets/à usage multiple peuvent être utilisées. La quantité d'informations requises serait limitée comparé aux enquêtes de migration spécialisées afin de ne pas encombrer les personnes interrogées et par la suite influencer les taux de réponse. De plus, le niveau d'expertise des enquêteurs en matière de migration internationale serait probablement plus réduit. Toutefois, les enquêtes générales auprès des ménages ont l'avantage de produire énormément d'informations sur les caractéristiques socio-économiques des migrants en dépit du nombre réduit de questions sur la migration.

Comme pour le recensement, l'autre avantage des enquêtes auprès des ménages est que les définitions internationales peuvent être utilisées et que les questions sont rédigées de manière à répondre aux besoins de l'utilisateur.

Activités principales et résultats y afférents :

- L'inventaire des sources de données et des statistiques effectuées sous MEDSTAT I et publiées dans les documents de travail d'Eurostat, a également porté sur les enquêtes. Dans certains cas, les enquêtes ont introduit des questions sur la migration bien que, à plusieurs reprises, cela n'était pas le cas ; mais lorsque de telles questions s'y trouvaient, elles ont fourni uniquement des estimations sur les stocks sans les flux. Le Working Paper d'Eurostat 3/1998/E/no20 était particulièrement informatif à ce sujet (cf. « Recensements de la population » au C.5).

Un inventaire du travail et des tests effectués récemment pour les PPM est prévu pour un atelier régional qui sera organisé au mois de février 2009 sous MEDSTAT II.

- Les problèmes rencontrés dans la production de statistiques fiables sur la migration ont également amené plusieurs pays européens à tester ou à utiliser les enquêtes auprès des ménages. Au Royaume-Uni, un test a pris place aux mois de décembre 2005 et de janvier 2006 moyennant une enquête à usage multiple. L'échantillon était limité à 1800 adultes par mois avec un taux de réponse de l'ordre de 67% pendant le test. Le test était basé sur l'expérience de l'Irlande dont l'enquête nationale sur les forces de travail a consacré plusieurs questions à l'émigration ; et après vérification de la qualité par rapport

aux données administratives et statistiques, il a fourni des estimations relativement précises. Le test du Royaume-Uni a posé de nombreuses questions sur l'immigration en s'appuyant sur les recommandations de l'ONU concernant le recensement de 2010. Un descriptif du test et des résultats est publié dans « Population Trends 127 ».

- Afin de fournir des informations de valeur aux domaines de la politique et de contrôler le progrès réalisé en vue d'atteindre les objectifs communs de la Stratégie européenne de l'emploi et du Processus d'inclusion sociale, un module spécial sur la migration a été introduit dans les enquêtes sur les forces de travail de 2008 sous la coordination de l'UE. Le module permet l'identification complète de la population de migrants et de leurs descendants immédiats, la création de données comparables au niveau européen, la comparaison entre les migrants (et leurs descendants) et les nationaux concernant les caractéristiques principales du marché de travail (taux d'emploi/sous-emploi, emploi temporaire contre emploi permanent, compétences, etc.), et enfin une analyse des facteurs affectant l'intégration et l'adaptation au marché du travail. MEDSTAT II a été largement informé de ces opérations nationales accompagnées de visites d'études dans les pays.
- Plusieurs exercices pertinents ont eu lieu dans les PPM. La liste comprend le module migration relatif à une enquête auprès des ménages intitulée MICS 3 au Liban, rédigé conjointement avec MEDSTAT II. Ce module comprend la migration de Libanais (famille et proches de la personne concernée) et le changement de résidence afin de fournir une information sur la migration interne et externe. Les questions portant sur l'intention d'émigrer ont été abandonnées à la lumière des premiers résultats du test. Une enquête pilote va aider à définir la version finale du module. L'Égypte a testé un module migration lors de l'EFT menée au mois de juillet 2007. Ce test, mené par le CAPMAS de pair avec l'OIT (cf. ci-dessous), a consacré 25 questions à la migration, y compris des questions sur les transferts ou les versements en espèces ou en nature, ainsi que les raisons de l'émigration. Des modules sur l'émigration ont également été joints à l'EFT de 2007, à l'enquête à objectifs multiples menée en 2008 en Syrie et aux enquêtes démographique et de santé en Palestine en 1995 et 2004. Au Maroc, un module sur la migration internationale et les transferts financiers a été testé dans l'enquête sur les conditions de vie de 2006-2007, alors que les sujets seront également traités dans l'enquête démographique. En Tunisie, l'approche enquête par panel, où la moitié de l'échantillon est retenue pour l'année suivante, a été mise à l'essai.
- Plusieurs initiatives ont vu le jour pour collecter des données de qualité et promouvoir l'harmonisation, elles soutiennent l'amélioration et l'échange de bonnes pratiques en utilisant les enquêtes sur les ménages pour mesurer la migration à un niveau global et régional. Ces initiatives sont entreprises dans le cadre de la CEE-ONU/Eurostat, des programmes affiliés à l'ONU, des agences spécialisées, du Groupe de recherche pour le développement de la Banque mondiale (' *Measuring Migration: Best practices*'), de MEDSTAT II et d'autres entités internationales à travers la préparation de méthodologies et d'enquêtes et la tenue de réunions et de stages de formation. La Section C.8 passe en revue une activité principale menée conjointement par la CEE-ONU, la Banque mondiale et l'US Census Bureau.
- Un autre outil récent et important produit sur le plan international est le module de l'OIT sur la migration à des fins d'emploi (*ILO Labour Migration Module*). Ce dernier est un outil global qui peut être complètement utilisé en tant que modèle pour la production d'une enquête spécialisée sur la migration. Toutefois, par définition, il a été développé en tant qu'outil flexible et sur mesure pour être affecté aux enquêtes sur les ménages existantes, notamment les enquêtes sur les forces de travail. Comme en Égypte par exemple, les pays peuvent choisir les questions à inclure dans leur EFT (avec la contribution technique de l'OIT), selon le type de migration dans le pays (d'origine et/ou de destination), les sujets d'intérêt et les informations détaillées à collecter. La couverture dépend des règles spécifiques régissant chaque enquête, toutefois une liste d'information est normalement

collectée pour tous les membres du ménage, alors que les questions détaillées sont adressées aux personnes interrogées âgées de plus de 15 ans. Outre l'Égypte, des sections de ce module ont été expérimentées en Arménie, en Thaïlande et en Équateur.

- Plusieurs initiatives permettent actuellement d'échanger en ligne des copies de questionnaires, ainsi que des méthodologies et des micro-données des enquêtes et des recensements. Ces initiatives comprennent en général ce qui suit :
 - *'Living Standards Measurement Survey'* (LSMS, Enquête sur la mesure du niveau de vie, disponible sur le site <http://go.worldbank.org/IPLXWMCNJ0>), vise à déterminer les moyens d'améliorer le type et la qualité des données des ménages qui sont collectées par les offices statistiques dans les pays en développement;
 - *'International Household Survey Network'* (IHSN, Réseau international pour les enquêtes auprès des ménages, disponible sur le site <http://www.internationalsurveynetwork.org>), un réseau d'organisations et d'agences internationales agissant en tant que source de documentation pour les enquêtes menées de par le monde;
 - *'Migration in National Surveys'* (MiNS, Migration dans les enquêtes nationales, disponible sur le site http://www.migrationdrc.org/publications/resource_guides.html), une source d'instruments et de données pour les recensements et les enquêtes de ménages s'attachant à la thématique des migrations disponible dans « *Resource Guides: Household Surveys with Migration Related Components* » établi par le « Centre de développement et de recherche sur la migration », la mondialisation et la pauvreté à l'Université de Sussex ;
 - *'Integrated Public Use Microdata Series - International'* (IPUMS, Séries de micro-données intégrées à usage public, <https://international.ipums.org/international>), un projet coordonné par le « Minnesota Population Center » qui se consacre à la collecte et à la distribution des données de recensement de par le monde ;
 - *'Integrated European Census Microdata'* (IECM, Micro-données intégrées du recensement européen, <http://www.iecm-project.org>), une initiative liée à IPUMS et visant à fournir des micro-données de recensement pour les pays européens ; elle est menée par le Centre d'études démographiques en collaboration avec le « Minnesota Population Center ».

Références et liens supplémentaires :

- *Part Three: Measuring International Migration through Sample Surveys*, ESA/STAT/AC.132/3, United Nations Expert Group Meeting on the Use of Censuses and Surveys to Measure International Migration, New York, 24-28 septembre 2007, disponible sur le site <http://unstats.un.org/unsd/demographic/meetings/egm/migrationegmsep07/default.htm>
- *Using the Omnibus Survey to test questions on emigration*, Helen Evans, Roma Chappell et Emma Wright, Population Trends 127, printemps 2007, disponible sur le site Office for National Statistics www.statistics.gov.uk/products/p6303.asp
- *Estimation of annual international migration from the Labour Force Surveys of the United Kingdom and the continental European Union*, Michael S. Rendall, Cecilia Tomassini et David J. Elliot, journal statistique de la CEE-ONU, 20, 2003, pp. 219-234
- *The 2008 ad hoc module of the EU LFS: describing and analysing migrants, opportunities and limitations*, Omar Hardarson (Eurostat), document soumis à la réunion de travail conjointe CEE-ONU/Eurostat sur les statistiques migratoires, Edinburgh, 20-22 novembre 2006, disponible sur le site <http://www.unece.org/stats/documents/2006.11.migration.htm>
- *Règlement (CE) n° 102/2007 de la Commission du 2 février 2007 portant adoption des caractéristiques du module ad hoc 2008 concernant la situation des migrants et de leurs descendants directs sur le marché du travail, telles que prévues par le règlement (CE) n° 577/98 du Conseil et modifiant le règlement (CE) n° 430/2005*, Journal officiel N° L 28/3,

3/2/2007, disponible dans toutes les langues de l'UE, version française disponible sur le site : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2007:028:0003:0007:FR:PDF>

- *Migration Estimation Based on the Labour Force Survey: An EU-15 Perspective*, Mónica Martí et Carmen Ródenas, *International Migration Review*, Volume 41, printemps 2007, n°41, pages 101-126
- *Labour Force Survey. Ad-hoc module 2008 on labour market situation of migrants and their descendants*, présentation faite par Mario Albinini et Federica Pintaldi (ISTAT) à la visite d'étude de MEDSTAT II effectuée par la Jordanie en Italie, 2-6 juillet 2007, [1]
- *Mesure de la migration à partir des données des enquêtes au Liban*, Lara Badre, présentation faite au MEDSTAT II Workshop 2008, [1]
- *Egyptian Labour Migration Survey*, Tamy Abdel Hady, CAPMAS, présentation faite au stage de formation de MEDSTAT II 2008, [1]
- *La mesure de la migration à travers l'enquête annuelle sur la population et l'emploi en Tunisie*, Nadia Touihri (INS), présentation faite à l'atelier de travail de MEDSTAT II 2008 [1].

C.8. Enquêtes sur la migration des ménages

Aperçu général

Les enquêtes auprès des ménages spécialisées dans le domaine de la migration internationale constituent le système de collecte de données le plus approprié pour réunir les informations nécessaires à la vérification des *déterminants* ou des *conséquences* de la migration internationale qui ne seraient pas suffisamment ou efficacement collectés à travers d'autres méthodes. Les recensements de population, les registres continus de population, les systèmes de collecte de données relatives aux frontières ou à l'admission collectent les données de base relatives *au nombre de migrants*, ainsi qu'à quelques caractéristiques. Toutefois, aucun système ne collecte l'information sur la situation du migrant *avant la migration*, cette information ne manquant pas d'être nécessaire à la vérification des déterminants ou des conséquences de la migration pour les migrants internationaux et leurs ménages. D'ailleurs, la source de données la plus disponible concernant la migration internationale, les recensements de population, se heurte d'habitude à une définition élargie des migrants internationaux, collecte des informations limitées sur les caractéristiques des personnes et des ménages (sans cerner la situation préalable à la migration), et identifie habituellement uniquement le stock des migrants définitifs au lieu des flux migratoires récents. Les enquêtes auprès des ménages sont d'habitude la source principale d'informations sur les motifs de la migration.

La Task Force de MEDSTAT II Migration lors de sa réunion à Bruxelles en 2005, a intégré dans ses conclusions concernant le mandat du secteur de migration la nécessité de « satisfaire les besoins de utilisateurs » en menant une « enquête qualitative » (portant par exemple sur *les facteurs d'attraction et de répulsion de la migration internationale*).

Lors de la conception des enquêtes sur la migration des ménages, il faut s'intéresser particulièrement à trois composantes : la population ciblée, les approches de collecte des données et le plan d'échantillonnage.

La population ciblée : les enquêtes auprès des ménages sur la migration internationale collectent des données fournies par les migrants en personne ou indirectement (par l'intermédiaire) d'autres personnes interrogées qui fournissent des informations au sujet de personnes ayant quitté leur ménage et auxquelles elles sont liées. Une enquête doit collecter des données sur les événements *récents* (pour assurer la qualité des données et pour obtenir des informations à point sur les facteurs qui traquent les contours de la migration). Il est ainsi fortement recommandé de se concentrer sur les personnes ayant changé de pays de

résidence récemment, soit 5 ans avant l'enquête (et dix ans au plus tard, tel que déterminé dans les enquêtes du NIDI et d'Eurostat menées en 1997).

Les approches de la collecte des données : une enquête auprès des ménages sur la migration internationale devra collecter des informations sur les facteurs qui déterminent la migration à l'étranger, la migration de retour et l'intention d'émigrer. Les questionnaires devront porter sur les modules relatifs aux « questions émergentes » de la migration internationale pour lesquelles des données sont requises telles que la migration circulaire, la migration de personnes hautement qualifiées, la migration irrégulière et les transferts financiers. Les enquêtes nationales effectuées récemment, souvent de pair avec des organisations internationales, se concentrent largement et de plus en plus sur les transferts des migrants.

L'approche idéale pour étudier *les facteurs déterminants de l'émigration* d'un pays d'origine O revient à collecter les données fournies par des échantillons de migrants dans chacun des principaux pays de destination D1, D2, D3, via des personnes qui y ont émigré d'un O au cours des x années passées (par exemple 5), outre les données provenant des non migrants vivant dans O, ce qui constitue l'outil de contrôle principal de la population. Une autre approche revient à puiser les données dans un seul pays de destination. Toutefois cela aboutit à des estimations biaisées. L'approche la plus commune consiste à effectuer une seule enquête dans le pays d'origine auprès des ménages avec ou sans migrants internationaux à l'étranger. L'inconvénient principal d'une telle enquête unique est qu'elle ne peut collecter d'informations au sujet de ménages entiers qui se sont déplacés.

L'approche idéale pour étudier *les déterminants de la migration de retour* consiste à interviewer les migrants ayant quitté O pour se rendre en D, mais qui sont revenus en O, et ensuite à collecter les données sur les émigrants de O en D et qui sont restés en D (ils constituent la catégorie « à risque » des migrants de retour qui ne sont pas retournés) par l'intermédiaire de personnes qui sont restées en O, bien que les données les concernant ne soient pas aussi détaillées.

Enfin pour identifier *les migrants potentiels*, une question serait adressée à tous les adultes des ménages d'origine quant à leur intention de migrer ou de rester.

Plan d'échantillonnage : la règle d'or est que l'échantillon soit un *échantillon probabiliste*. La raison étant que seuls les échantillons probabilistes permettent des conclusions statistiquement valides au sujet de la population représentée à partir de l'analyse des données de l'enquête. Un *échantillon probabiliste* est un échantillon sélectionné de sorte à ce que chaque unité de la population d'étude ait une chance de sélection connue et supérieure à zéro (qu'il s'agisse d'un migrant international ou d'un ménage ayant un immigrant ou un migrant à l'étranger).

Toutefois, les migrants ont tendance à être *des éléments rares* parmi le total de la population et cela requiert des procédures d'échantillonnage spécialisées. À titre d'exemple, le plan d'échantillonnage admis pour l'étude majeure de NIDI/Eurostat sur la migration internationale dans la région (cf. ci-dessous) repose sur deux phases (*deux phases ou un échantillonnage séquentiel*) pour choisir à la fois les ménages avec des migrants et avec des non-migrants. D'abord, les zones sont échantillonnées dans des régions délibérément choisies, et les zones sont réparties en échantillons, alors que les zones où se trouvent de grandes proportions de migrants (attendues) sont sur-échantillonnées. Ensuite un échantillonnage en deux phases est effectué dans la dernière phase de l'échantillonnage des zones. Dans la première phase, tous les ménages dans les zones échantillonnées sont « présélectionnés » afin de préparer une liste des ménages migrants séparément des ménages non migrants. Dans une deuxième phase, les ménages sont échantillonnés selon des chiffres ou des proportions prédéfinies en deux types. L'objectif de cette stratégie d'échantillonnage revient à s'assurer qu'un nombre suffisant de ménages migrants a été sélectionné et consiste à prendre « disproportionnellement » en compte la prévalence « rare », mais pour autant inconnue de tels ménages dans la population en général. La stratégie d'échantillonnage pré-indiquée qui est en deux phases, à étapes multiples, stratifiée n'est pas autopondérée. Pour que le plan

d'échantillonnage soit pondéré il doit être dérivé de la probabilité générale de sélection des ménages. Étant donné que la magnitude des poids affecte les résultats analytiques, il est important d'éviter les erreurs en s'assurant que chaque étape de la mise en application du plan d'échantillonnage est enregistrée avec beaucoup de précautions, en documentant les ménages sélectionnés, les visites et les taux de rejet et en développant des poids de compensation appropriés.

Activités principales et résultats y afférents :

- L'exemple le plus probant d'enquêtes spécialisées sur la migration internationale dans la région est l'enquête menée par NIDI/Eurostat intitulée « *Push and Pull factors for international migration* » (Facteurs d'attraction et de répulsion de la migration internationale). Ce projet s'était concentré sur la migration de la région sud et est de la Méditerranée et de l'Afrique subsaharienne vers l'UE, et a mené des enquêtes dans les pays d'origine et d'accueil. Cinq pays d'origine ont participé à l'enquête, trois dans la zone méditerranéenne : l'Égypte, le Maroc et la Turquie, et deux en Afrique de l'Ouest : le Ghana et le Sénégal. La collecte primaire des données a été effectuée dans deux pays de destination de la zone méditerranéenne : l'Italie et l'Espagne. De plus, les Pays-Bas ont pris part au projet, partant d'une analyse de données secondaires. En Espagne, les migrants provenant du Maroc et du Sénégal ont été interviewés, en Italie des migrants du Ghana et de l'Égypte. Une analyse secondaire aux Pays-Bas a inclus des migrants turcs et marocains.

Les enquêtes ont été effectuées en 1997, et le projet a touché à sa fin en l'an 2000. Le projet a inclus une enquête à un passage *au niveau macro* (les données des ménages et des individus relatives aux migrants et aux non migrants) et une *enquête au niveau macro* (les données contextuelles au niveau national, régional, local ou communautaire) dans chacun des pays d'origine et d'accueil sélectionnés.

- Un grand nombre de concepts et de définitions clés a été adopté aux fins de cette étude. Le concept de « *ménage* » a été élargi incluant non seulement les personnes qui vivent ensemble et vivent en communauté pour des raisons de subsistance et d'autres nécessités vitales, mais également ceux qui vivent ailleurs à l'heure actuelle, mais dont les engagements principaux et les obligations sont consacrés à ce ménage, dont le retour est attendu dans l'avenir ou que la famille rejoindra dans l'avenir. Par conséquent, le ménage et le « ménage de l'ombre » sont inclus dans la définition, une extension nécessaire aux fins des études sur la migration.
- Les procédures d'échantillonnage et les programmes de traitement des données, qui ont été développés, ont été orientés vers les caractéristiques et les problèmes spécifiques au projet. Dans les pays d'origine, le plan d'échantillonnage, tel que préalablement mentionné, s'est apparenté à un échantillon stratifié et à étapes multiples comprenant les ménages avec ou sans migrants, dans lequel les ménages à migrants ont été surreprésentés. L'échantillon était composé de 1600 à 1800 ménages. En principe, dans chacun de ces pays, les échantillons stratifiés ont été distribués sur quatre régions et identifiés sur la base du niveau de développement socio-économique et de l'histoire de la migration internationale. L'Italie et l'Espagne ont opté pour des approches d'échantillonnage différentes vu les implications financières de la présélection des ménages et le manque de bases d'échantillonnage appropriés. De plus, la nécessité d'incorporer les immigrants sans papiers a encore compliqué la question dans les pays d'accueil. Le volume des échantillons pris séparément était d'environ 1200 en Espagne et en Italie. En Italie, le modèle d'échantillon était basé sur la « Technique d'échantillonnage par les centres » [Center Sampling Technique] qui avait été développée quelques années auparavant et qui s'était développée davantage dans les années suivantes. Cette méthode permet la sélection d'échantillons représentant l'immigration légale et illégale étrangère en l'absence de listes ou de registres des ménages d'où l'on puise les unités de l'échantillon. La technique CST repose sur la visite que l'on effectue le migrant au moins

une fois dans un centre – un point d'agrégation – pour nouer des contacts sociaux, pour satisfaire aux besoins des soins de santé, de religion, de loisir ou simplement aux besoins quotidiens. La méthode a été présentée lors d'une visite d'étude de MEDSTAT II et lors de la dernière réunion de travail conjointe CEE-ONU/Eurostat.

- Un autre exemple récent tout aussi probant d'enquête sur les migrations est MIREM (*Migration de retour au Maghreb*), un programme d'enquêtes spécialisé sur la migration de retour, visant à évaluer l'impact de la migration sur la vie du migrant, celle de sa famille et de sa communauté dans le pays d'origine et parfois sur le pays lui-même. Ces enquêtes ont été menées entre septembre 2006 et janvier 2007 par le CREAD en Algérie, l'AMERM et l'INSEA au Maroc et OTE en Tunisie avec la coordination de l'EUI. Les enquêtes ont porté sur les migrants qui sont retournés de leur propre chef, sur ceux forcés au retour, sur leur situation avant le départ, leur expérience de vie à l'étranger et leurs conditions dans leur pays d'origine après leur retour. Les données obtenues ont porté sur les caractéristiques sociodémographiques, la situation et les compétences professionnelles, le capital social et financier, l'expérience migratoire, la raison du retour, l'expérience de la réintégration, la situation actuelle et la perspective de l'expérience en général.
- MAFE (*Migrations entre l'Afrique et l'Europe*) est un projet entrepris récemment afin de surmonter la compréhension étiologique des causes et des conséquences qui sous-tendent la migration entre l'Afrique et l'Europe. Il constitue le prolongement d'un ancien projet concentré sur le Sénégal, le Ghana et la République Démocratique du Congo avec la France, l'Italie et l'Espagne comme pays de destination. Le projet a pour intention de renforcer le dialogue sur la politique et de collecter des données comparables, y compris des données longitudinales à la fois dans les pays d'origine et d'accueil. La recherche repose sur trois piliers: i) une enquête auprès de chaque membre du ménage, sur ceux ayant émigré à l'étranger ou ceux qui se sont mariés avec un migrant international; ii) une enquête plus approfondie au sujet d'un membre du ménage pour engager un entretien sur la « biographie » du ménage; iii) un dépistage des membres du ménage dans les pays de destination qui sont interviewés à des fins biographiques. Cette approche qui repose sur un questionnaire axé sur un sujet spécifique est semblable aux enquêtes mondiales sur la fécondité (EMF). Pour plus d'informations au sujet de cette enquête, consulter la partie relative aux raisons et aux conditions d'amélioration des enquêtes de migration dans les PPM pré-indiqués ou le coordinateur de l'enquête auprès de l'INED.
- Parmi les autres États membres de l'UE, l'Espagne, la France et l'Italie ont récemment mené ou sont en cours d'organiser des enquêtes spécialisées sur le problème de l'immigration auprès des ménages. Ces enquêtes se concentrent sur les caractéristiques socio-économiques, la migration et l'expérience de travail, les conditions de vie et de santé, l'intégration et la participation sociale des immigrants, avec différentes variables d'intérêt en fonction du pays.

La *National Immigrant Survey* menée en Espagne entre novembre 2006 et février 2007 et qui a été largement basée sur le nouveau système amélioré d'enregistrement de la population (*Padrón*) qui est mis à jour mensuellement. L'enquête s'était concentrée sur les personnes nées à l'étranger et âgées de plus de 15 ans qui vivaient en Espagne depuis plus d'un an ou qui avaient l'intention de le faire. L'aspect « Pays d'origine » était le plus approprié pour enquêter sur les flux historiques de l'immigration. Le questionnaire espagnol a également porté sur des modules relatifs à la composition et aux relations propres au ménage et à la famille des immigrants et sur la famille indépendamment de l'endroit où se trouvent ses membres, de leur statut légal en Espagne et des contacts avec le pays de naissance. L'enquête menée en France lors du dernier trimestre de 2008 par l'INED et l'INSEE (*histoire de vie et origines de la famille*) s'était concentrée sur l'intégration des immigrants et de leurs descendants. Les données ont été collectées via un échantillon d'immigrants (c'est-à-dire des personnes nées à l'étranger et détentrices

d'une citoyenneté étrangère à la naissance), de personnes nées en France et dans les territoires d'outre-mer, des descendants de ces deux catégories de personnes, ainsi qu'un certain nombre de personnes de références. Le questionnaire a également inclus des questions sur la santé, l'accès aux soins de santé et les expériences personnelles de discrimination. Enfin, une enquête sur les conditions de vie des résidents étrangers est prévue en Italie fin 2009.

Les enquêtes espagnoles et françaises ont été présentées lors de la dernière réunion de travail conjointe CEE-ONU/Eurostat et des visites effectuées sous MEDSTAT II (cf. liens ci-dessous).

- Pour les PPM, certaines enquêtes sur la migration ont été récemment mises en application en Tunisie et en Égypte (des opérations similaires ont pris place en Albanie, Moldavie et Ukraine) dans le cadre du projet ETF *Patterns of Migration and Human Resources Development Issues (Aspects de la migration et développement des ressources humaines)* (http://www.etf.europa.eu/web.nsf/pages/Projects_EN?opendocument) et dans les pays du Maghreb dans le cadre de l'initiative reprise par le CISP. Ce dernier est un programme d'enquête visant à mieux comprendre les processus de migration de l'Afrique subsaharienne vers les pays du Maghreb vus sous l'angle de la migration de transit et de la destination finale. Ainsi, les trois enquêtes ont vérifié les causes des flux migratoires, les routes migratoires, les modalités, les coûts et les difficultés du voyage, les conditions de vie et de travail dans les pays hôtes et les attentes et les perspectives des immigrants des pays d'Afrique subsaharienne. Ces enquêtes ont été financées par le HCR et la CEE-ONU et effectuées dans le cadre du Réseau Afrique Migration avec le soutien d'AMERM et d'AFVIC au Maroc, d'ACMACO en Tunisie et de la SARP en Algérie.
- Lors des ateliers de formation MEDSTAT II à Lisbonne et de travail à Wiesbaden, on a remarqué que plusieurs pays de la région, dont les citoyens travaillaient à l'étranger, étaient précisément ceux qui manquaient de sources d'information adéquates au sujet de la migration internationale. Pour combler ce fossé, l'Égypte, la Jordanie, le Liban, les Territoires palestiniens occupés et la Syrie pensent organiser des enquêtes de ménages spécialisées sur la migration internationale. Les PPM ont également noté que si la comparabilité et l'harmonisation étaient à atteindre entre les pays et à maintenir avec le temps, il sera important d'établir des lignes directrices internationalement valides pour définir et appliquer de telles enquêtes. Ils ont ainsi recommandé que MEDSTAT II établisse des questionnaires modèles et les instruments y afférents pour mener des enquêtes de ménages coordonnées sur la migration internationale. Ces questionnaires modèles devront inclure des modules ayant trait à la migration à l'étranger, à la migration de retour, à l'intention de migrer ainsi qu'à des questions urgentes relatives à la migration internationale pour lesquelles l'information est nécessaire, par exemple la migration circulaire, la migration de personnes hautement qualifiées, la migration irrégulière et les transferts financiers des migrants. À ce stade, la Banque mondiale, l'UNESWA et le CARIM devront soutenir MEDSTAT II et les PPM dans la production de tels questionnaires modèles.

Des enquêtes sur l'immigration sont en cours de préparation en Israël et en Jordanie, et portent respectivement sur l'intégration socio-économique des immigrants de l'année passée et sur l'impact socio-économique de l'immigration récente.

- Afin de mesurer la migration et les transferts à travers les enquêtes des ménages dans les pays d'origine et d'accueil, plusieurs initiatives ont été entreprises pendant les dernières années sur le plan régional/international avec la coordination du BIT, de l'OIM, de la Banque mondiale, de la Banque asiatique pour le Développement, de l'OCDE et d'autres organisations internationales. Pour estimer le volume et la nature des transferts annuels et éventuellement, pour évaluer l'impact sur le développement, nombre de questions ont été greffées aux enquêtes nationales existantes (par exemple EF T), aux

modules spécifiques dans les enquêtes internationales (par exemple LSMS) ou aux enquêtes spécialisées sur la migration et les transferts financiers. Le projet sur la migration africaine et les transferts financiers soutenu par la Banque mondiale est une des initiatives les plus probantes menées dans le cadre de cette dernière catégorie. Bien que les objectifs soient les mêmes, les différents types d'enquêtes et d'autres différences méthodologiques ont abouti à un manque de comparabilité au niveau des résultats. Ayant reconnu ces contraintes, la réunion de travail conjointe CEE-ONU / Eurostat qui s'est tenue à Edimbourg au mois de novembre 2006, a abouti à une requête adressée à la CEE-ONU, à la Banque mondiale et à l'US Census Bureau visant à l'organisation d'une réunion d'experts à Suitland (Maryland, Etats-Unis) au mois de janvier 2008 pour discuter des pratiques nationales et internationales dans l'utilisation des enquêtes auprès des ménages afin de mesurer ces phénomènes (site électronique : <http://www.unece.org/stats/documents/2008.01.migration.htm>). La discussion, lors de cette réunion et de la réunion de travail conjointe CEE-ONU/Eurostat qui a suivi, a donné naissance à la « Suitland Task Force » soutenant les INS, et a amené les organisations internationales à améliorer la collecte des données concernant la migration et les transferts financiers des migrants.

La Suitland Task Force prendra en charge la consolidation des connaissances actuelles, la clarification des questions méthodologiques discutées, la proposition de meilleures pratiques et le développement de normes nécessaires aux modules d'enquête, à la tabulation et à la dissémination des données. Une description globale des objectifs, des activités et des produits de cette équipe est fournie dans les références ci-dessous.

- MEDSTAT II a organisé un séminaire de formation sur les méthodologies nécessaires à la mesure de l'impact des transferts des migrants sur les budgets des ménages et les comptes nationaux. Les niveaux macroéconomiques (balance des paiements et comptes nationaux) et microéconomiques (enquêtes à objectifs multiples et thématiques auprès des ménages) ont été étudiés. Le séminaire a eu lieu à Lisbonne du 17 au 21 novembre 2008, organisé conjointement par les secteurs des statistiques sociales, des migrations et des comptes nationaux. Des spécialistes de l'INE Portugal, de la Banque du Portugal, d'Eurostat, ainsi qu'un professeur de l'Université de Genève ont pris part à la formation. Les participants venant des PPM avaient rempli un questionnaire à l'avance pour rendre compte des activités entreprises dans le domaine du flux de versements, et des questions qu'ils voulaient adresser. Pendant le stage de formation, la délégation de chaque pays est intervenue au sujet du système national et a discuté des difficultés et des plans pour l'avenir. Les résultats principaux de ce stage de formation sont les suivants :
 - explorer les changements introduits aux recommandations internationales pour mesurer les transferts à travers la dernière version 6 du manuel de la balance des paiements du FMI (BPM6) ;
 - acquérir de nouvelles méthodes concernant la collecte des données relatives aux versements à travers les enquêtes des ménages ;
 - tirer des leçons de l'expérience portugaise concernant le moyen de mesurer les versements à travers les comptes nationaux et la balance des paiements, et créer un modèle macroéconomique pour estimer les flux des versements ;
 - échanger des expériences entre les participants des PPM et discuter de la migration sous-régionale et des problèmes de versements propres aux pays avoisinants.

Références et liens supplémentaires :

- *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales*, Nations unies, 1998 (référence complète indiquée au Chapitre A).
- *Part Three: Measuring International Migration through Sample Surveys*, ESA/STAT/AC.132/3, United Nations Expert Group Meeting on the Use of Censuses and Surveys to Measure International Migration, New York, 24-28 septembre 2007, disponible sur le site <http://unstats.un.org/unsd/demographic/meetings/egm/migrationegmsep07/default.htm>

- *One-way or both-ways migration surveys*, Jean-Louis Rallu, document présenté lors de la "2nd Conference of the EAPS Working Group on International Migration in Europe", Rome, 25-27 novembre 2004, disponible sur le site <http://library.imiscoe.org/record/158055>
- *Household International Migration Surveys*, Samir Farid, p résentation faite au stage de formation de MEDSTAT II 2008, [1]
- *Motifs et conditions pour l'amélioration des enquêtes sur la migration dans les pays partenaires de la Méditerranée*, Youssef Courbage, document préparé pour l'atelier de travail de MEDSTAT II 2008, [1]
- *Push and pull factors of international migration*, NIDI/Eurostat, 2001, documentation et publication du projet disponibles sur le site <http://www.nidi.knaw.nl/web/html/pushpull/index.html>
- *Design of samples for international migration surveys: methodological considerations and lessons learned from a multi-country study in Africa and Europe*, George Groenewold et Richard Bilborrow, dans *International Migration in Europe. New Trends and New Methods of Analysis*, Corrado Bonifazi, Marek Okólski, Jeannette Schoorl & Patrick Simon (eds.), IMISCOE Research, Amsterdam: Amsterdam University Press, 2008, p. 293-312
- *Coordinated migration surveys: A powerful but difficult task*, Giuseppe Gesano, présentation faite au groupe de travail de MEDSTAT II sur la migration, Rome, 20-21 mai 2008, [1]
- *Center sampling: from applicative issues to methodological aspects*, Gian Carlo Blangiardo, Actes de la XLII Riunione Scientifica della Società Italiana di Statistica, Bari, 9-11 juin 2004, CLEUP Padua, Vol. I, p. 377-388, disponible sur le site <http://www.sis-statistica.it/files/pdf/atti/RSBa2004p377-388.pdf>
- *Experiences and methods for estimating the presence of foreigners in Italy* (y compris la Center Sampling Technique), Gian Carlo Blangiardo, présentation faite à la visite d'étude de MEDSTAT II en Italie en juin 2007, [1]
- *Migrants de retour au Maghreb : Réintégration et enjeux de développement*, Jean-Pierre Cassarino (éd.), Rapport général, MIREM, RSCAS/EUI, Florence, janvier 2008, disponible sur le site http://www.mirem.eu/research/reports/global/global-report?set_language=en
- *Profils des migrants subsahariens en situation irrégulière en Algérie. Rapport intermédiaire de recherche, CISP/SARP, 2007*, disponible sur le site <http://www.ram-network.org/Profils-des-migrants-subsahariens.html>
- *The 2007 National Immigrant Survey: extending the knowledge on immigrants beyond registers*, Ignacio Duque et Orlando Montoso (INE-Spain), document soumis à la réunion de travail conjointe CEE-ONU/Eurostat sur les statistiques des migrations, Genève, 3-5 March 2008, [3] ; présentation au sujet de la *National Immigrants Survey 2007* soumise lors de la visite d'étude de MEDSTAT II en Espagne, Madrid, 22-25 septembre 2008, [1] ; documents méthodologiques, outils et résultats disponibles sur le site www.ine.es
- *Survey on integration of migrants and their descendants*, INED- INSEE, document soumis à la réunion de travail conjointe CEE-ONU/Eurostat sur les statistiques des migrations, Genève, 3-5 mars 2008, [3]
- *Egypt International Migration Survey 2008*, Taher Hassan Saleh, présentation faite à l'atelier de travail de MEDSTAT II 2008, [1]
- World Bank Africa Migration Project (*Migration, Remittances and Development in Africa*), disponible sur le site <http://go.worldbank.org/VX9QV9FIA1>
- *A comparison of recent internationally coordinated household surveys on international migrant remittances: in search of common ground*, Jason Schachter, Expert Group Meeting on the Contribution of Household Surveys to Measuring Remittances, Suitland, Maryland, 14-15 janvier 2008, disponible sur le site <http://www.unece.org/stats/documents/2008.01.migration.htm>
- *Creation of the Suitland Task Force on the Contributions of Household Surveys to the Measurement of Migration and Remittances*, Victoria Velkoff (US Census Bureau),

document soumis à la réunion de travail conjointe CEE-ONU/Eurostat sur les statistiques des migrations, Genève, 3-5 mars 2008, [3]

- Matériel de formation, documentation et rapport final du séminaire de formation MEDSTAT II sur les « Methodologies for Measuring the Impact of Migrants Remittance Flows on Household Budgets and National Accounts », Lisbonne, 17-21 novembre 2008, [1]

D. Intégration des sources et comparaison des résultats

Une analyse de la migration peut traiter à la fois les aspects quantitatifs et qualitatifs, l'information étant puisée dans plusieurs sources, y compris la recherche et les rapports scientifiques. Toutefois, il y a lieu de fournir la meilleure estimation de la migration nette annuelle pour calculer les estimations de la population, les projections, ainsi que d'autres objectifs.

Davantage de sources administratives et statistiques peuvent être utilisées pour informer ou vérifier les estimations, et il est important de maintenir les possibilités offertes par les sources administratives révisées en continu d'autant plus que des définitions similaires sont utilisées dans des sources statistiques.

Mesurer ou estimer le phénomène de la migration dans un pays donné à travers les données disponibles dans d'autres pays est une approche émergente. Cette solution, basée sur la possibilité d'avoir enregistré la migration internationale en faisant référence à la même personne dans les systèmes nationaux de deux pays, les limites ou la vraisemblance de ces données et l'objectif de réduire les coûts, s'applique particulièrement aux flux migratoires, pour lesquels le même mouvement dans les deux directions opposées (sortie d'un pays A et entrée dans un pays B) est en principe enregistré et dénombré.

Étant donné que l'émigration est le phénomène le plus difficile à mesurer, l'attention et le travail se sont concentrés sur l'importance de mesurer les flux de l'émigration à travers les données de l'immigration disponibles dans les pays d'accueil. À l'heure actuelle, ces statistiques miroirs ne sont pas mises en application dans la Région Euro-MED via la statistique officielle mais vu la disponibilité limitée des données dans la plupart des pays, de telles statistiques sont collectées et utilisées par les organisations internationales et par les chercheurs. Par ailleurs, les estimations relatives à l'immigration peuvent être comparées aux données ou aux statistiques de sécurité sociale pour évaluer si les estimations de la migration sont cohérentes avec les personnes qui veulent travailler ou prétendre à des subventions nationales. En principe, les statistiques sur le stock des étrangers vivants dans un pays donné peuvent être comparées aux statistiques basées sur les données consulaires, puisque les services consulaires dans chaque pays étranger procèdent à l'enregistrement des non nationaux vivant dans le même pays. Toutefois, de telles comparaisons seraient limitées aux pays de nationalité dont un grand nombre de nationaux vivent dans le pays en question où le consulat est actif. De plus, les objectifs de l'enregistrement consulaire et la tendance naturelle des gens à enregistrer ou à se faire radier après un départ minent la fiabilité de cette source. Toutefois, il y aurait quelque amélioration, surtout dans un contexte où le droit de vote accordé à la diaspora s'est amélioré et qu'il est devenu possible à long terme de créer un lien entre les registres locaux et donc de réduire le double décompte par la suite.

Activités principales et résultats y afférents :

- Au Royaume-Uni, les estimations nettes de la migration internationale annuelle sont puisées dans plusieurs sources, soit l'enquête internationale auprès des passagers (IPS, *International Passenger Survey*) et les données relatives aux demandeurs d'asile et aux visiteurs en passe de devenir migrants (dans l'objectif de se marier par exemple), fournies

par le ministère de l'intérieur (Home Office). Pour ce qui est de la migration avec l'Irlande, l'enquête sur les forces de travail de l'Irlande indique les flux sortant, alors que le Registre central de services de santé nationale (*National Health Service Central Register*) (registre de nouveaux patients) et l'enquête irlandaise sur le pays de résidence (*Irish Country of Residence Survey*) indiquent les flux entrants. Ainsi, il existe une combinaison de données provenant de sources statistiques et administratives.

- Plusieurs recensements de population récemment entrepris en Europe et ailleurs donnent l'exemple d'une intégration de sources, même pour le travail accompli au stade préparatoire. Concernant la composante migration, il est à rappeler l'exercice du recensement intégré de 2008 en Israël (*2008 Integrated Census*) qui a combiné des données provenant de sources différentes. (cf. Section C.5).
- L'intégration des sources consiste en une suite d'opérations statistiques nécessaires pour compléter les mesures effectuées à partir des sources administratives. Un exemple d'une telle pratique effectuée dans les quelques années passées est illustré dans l'activité de « Statistiques Lituanie » visant à surmonter les cas d'omission dans la déclaration de mouvements de migration à l'étranger afin de corriger des statistiques de registre pour les flux et les stocks de migration. Une enquête sur l'émigration non déclarée a été effectuée en complément à l'EFT de 2006, 2007 et 2008 jointe à un module *ad hoc*. Le module supplémentaire a porté sur des questions propres au comportement de la famille. Lorsque les membres du ménage ou les voisins déclarent que la personne en question a émigré, il leur est demandé de répondre aux questions prévues dans le module supplémentaire. La présence d'une émigration déclarée et sous-déclarée était déterminée en liant les sources administratives aux micro-registres de l'enquête. Les totaux respectifs des flux d'émigration pour 2001-2007 étaient estimés, ainsi que les principales caractéristiques socio-économiques des émigrants. Les résultats des deux années ont montré qu'un résident lituanien sur deux ou sur trois déclarait son départ en émigration.

Une enquête pilote sur l'immigration visant à évaluer l'immigration sous-déclarée, notamment pour les migrants nationaux de retour et leurs caractéristiques démographiques et socio-économiques, a elle aussi été associée à l'EFT de 2008. Les résultats préliminaires de l'enquête ont montré, qu'en 2001-2007, pratiquement la même proportion d'immigrants (un sur deux ou sur trois) avait déclaré une ré-immigration. En d'autres termes ces immigrants passent au moins un an à l'étranger avant de déclarer un changement de résidence. Les coefficients de variation étaient relativement élevés, environ 16%; toutefois les estimations peuvent être utilisées pour contrôler les processus de migration internationale et évaluer les estimations inter-censitaires relatives au volume de la population et aux flux migratoires.

- L'Italie a entrepris une activité intéressante qui a consisté à établir le lien entre les données relatives au permis de résidence lors des derniers plans de régularisation. Outre les mineurs accompagnés, tous les étrangers vivant en Italie détiennent un permis de résidence valide. Les données sont fournies à des fins statistiques, à titre annuel et sous forme de registres individuels non nominatifs qui ne mentionnent pas la situation précédente. Ainsi, les registres sont identifiés par un encodage unique produit au moyen d'une procédure *ad hoc* qui a changé à plusieurs reprises avec le temps, suite à plusieurs actes de réorganisation des procédures administratives et des modèles de bases de données. En général, ce qui précède ne permet pas d'observer les changements de statut ou les mouvements territoriaux effectués par les titulaires de permis pendant la durée entre deux permis successifs. Toutefois, il a été possible d'établir un lien *ad hoc* entre les bases de données pour les années successives 2002-2003 et 2006-2007, soit respectivement pour la période couvrant le dernier plan de régularisation (qui a permis à quelque 650 000 étrangers d'obtenir un permis de résidence valide) et pour la période la plus récente. Les résultats de cet exercice de couplage entre des registres a permis une analyse approfondie des changements de statut établis selon le type de permis (en fonction de la raison et de la durée de séjour), des transitions au sein et à l'extérieur du

marché de travail, ainsi que des autres voies de migration, y compris la mobilité territoriale des étrangers qui vivent légalement en Italie.

- En Belgique, la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS) a été créée dans les années 90 pour améliorer l'efficacité du système de sécurité sociale. À cette fin, un datawarehouse relatif au marché de travail et à la protection sociale a été créé pour faciliter l'accès à toutes les bases de données administratives liées à ce domaine (registres de population, bases de données de la sécurité sociale ...) et pour améliorer la production de statistiques et les recherches scientifiques dans ce domaine (http://www.ksz.fgov.be/Fr/statistiques/stats_home.htm). Ce datawarehouse permet un contrôle détaillé de la situation sociale sur la base des demandes, de la production de rapports réguliers sur des questions spécifiques et de demandes *ad hoc* produites sur demande, notamment pour des projets scientifiques. Pendant ces dernières années, il a été à la base de plusieurs études liées à la migration et à l'intégration de la population d'origine étrangère (cf. exemples ci-dessous).
- La comparaison entre les statistiques sur les flux migratoires annuels fournis par les pays européens en tant que pays d'origine et d'accueil, fait ressortir plusieurs différences dues d'abord aux différentes définitions, règles et pratiques d'enregistrement dans les registres administratifs. Tel était le résultat principal des exercices effectués par les organisations internationales, les instituts nationaux de statistiques et les experts sur le plan régional et bilatéral. Ces exercices, qui ont commencé par une double matrice sur les statistiques d'immigration et d'émigration pour l'année 1972 préparée par la CEE-ONU, comprennent plusieurs études sur les flux entre la Belgique et l'Italie, la Belgique et le Danemark/la Suède (les deux étant basés sur des registres personnels) et entre d'autres paires de pays. Ils permettent également de nouvelles comparaisons entre l'Europe des 15 et les pays de l'Europe Centrale et ont été analysés en profondeur dans le cadre des projets THESIM, MIMOSA et ILMAS. Loin de l'application des définitions communes, il est conseillé aux pays d'utiliser différentes sources, ainsi que les résultats enregistrés dans d'autres pays. En effet, grâce aux règles communes d'enregistrement des mouvements internationaux et à l'échange des données, les pays nordiques ont réussi à améliorer considérablement la comparabilité de leurs statistiques annuelles sur les flux. De plus, la Belgique et les Pays-Bas ont entrepris récemment la validation de méthodes utilisées pour améliorer les statistiques sur les flux migratoires qui peuvent être déduites des registres de population. Les références relatives aux cas principaux indiqués précédemment figurent sous la rubrique « références supplémentaires ».
- Parmi les comparaisons supplémentaires de statistiques entre les pays de l'UE et les PPM, il nous faut citer le cas des pays du Maghreb qui possèdent les données sur les émigrants internationaux dans les principaux pays de destination en Europe, aussi bien que dans les résultats des recensements de population et d'autres sources plus actuelles et périodiques. Toutefois, les différences sont dues principalement au décompte des binationaux.
- Un des exemples d'échange possible de données entre l'UE et les PPM serait la demande formulée par l'INSEE, l'Institut national de la statistique et des études économiques, division enquêtes et études démographiques, de prendre connaissance des données des recensements afin de mieux mesurer les flux d'émigration en France. La demande avait porté sur les tableaux des résidents nés en France qui sont dressés en classification croisée selon :
 - le pays de la nationalité, le pays de nationalité à la naissance, le sexe et l'année de naissance
 - le pays de la nationalité, le pays de nationalité à la naissance, le sexe et l'année d'arrivée dans le pays.

Malheureusement, les conditions à l'heure actuelle ne permettent pas de fournir une réponse détaillée à cette demande. Toutefois, le type d'informations requises indique

clairement qu'il existe un besoin auquel les deux parties peuvent répondre, du moins à travers les recensements produits chaque décennie.

- Récemment, la CEE-ONU et Eurostat ont eu l'initiative d'évaluer la possibilité, sur base des données disponibles dans les pays d'immigration, d'estimer l'émigration et d'établir des lignes directrices et des tableaux pour favoriser l'échange des données. L'exercice de faisabilité principal portant sur 19 pays de la CEE-ONU répartis en quatre groupes a été effectué entre novembre 2005 et juin 2006. L'enquête a été unanimement considérée comme utile. Toutefois, on a reconnu que cette approche serait difficile à mettre en application vu les différences, sur le plan conceptuel, des méthodologies et des définitions, le manque de données et la difficulté à entreprendre une nouvelle opération solide pour la collecte des données. Cette approche est recommandée pour les pays n'ayant pas de données sur l'émigration, celles-ci n'étant pas fiables ou se limitant à quelques catégories de migrants, et pour les pays ayant des données fiables sur l'émigration. En général, la comparaison des données entre deux pays pourrait améliorer la fiabilité des données dans les pays d'origine et d'accueil. Toutefois, le degré d'utilité pour le pays d'origine dépend de la qualité des statistiques d'émigration dans le pays.

Les lignes directrices sont conformes aux recommandations des Nations unies, étant donné qu'elles se concentrent sur le nombre annuel d'immigrants de longue durée et sur la durée de séjour effective/prévue dépassant douze mois. La tabulation repose sur trois types de tableaux de stocks et de flux, distinguant les immigrants de leurs descendants dans un pays X, et indiquant leur lieu de naissance et le changement de nationalité. Ces résultats déduits séparément de la collecte annuelle conjointe de données et du programme habituel de tabulation du recensement serviraient aux utilisateurs dans les pays MED, même s'ils sont limités aux recensements décennaux.

- La CEE-ONU a entrepris une autre initiative qui a consisté à comparer les résultats du recensement sur la migration aux statistiques disponibles dans les principaux pays de destination. L'expérience s'est concentrée sur quatre pays qui utilisent un module sur l'émigration dans leur dernier recensement (soit la Géorgie et la Tunisie) ou dont le sondage comprend des questions spécifiques (la Moldavie et la Pologne). Dans le cas de la Tunisie, le module visait à compter et à dresser le profil de ceux qui avaient émigré au cours des cinq dernières années et qui étaient à l'étranger depuis au moins 6 mois, en se renseignant respectivement sur le lieu de résidence et la présence dans le ménage cinq ans avant la date du recensement. Cette étude comparative a indiqué que le recensement ne fournissait pas de décompte précis du nombre total des émigrants vivant à l'étranger en raison de la difficulté à pouvoir saisir la totalité des ménages ayant émigré et des enfants nés entre-temps à l'étranger. Toutefois, il a été souligné que de telles approches seraient utiles pour collecter des informations au sujet de certains groupes de migrants. En effet, les résultats étaient positifs pour les émigrants qui ont quitté le pays environ cinq ans avant la date du recensement et qui maintiennent toujours des relations étroites avec leur pays (par exemple, les données polonaises étaient plus précises au sujet de la migration vers l'Italie et l'Allemagne, qu'elles ne l'étaient au sujet de la migration aux États-Unis et au Canada), qui sont membres du noyau familial dans le pays d'origine (par exemple les Tunisiens mâles) et qui sont toujours inscrits dans un registre administratif (la Pologne). Les conclusions de cet exercice ont favorisé l'inclusion d'un module sur l'émigration dans les prochains recensements pour s'enquérir de la distribution géographique et d'autres aspects qualitatifs des personnes ayant émigré pour une courte durée dans le passé plus que pour permettre le décompte de ces émigrants ou de ceux qui vivent à l'étranger.
- Après les exemples ci-dessus, on peut s'intéresser à un aspect plus spécifique pour mesurer les flux et les stocks des migrants irréguliers. La migration non autorisée/documentée peut être estimée moyennant plusieurs méthodes. Une classification de ces méthodes était possible grâce à la contribution *ad hoc* de MEDSTAT II lors de la réunion de travail conjointe CEE-ONU/Eurostat (cf. ci-dessous). Ces

méthodes, qui ne comprennent pas nécessairement la production de nouvelles données, peuvent être réparties en trois catégories. Par exemple, les *méthodes directes* peuvent être basées sur des sources administratives spécifiques ou *ad hoc* (par exemple les données relatives à l'appréhension des frontières, les résultats des schémas de régularisation) et sur les enquêtes sur le terrain (par exemple, l'échantillonnage boule de neige et la CST détaillée dans la section C. 8). Les *méthodes indirectes* sont celles basées sur une comparaison entre les données du recensement, du registre et de la démographie (par exemple les différences entre l'émigration estimée et les données d'immigration enregistrées), et sur les enquêtes auprès d'« informateurs clés » ou de sources complémentaires (par exemples les registres d'inscription à l'école, les enquêtes auprès des ménages).

Les expériences montrent jusqu'à présent que la mise en application des méthodes dépend de la situation dans le pays, d'une connaissance préliminaire d'information qualitative sur la migration irrégulière, ainsi que des ressources adéquates en termes de temps et de moyens financiers. De plus, nombreuses sont les conclusions à tirer de la recherche sur la migration en général, de l'étude d'autres populations cachées, de la mise en application de plusieurs méthodes et de la triangulation de plusieurs estimations indépendantes. Les nouvelles sources et les nouvelles méthodes de données peuvent encore être développées vu les nouvelles innovations technologiques et administratives (par exemple les visas, les documents de voyage ou les outils biométriques du contrôle des frontières).

Références et liens supplémentaires :

- *Data sources for International Migration in the UK*, Annexe A of *International Migration. Migrants entering or leaving the United Kingdom and England and Wales, 2004*, National Statistics, Londres 2004, disponible sur le site http://www.statistics.gov.uk/downloads/theme_population/MN31.pdf
- *Measuring undeclared migration and improvement of international migration statistics by Statistics Lithuania*, Da lia Ambrozaitiene, document soumis à la réunion de travail conjointe CEE-ONU/Eurostat sur les statistiques des migrations, Genève, 3-5 mars 2008, [3]
- *Changes of status of immigrants in Italy: results of a record-linkage on administrative sources*, Sergio Carfagna, Domenico Gabrielli, Maria Pia Sorvillo, Salvatore Stozza, EAPS European Population Conference 2008, Barcelone, juillet 2008, disponible sur le site <http://epc2008.princeton.edu/download.aspx?submissionId=80562>
- THESIM book, Chapitre 2 (*Recommendations on International Migration Statistics and the Development of International Data Collection*, Anne Herm, pp. 77-106), 2006
- *Topography of Belgian Labour Market. Employment: gender, age and origin*, Sara Vertommen, Albert Martens et Nouria Ouali (http://www.kbs-frb.be/uploadedFiles/KBS-FRB/Files/FR/PUB_1629_Ullens_TopogrBelgianLabourMarket.pdf)
- *Migrations familiales*, Petra Heyse, Fernando Pauwels, Johan Wets, Christiane Timmerman, CECLR, 2007, disponible sur le site http://www.diversite.be/?action=publicatie_detail&id=37&thema=4
- *La fiabilité de la mesure des courants de migration internationale entre la Belgique et l'Italie*, Enrico Bisogno et Michel Poulain, Eurostat Working Papers 3/1999/ E/n°4, Luxembourg, 1999
- *La mesure des courants de migration internationale entre la Belgique, d'une part, le Danemark et la Suède, d'autre part*, Ingvar Johansson, Anita Lange, Michel Poulain, Eurostat Working Papers E4/1997-2, Luxembourg, 1997
- *Confrontation des statistiques migratoires intra-européennes : Vers une matrice complète ?*, Michel Poulain, Eurostat Working Papers 3/1999/E/n°5, Luxembourg, 2001, [2]

- *The MIMOSA Model for Estimating International Migration in the European Union*, James Raymer and Guy Abel, document soumis à la réunion de travail conjointe CEE-ONU/Eurostat sur les statistiques des migrations, Genève, 3-5 mars 2008, [3]
- *Summary Report of the Data Exchange Exercise and Guidelines on the use and dissemination of data on international immigration to facilitate their use to improve emigration data of sending countries*, document soumis par la Task Force de la CEE-ONU/Eurostat chargée de la mesure de l'émigration sur la base des données relatives à l'immigration à la réunion de travail conjointe CEE-ONU/ Eurostat sur les statistiques migratoires, Genève, 3-5 mars 2008, [3]
- *Methodologies for the estimation of stocks of irregular migrants*, Michael Jandl, document préparé au nom de MEDSTAT II à la réunion de travail conjointe CEE-ONU/ Eurostat sur les statistiques migratoires, Genève, 3-5 mars 2008, [3]

E. Conclusions

Pour mesurer la migration, il faut puiser largement dans les sources disponibles qui se heurtent chacune à des limites amplement décrites. Les sources disponibles varient en fonction de pays et par conséquent chaque pays aura une solution unique lorsqu'il s'agit d'utiliser ou de combiner les sources, soit pour produire les meilleures estimations ou pour préciser des estimations existantes.

Un tableau de comparaison indiquant l'utilisation des différentes sources principales, leurs avantages et leurs inconvénients, est annexé à ce guide. Ce tableau constitue une adaptation du tableau des avantages et des inconvénients relatifs aux sources de données d'émigration qui se trouve en annexe dans les lignes directrices de la CEE/Eurostat sur la mesure de l'émigration sur la base des données de l'immigration. Il est fait référence à ce document sous la rubrique « Références et liens supplémentaires » ci-dessous, avec d'autres documents et d'autres publications riches en informations similaires.

Les sources administratives servent toutes des objectifs non statistiques, à tel point que le traitement, la définition et la disponibilité des données dépendent des politiques nationales et des législations sur la migration et les mouvements internationaux, aussi bien que des règles et des procédures d'enregistrement. Ainsi, à titre d'exemple, les registres des permis de résidence ne couvriront pas les ressortissants nationaux et les non nationaux appartenant à des pays déterminés où des accords bilatéraux ont été conclus. De plus, pour la plupart de ces sources, le traitement et la qualité des données dépendent des actions entreprises par les personnes pour notifier ou déclarer leur mouvement international en temps opportun. Par conséquent, la notification peut être défaillante comme le cas se présente pour l'émigration permanente ou de longue durée.

Par ailleurs, les sources administratives permettent une collecte continue de données et par conséquent des données fréquemment disponibles dont les coûts sont normalement très limités. De plus, elles sont largement informatives comme le montre l'enregistrement de la traversée des frontières qui se base sur des cartes détaillées aux frontières.

Les recensements et les enquêtes auprès de la population ont un avantage statistique évident pour mesurer les flux et les stocks migratoires ou bien d'autres phénomènes tels que les conditions de vie des immigrants et l'impact de l'émigration sur le ménage. Par ailleurs, ces sources fournissent des informations au sujet des personnes indépendamment de leur statut légal, ce qui réduit par la suite le risque d'omission dû aux dispositions spécifiques légales régissant le séjour dans le pays ou le départ d'un pays, ou au retard qu'impose l'enregistrement administratif. Les recensements de population sont certainement les principales sources de stocks de population étant donné que les informations sont habituellement collectées concernant la nationalité, le pays de naissance et l'ethnicité. De plus,

il est possible de procéder à une analyse croisée moyennant d'autres variables (par exemple, le lieu de résidence cinq ans avant la date du recensement, les changements de nationalité, le pays de naissance des parents) pour identifier les personnes issues de l'immigration.

Au niveau des inconvénients, le problème des enquêtes par sondage se pose au niveau du volume, des bases et du plan d'échantillonnage, des erreurs d'échantillonnage qui s'ensuivent et de la significativité statistique des estimations. Par contre, le problème des recensements de la population, ainsi que des enquêtes auprès des ménages se pose au niveau de la collecte de données complètes sur l'émigration, puisqu'il est impossible de traiter complètement le mouvement des individus, ainsi que des ménages ayant émigré sans procéder à un travail sur le terrain. Finalement, les recensements et les enquêtes sur la migration sont coûteux, d'où une organisation irrégulière.

Les options ci-dessus, quoique difficiles dans certains cas, sont à la disposition des pays de la Région Euro-Méditerranéenne, qui ont, pour la plupart, du mal à produire des informations de base sur la migration internationale de façon régulière et conformément aux normes internationales. De telles approches ont été adoptées par plusieurs pays étrangers à la région comme l'indiquent les liens supplémentaires à ce guide.

Plusieurs pays sont loin d'avoir exploité le potentiel des sources administratives en dépit de ses bonnes pratiques enregistrées dans la zone méditerranéenne, notamment pour ce qui concerne les permis de séjour et l'enregistrement des franchissements de frontières. Toutefois les pays s'emploient non seulement à améliorer les tableaux produits grâce aux sources administratives, mais commencent également à utiliser des données individuelles et à combiner les données que des sources administratives telles que le montrent les différentes pratiques indiquées dans ce guide. L'enregistrement des franchissements de frontières, les développements permanents dans les systèmes nationaux des pays, l'évolution rapide de tous les instruments des technologies de l'information et de la communication, l'échange d'informations et les expériences récentes du Maroc et du Liban sous MEDSTAT II pourraient accélérer ce processus, bien que la collaboration constructive entre les instituts statistiques nationaux et les autres agences nationales continue de poser un défi sérieux à de tels développements. Ces processus devront être accompagnés d'un dialogue entre les autorités ministérielles des pays euro-méditerranéens chargés des politiques sur la migration afin de prendre en compte les dispositions légales, les règles et les instruments administratifs nécessaires à l'enregistrement des données. Les activités récemment entamées sous le Projet Europe Migration II (<http://www.euromed-migration.eu>) contribueront largement à cet objectif à long terme.

Au sujet de ses sources statistiques, la migration est abordée de plusieurs façons dans les recensements de population et les autres enquêtes auprès des ménages entreprises par les PPM, bien qu'un long chemin ait été parcouru au niveau de l'utilisation des recommandations internationales concernant les recensements. Les enquêtes se basent toujours sur la disponibilité d'un financement extérieur. La convergence des points de vue concernant la coordination des enquêtes sur la migration contribuera largement à l'organisation d'opérations similaires dans la plupart des PPM en 2011.

Contrairement à d'autres domaines de statistiques, les statistiques migratoires internationales impliquent au moins deux pays. Comme le guide l'indique, il a été possible de mieux mesurer les mouvements internationaux grâce à la coopération entre les pays. De tels exemples comprennent des exemples se rapportant à des micro-données et des macro-données ; la preuve en est l'échange d'informations au sujet des nouveaux enregistrements au cours duquel le pays de destination informe le pays d'origine et vice versa. Alors que les organisations internationales collectent des données nationales, par exemple à partir de recensements et d'enquêtes, un échange de données entre deux pays serait particulièrement utile, surtout s'il existe des mouvements substantiels et historiquement prolongés entre les deux.

Vu l'aspect global de la migration, son importance accrue dans l'économie mondiale et sa relation avec le développement et la facilité accrue des déplacements, les recommandations internationales peuvent jouer un rôle essentiel pour aider les pays non seulement à améliorer la qualité et la quantité des statistiques, mais également leur comparabilité internationale. Les initiatives internationales entreprises par les différentes entités concernées doivent donc être les bienvenues, certaines sont indiquées plus haut. L'échange des bonnes pratiques à travers le monde doit également être le bienvenu puisque les développements dans un pays seraient applicables ailleurs. Cela a été évident lors des ateliers de travail qui se sont tenus à Lisbonne et à Wiesbaden au début de 2008 ; mais cela s'applique également en dehors de la région. L'UE, l'ONU et les autres institutions jouent un rôle fondamental facilitant l'échange d'informations et de pratiques.

Une réunion d'experts conviée par le ministère finlandais des affaires étrangères en préparation de la session de table ronde 3.1 pour le FMMD 2008 a établi récemment (en octobre 2008) une série de recommandations sur l'amélioration des données relatives à la migration et au développement.

Ces recommandations englobent :

- l'adoption des recommandations internationales telles que les recommandations de l'ONU sur les recensements,
- l'échange de données,
- une plus grande et une meilleure utilisation des données administratives,
- le développement de modules de questionnaires standard relatifs à la migration,
- la libération et le partage, si possible, des micros-données anonymes,
- la constitution d'équipes de travail nationales pour produire des rapports nationaux réguliers,
- l'amélioration de la coopération internationale à travers plusieurs moyens.

Le FMMD, qui s'est tenu à Manille du 27 au 30 octobre 2008, a également porté sur l'amélioration des données et des outils de recherche. On a souligné encore une fois la nécessité de créer des données de qualité, actuelles et comparables concernant la migration, et que l'on devrait donc s'efforcer d'élaborer des définitions et des méthodologies communes à travers les pays. De plus, le mode de travail devrait être renforcé par de nouvelles approches utiles à la production d'informations basées sur des faits avérés, pouvant être immédiatement utilisées par les décideurs politiques et les utilisateurs dans toutes les régions. La conférence de Manille a proposé d'organiser un groupe de travail *ad hoc* sur les données et les recherches relatives à la migration et au développement.

Ce guide a tenté d'illustrer la possibilité et la manière de mieux utiliser les sources variées à la fois statistiques et administratives. À cet effet, il a décrit les concepts, les définitions, les meilleures pratiques, les recommandations internationales et les progrès réalisés dans les PPM et les pays européens choisis sans omettre de mentionner les problèmes et les difficultés.

En somme, il est évident que le progrès dépend des activités nationales et internationales où au sens large, l'échange de l'information constitue une composante clé. On s'attend à ce que les cadres de travail internationaux à l'instar du groupe de travail de Suïtland apportent une contribution principale à cet égard.

Références et liens supplémentaires :

- *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales*, Nations unies, 1998, (référence complète indiquée au Chapitre A)
- THESIM book, *Conclusions: Scientific recommendations*, coordinated chapter, pp. 360-369, 2006 (titre et référence complète indiqués au Chapitre A)
- *Guidelines on the use and dissemination of data on international immigration to facilitate their use to improve emigration data of sending countries*, la Task Force de la CEE-

ONU/Eurostat chargée de la mesure de l'émigration sur la base des données relatives à l'immigration, document soumis à la réunion de travail conjointe CEE-ONU/Eurostat sur les statistiques migratoires, Genève, 3-5 mars 2008, [3]

- *Rapport final de la réunion de travail conjointe CEE-ONU/Eurostat sur les statistiques migratoires*, Genève, 3-5 mars 2008, [3]
- *Conclusions principales du groupe de travail MEDSTAT II sur la migration*, Bruxelles, 13-14 mars 2007 (disponible en anglais), [1]
- *Conclusions principales du groupe de travail MEDSTAT II sur la migration*, Rome, 20-21 mai 2008 (disponible en anglais), [1]
- *Recommendations on Data Collection and Research on Migration and Development*, Réunion d'experts pour la préparation de la Round Table Session 3.1 du FMMD, Ministère finlandais des affaires étrangères et ICMPD, Helsinki, 1^{er} octobre 2008
- *Final Conclusions and Recommendations of the Chair*, Estéban B. Ronéos, Jr., Sous-secrétaire aux affaires des travailleurs migrants, Département des Affaires étrangères, point focal national FMMD, Philippines, FMMD, Manille, 27-30 octobre 2008, disponible sur le site <http://government.gfmd2008.org>

Annexe 1 - Glossaire THESIM

Le texte ci dessous est une copie du glossaire produit par le projet THESIM, disponible dans le livre THESIM, pp. 11-18, 2006 (titre et référence complète indiqués au Chapitre A).

Le présent glossaire porte sur des définitions pratiques de mots clés et de concepts qui sont souvent utilisés dans le livre THESIM. Il ne s'agit pas nécessairement de définitions officielles, mais plutôt de définitions scientifiques présentées afin d'aider le lecteur à parcourir facilement le livre. Quelques-unes de ces définitions sont extraites des directives et des règlements de l'UE (en format rouge), des recommandations de l'ONU, de la DG JLS, des glossaires du EMN ou de l'OIM³.

Accord de réadmission : accord sur les procédures entreprises par un État pour éloigner des individus (ressortissants nationaux, nationaux de pays tiers ou personnes apatrides) se trouvant en situation irrégulière dans leur pays d'origine ou dans un pays qu'ils ont traversé en route vers l'État qui cherche à les éloigner.

Allochtone : désigne une personne qu'un pays donné ne considère pas comme son citoyen ou son ressortissant. Synonyme d'étranger, de non citoyen et de non ressortissant.

Apatride : désigne une personne qu'aucun État ne considère comme son ressortissant par application de sa législation⁴. Par conséquent, une personne apatride est dépourvue des droits attribués aux citoyens.

Appel : procédure engagée pour demander la révision d'une décision et la soumettant à une instance supérieure ; elle se rapporte souvent au recours devant une juridiction supérieure en vue d'obtenir la réformation ou l'annulation d'une décision rendue par une juridiction ou une agence de grade inférieur.

Citoyen de l'UE : voir aussi citoyenneté.

Citoyen : personne qui détient la citoyenneté du pays concerné. Souvent synonyme de ressortissant national.

Citoyenneté : terme utilisé actuellement par les organisations internationales pour désigner « le lien légal entre une personne et un État ». Le concept de « citoyen de l'UE » a été introduit pour qualifier une personne ayant la citoyenneté d'un État membre de l'UE. Ainsi s'impose une distinction entre la citoyenneté, soit la relation avec une entité supranationale telle que l'UE et la nationalité qui signifie exclusivement l'appartenance à une nation. Souvent synonyme de nationalité.

Convention de Dublin : convention adoptée en 1990 entre les États membres de l'UE et qui détermine l'entité responsable d'examiner une demande d'asile déposée auprès d'un État contractant. Le titre exhaustif de la convention est le suivant : « Convention relative à la détermination de l'État responsable de l'examen d'une demande d'asile présentée dans l'un des États membres des Communautés européennes ». La convention évite que les mêmes postulants soient examinés en même temps par plusieurs États membres de l'UE, et veille à ce qu'un demandeur d'asile ne soit pas déféré d'un État à un autre pour la simple raison qu'aucun pays ne désire prendre sa situation en main.

Demandeur : une personne qui demande officiellement le prononcé d'une décision ou d'une action légale ou gouvernementale ; cette décision serait par exemple l'octroi du statut de réfugié, la citoyenneté, un visa ou un permis de résidence.

³ Les glossaires de la DG JLS, du REM et de l'OIM sont disponibles sur les sites suivants :

http://europa.eu.int/comm/dgs/justice_home/index_en.htm, <http://www.europeanmigration-network.org>, et <http://www.iom.int>

⁴ Art.1, Convention relative au statut des apatrides, 1954.

Demandeur d'asile : personne demandant asile auprès d'un pays et qui attend que l'on statue sur sa demande conformément aux instruments nationaux et internationaux pertinents (surtout aux termes de l'article 1 de la Convention relative au statut des réfugiés du 28 juillet 1951). Cette décision fait en général référence à quiconque soumet une demande de protection à titre individuel, indépendamment du fait que cette demande soit déposée à l'arrivée à l'aéroport ou à une frontière terrestre, ou à l'intérieur du pays, et indépendamment du fait qu'il soit entré légalement (par exemple en tant que touriste) ou illégalement dans ce pays.

Domicile : voir aussi résidence.

Émigrant international : personne physique ayant entrepris une émigration internationale.

Émigration internationale : dans le cadre du règlement de l'UE, une émigration internationale est définie comme étant le mouvement entrepris par une personne qui entre dans un pays pour y établir sa nouvelle résidence habituelle pour une période réelle ou envisagée de douze mois au moins, alors que cette personne résidait dans le passé à l'étranger. Cette définition est identique à celle recommandée par l'ONU sur l'émigration de longue durée.

Entrée illégale : l'acte de traverser les frontières sans pour autant se conformer aux conditions d'entrée légale dans le pays d'accueil.

Étranger : d'habitude synonyme d'allochtone, de non citoyen ou de ressortissant non national.

Immigrant international : personne physique ayant entrepris une immigration internationale.

Immigration internationale : dans le cadre du règlement de l'UE, elle est définie comme étant l'action entreprise par une personne pour se rendre dans un État dans l'intention d'y établir sa nouvelle résidence habituelle pour une période réelle ou envisagée de douze mois au moins, alors que la personne en question résidait dans le passé à l'étranger. Cette définition est identique à celle recommandée par l'ONU sur l'immigration de longue durée.

Ius sanguinis/ ius soli : base légale prévue pour déterminer la citoyenneté en fonction de la lignée de sang ou du pays de naissance. La plupart des pays associent ces deux bases de la loi sur la citoyenneté afin d'accorder le statut de citoyen. La loi internationale ne prévoit pas de règles détaillées au sujet de la naturalisation, mais elle reconnaît les compétences de chaque État de pouvoir naturaliser ceux qui ne sont pas ses citoyens et qui demandent à être nationalisés.

Liberté de circulation : selon la Charte des droits fondamentaux de l'UE adoptée en 2000, chaque citoyen de l'UE a le droit de circuler librement entre les États membres de l'UE et de séjourner n'importe où sur ce territoire sans avoir à subir de formalités spéciales. Ce droit fondamental à la liberté de circulation s'applique aux membres de la famille des citoyens de l'UE, indépendamment de leur nationalité, de leur situation, du motif de leur voyage ou du lieu de résidence. Certains États membres de l'UE ont appliqué des mesures de transition qui limitent la liberté de mouvement des citoyens de nouveaux États membres.

Lieu de résidence habituelle : voir aussi pays de résidence habituelle et résidence.

Membres de la famille : une personne mariée à la personne concernée et rattachée à celle-ci par la filiation, ainsi que les autres personnes qui en dépendent et qui sont reconnues comme étant membres de la famille dans les procédures relatives aux visas, les permis de résidence, la citoyenneté, et le statut de réfugié, etc.. Les membres de la famille peuvent être exclus des statistiques connexes, étant donné qu'il ne leur est pas toujours demandé de remplir séparément un formulaire.

Migrant de courte durée : concept proposé dans les recommandations de l'ONU sur les statistiques concernant les migrations internationales pour désigner les migrants dont le séjour

dans le pays d'immigration ou à l'extérieur du pays d'émigration s'étend entre au moins trois mois, mais moins d'un an. Ce concept n'est pas défini dans le règlement de l'UE.

Migrant de longue durée : concept proposé dans les recommandations de l'ONU sur les statistiques sur les migrations internationales (ONU, 1997) pour indiquer les migrants dont le séjour dans le pays d'immigration ou à l'extérieur du pays d'émigration s'étend sur un an au moins. Cette définition est compatible avec la définition de l'immigrant international et de l'émigrant international proposée ci-dessus et prévue dans le règlement de l'UE.

Migration : cette définition exhaustive englobe tous les mouvements de population impliquant un changement du lieu de résidence, qu'il soit à travers une frontière internationale ou dans un même pays. Il s'agit de tout déplacement de la population, indépendamment de sa durée, de sa composition ou de ses causes, incluant ainsi la migration des réfugiés, des personnes déplacées, des personnes déracinées et des migrants économiques.

Migration de retour : dans la littérature sur la migration, il s'agit de la migration ramenant la personne dans son pays d'origine ou de résidence habituelle après un séjour d'une année au moins à l'étranger. Dans l'esprit du règlement de l'UE, le retour comprend uniquement le rapatriement volontaire et forcé des migrants illégaux suite à un ordre administratif ou judiciaire de quitter qui serait émis ou mis en application dans le cadre d'un plan de retour volontaire.

Migration illégale/irrégulière : ces termes sont souvent interchangeable dans le contexte des politiques. Une approche commune consiste à considérer que la « migration illégale » fait référence à l'entrée illégale dans un pays alors que « la migration irrégulière » couvre un grand nombre d'irrégularités dans le statut des migrants (par exemple, la résidence illégale après expiration des visas (personnes qui restent au-delà de la validité de leur visa) ou le recrutement illégal d'étrangers dans des situations autrement « régulières »). Sur le plan de l'UE, le terme « migration illégale » est généralement utilisé pour faire référence à l'entrée illégale et/ou au séjour des migrants internationaux qui sont des citoyens de pays tiers. Ces termes et d'autres termes spécifiques seront expliqués si approprié.

Migration totale : la somme des immigrations et des émigrations produit le volume total de la migration et s'intitule migration totale.

Mineur non accompagné : ressortissant d'un pays tiers ou personne apatride âgée de moins de 18 ans et qui arrive dans un État membre sans être accompagné par un adulte, qui en est responsable, en vertu de la loi ou de la coutume, et pour autant qu'il ne soit pas pris en charge par ledit adulte. Il s'agit également des mineurs qui restent non accompagnés après être entrés dans le territoire d'un État membre.

Nationalité ethnique : concept qui serait synonyme d'ethnicité ou de nationalité. Il est utilisé dans certains pays en plus de la citoyenneté. La nationalité ethnique se rapporte souvent à une adhésion affichée à un groupe ethnique. Cette information est collectée lors d'un recensement, mais aussi dans le cadre de l'enregistrement auprès des administrations. À ne pas confondre avec citoyenneté.

Nationalité : adhésion à une nation. Dans la plupart des États membres de l'UE, elle est synonyme de citoyenneté, alors que dans les nouveaux États membres de l'Europe Centrale et de l'Est, elle est souvent synonyme de la nationalité ethnique ou de l'ethnicité.

Naturalisation : acte d'une autorité publique octroyant sa citoyenneté à un étranger, sur la demande de ce dernier.

Pays de résidence habituelle : pays dans lequel une personne vit, autrement dit, le pays où cette personne a, pour vivre, un endroit où elle passe normalement la période quotidienne de repos. Les voyages temporaires à l'étranger pour les loisirs, les vacances, les visites aux amis ou aux proches, les affaires, les soins médicaux ou les pèlerinages ne modifient pas le pays de

résidence habituelle d'une personne. La résidence habituelle est aussi synonyme de résidence courante.

Pays d'origine sûr : pays d'origine d'un demandeur d'asile qui, de façon générale, ne produit pas de réfugiés. Les pays d'accueil utilisent fréquemment ce concept comme fondement au rejet sommaire (sans examen au fond) de certaines demandes d'asile avancées par des groupes ou des catégories déterminées.

Pays tiers sûr : du point de vue de l'État sur le territoire duquel une personne présente une demande d'asile, tout État étranger autre que le pays d'origine dans lequel cette personne a ou aurait pu bénéficier d'une protection. La notion de pays tiers sûr (protection fournie ailleurs/premier principe d'asile) est fréquemment utilisée comme critère de recevabilité d'une demande d'asile.

Permis de séjour : document délivré par un pays attestant que l'étranger intéressé est autorisé à séjourner sur le territoire à titre permanent (non limité – soit un permis de séjour permanent) ou pour une durée de temps déterminée (permis de résidence temporaire).

Permis : document, d'habitude émis par une autorité publique attestant du droit d'une chose à exister ou d'une personne à effectuer certains actes ou certains services. Dans le contexte de la migration, il est de coutume de faire référence aux permis de résidence ou de travail.

Personne à charge : personnes dont la subsistance et l'entretien sont assurés par une autre personne. Dans le contexte migratoire, les enfants mineurs et l'épouse – même financièrement indépendante – du migrant sont habituellement considérés comme des personnes à charge. Voir aussi membres de la famille.

Pièce d'identité : document visant à prouver l'identité de la personne qui la détient, par exemple un passeport, une carte d'identité ou un document de voyage.

Processus de regroupement familial : processus applicable lorsque les membres d'une famille séparés à cause de la migration forcée ou volontaire se regroupent dans un pays autre que le pays d'origine. Il s'agit là d'une raison pour se voir accordé un visa ou un permis de résidence.

Protection internationale : concept introduit au niveau de l'UE pour remplacer le statut de protection préalablement établi par les règles hétérogènes dans chaque pays membre de l'UE. Ce nouveau concept repose sur deux éléments séparés, mais complémentaires de la convention de Genève sur le statut de réfugié et sur le statut de protection subsidiaire.

Protection temporaire : mesure exceptionnelle visant à fournir, à l'occasion d'un afflux massif actuel ou imminent de personnes déplacées venant de pays tiers et se trouvant dans l'impossibilité de rentrer dans leur pays d'origine, une protection immédiate et temporaire surtout si le système d'asile risque de ne pouvoir contenir cet afflux sans subir de graves perturbations au niveau de ses opérations, et ce, à l'avantage des personnes concernées et d'autres personnes demandant protection.

Réfugié : le terme fait strictement référence aux demandeurs d'asile ayant acquis le statut octroyé en vertu de la convention de Genève. Toutefois, il est communément utilisé pour faire référence à tous les demandeurs d'asile recevant une protection internationale.

Réinstallation : autorisation accordée aux nationaux d'un pays tiers ou aux apatrides de résider dans un pays membre de l'UE afin de bénéficier de la protection internationale dans le cadre d'un plan national ou européen de réinstallation.

Résidence : l'acte de vivre dans un endroit donné pour un certain temps ; lieu où une personne demeure en fait. L'on distingue habituellement la résidence du domicile, lieu où une personne est située *de jure*. Ainsi, une personne pourrait avoir plus d'un lieu de résidence à un moment

donné, mais un seul domicile ou lieu de résidence légal. De plus, parmi tous les lieux de résidence, l'endroit, où la personne concernée passe normalement sa période quotidienne de repos, est appelé le lieu de résidence habituelle.

Résident de longue durée : statut que les ressortissants d'un pays tiers pourraient obtenir dans le cas où ils auraient résidé dans un pays membre de l'UE de manière légale et ininterrompue pendant cinq années. Les périodes de séjour du demandeur d'asile ou de la personne bénéficiant de protection temporaire ne sont pas prises en considération à moins que le demandeur pour le statut de résident de longue durée ne soit par la suite déclaré migrant⁵.

R ressortissant national d'un pays tiers : désigne une personne que l'Union européenne ne considère pas comme étant sa citoyenne. Voir aussi citoyen de l'UE.

R ressortissant national : désigne une personne qui détient la nationalité ou la citoyenneté d'un pays donné. D'habitude synonyme de citoyen.

Solde migratoire : balance de la migration, résultant de la différence entre le nombre d'immigrations et de migrations. Le solde migratoire ou migration nette est qualifiée d'immigration nette lorsque l'immigration l'emporte sur l'émigration, d'émigration nette lorsque l'émigration l'emporte sur l'immigration. Elle peut également être calculée en soustrayant l'augmentation naturelle (la différence entre les naissances et les mortalités) du changement dans le total de la population. Voir aussi migration totale.

Statut de la convention de Genève : statut de réfugié accordé aux termes de l'article 1 de la convention de Genève du 28 juillet 1951 qui accorde le statut de réfugié à toute personne qui « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner ».

Statut de protection subsidiaire : désigne une des formes du statut de protection internationale, qui est indépendant, mais complémentaire du statut de réfugié de la Convention de Genève, accordé par un État membre au ressortissant d'un pays tiers ou à une personne apatride qui n'est pas réfugiée, mais qui requiert une protection internationale et qui est admise en tant que telle dans le territoire de cet État membre.

Stocks de population : dans un sens général il s'agit de toutes les personnes qui vivent dans un territoire donné à un moment donné. Plus précisément, la population *de facto* est celle qui vit effectivement sur le territoire, alors que la population *de jure* est celle qui vit sur le territoire et possède à cet égard un droit légal. On appelle cette dernière population légale et elle est souvent la seule population à être prise en considération d'un point de vue administratif.

Un non ressortissant : synonyme d'allochtone, d'étranger et de non citoyen. Voir aussi ressortissant national.

Visa : endossement par un représentant consulaire d'un passeport ou d'une pièce d'identité signifiant qu'il considérerait, au moment de la remise, que le détenteur du document s'inscrivait dans le cadre des ressortissants non nationaux pouvant être admis conformément aux dispositions des lois nationales. Un visa établit le critère d'admission dans un état. Différents types de visa peuvent être accordés selon l'objectif de la demande et dans certains pays, les visas de longue durée sont considérés comme premier permis de résidence.

⁵ Directive 2003/109/CE du Conseil du 25 novembre 2003, p.44

Annexe 2 – Tableau sur les avantages et les inconvénients des sources de données sur la migration

Utilisation principale	Avantages	Inconvénients
SYSTEMES DE COLLECTE DES DONNEES RELATIVES AUX PASSAGES DES FRONTIERES		
<ul style="list-style-type: none"> - flux de nationaux et de ressortissants étrangers accédant/quittant le pays par l'intermédiaire d'un poste frontalier officiel 	<ul style="list-style-type: none"> - favorisent une collecte continue ou régulière des données relativement globales à des fins administratives - couvrent les arrivées/départs indépendamment du statut légal des personnes - fournissent les caractéristiques et variables démographiques principales - pourraient fournir des données détaillées et des données relatives à de petits groupes de la population (exemple des cartes détaillées aux frontières) 	<ul style="list-style-type: none"> - se bornent aux arrivées/départs par l'intermédiaire de postes frontaliers officiels - se heurtent à la difficulté de distinguer entre les migrants et les autres catégories de personnes (en se fiant aux détails figurant sur les cartes aux frontières, lorsque celles-ci existent) ; les migrants sont d'habitude une minorité de personnes traversant une frontière donnée. - risquent de se limiter uniquement à l'intention de la personne qui s'avérerait ultérieurement différente de la réalité - appliquent des degrés de contrôle et d'enregistrement qui varient en fonction de la nationalité de la personne, du moyen de transport et du poste frontalier - l'entretien et la mise à jour des systèmes constituent un lourd fardeau (par exemple l'introduction des données figurant sur les cartes aux frontières) - ne permettent pas d'établir le lien entre les entrées et les sorties de l'individu
REGISTRES DE LA POPULATION		
<ul style="list-style-type: none"> - flux de la population résidente légale - stock de population résidente légale 	<ul style="list-style-type: none"> - assurent une couverture exhaustive de la population résidente légale et des changements de résidence enregistrés - favorisent une collecte ininterrompue des données à des fins administratives contre des coûts limités ou inexistantes lors de l'exploitation statistique - fournissent les caractéristiques et les variables démographiques principales - fournissent des données 	<ul style="list-style-type: none"> - n'accordent pas la priorité à la collecte des données statistiques, lient la couverture et la disponibilité à la législation, aux règles administratives et aux intérêts/incitations à enregistrer/radier - excluent les citoyens naturalisés et les résidents illégaux/sans papiers - fournissent un nombre limité de variables socio-économiques en comparaison avec la législation y afférente - accusent un décalage entre le moment de l'enregistrement et celui de la date de migration effective - ne marquent pas d'habitude la période d'absence envisagée

Utilisation principale	Avantages	Inconvénients
	détaillées et des données relatives à de petits groupes de la population - produisent les données à titre annuel ou à une fréquence plus élevée	
PERMIS DE RESIDENCE		
<ul style="list-style-type: none"> - flux de ressortissants non nationaux détenteurs d'un permis de résidence valide - stocks de ressortissants non nationaux détenteurs d'un permis de résidence valide 	<ul style="list-style-type: none"> - couvrent de façon exhaustive les ressortissants nationaux ayant une résidence légale (ou des sous-groupes qui leur sont affiliés) - favorisent une collecte continue des données à des fins administratives en échange de coûts limités ou inexistantes lors de l'exploitation statistique - fournissent les caractéristiques et les variables démographiques principales - fournissent des données détaillées et des données relatives à de petits groupes de la population - produisent les données à titre annuel ou à une fréquence plus élevée 	<ul style="list-style-type: none"> - lient les définitions, les couvertures et les disponibilités à la législation et aux règles administratives - se bornent à couvrir uniquement certaines sous catégories de la population non nationale (par exemple les résidents permanents) - excluent les citoyens naturalisés et les résidents illégaux/sans papiers - fournissent un nombre limité de variables socio-économiques en comparaison à la législation y afférente - accusent un décalage entre le moment de l'enregistrement et celui de la date de migration effective - ne marquent pas d'habitude la période d'absence envisagée
REGISTRES CONSULAIRES		
<ul style="list-style-type: none"> - stocks de ressortissants nationaux vivant à l'étranger 	<ul style="list-style-type: none"> - favorisent la collecte continue de données à des fins administratives - fournissent des données détaillées et des données relatives à de petits groupes de la population - produisent des données à titre annuel ou à une fréquence plus élevée 	<ul style="list-style-type: none"> - lient les définitions, les couvertures et les disponibilités à la législation et aux règles administratives - ne sont pas nécessairement exhaustifs ; se basent sur l'initiative de l'émigrant ; ne couvrent pas le ressortissant national qui évite l'enregistrement; ne couvrent pas nécessairement les ressortissants nationaux qui résident de façon illégale dans le pays - ne prennent pas nécessairement en considération les changements résultant de la mortalité, de la migration continue, de la naturalisation etc.
RECENSEMENTS DE LA POPULATION		

Utilisation principale	Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> - sortie des personnes habituellement résidentes, mais temporairement absentes au moment du recensement (les émigrants de courte durée) - sorties des anciens membres des ménages qui résident habituellement à l'étranger au moment du recensement (les émigrants de longue durée, en cas d'utilisation d'un module migration) - les flux d'immigrants de courte durée - les flux d'immigrants de longue durée - les stocks de population par citoyenneté, par pays d'origine et par nationalité/ethnicité 	<ul style="list-style-type: none"> - assurent la couverture exhaustive de la population de résidence habituelle à une date déterminée - fournissent les caractéristiques et les variables démographiques principales - fournissent des données détaillées et des données relatives à de petits groupes de la population 	<ul style="list-style-type: none"> - ne constituent pas en général une source fiable sur l'émigration ; ne peuvent pas couvrir toutes les personnes qui ne sont plus présentes au moment du recensement, en particulier les ménages ayant complètement émigré - sont normalement effectués sur de longs intervalles ; les données sont rapidement périmées - constituent un lourd fardeau en termes de collecte de données, ce qui revient à résumer le questionnaire à certains niveaux.
ENQUETES AUPRES DES PASSAGERS		
<ul style="list-style-type: none"> - flux de ressortissants nationaux et non nationaux entrant dans/quittant le pays à travers un poste frontalier officiel 	<ul style="list-style-type: none"> - couvrent les arrivées/départs indépendamment du statut légal des personnes - fournissent les caractéristiques et les variables démographiques principales 	<ul style="list-style-type: none"> - ne couvrent que les arrivées/départs à travers les postes frontaliers officiels - se heurtent à la difficulté de cerner les migrants puisqu'ils sont d'habitude une minorité qui traverse une frontière donnée - ne conviennent pas à tous les pays (par exemple, les pays aux grandes frontières terrestres) - se contentent de retenir l'intention des personnes ce qui ne reflète pas nécessairement la réalité - poseraient des problèmes au niveau du volume, cadre et plan d'échantillonnage, et de l'importance statistique des résultats - manquent de données relatives aux petits groupes de population
ENQUETES DES MENAGES (Y COMPRIS LES MODULES DE MIGRATION)		
<ul style="list-style-type: none"> - flux d'émigrants de courte durée - flux d'émigrants de longue durée - flux d'immigrants de courte durée - flux d'immigrants de longue durée - stocks de population par citoyenneté et par pays de naissance 	<ul style="list-style-type: none"> - permettent une fréquence élevée de la collecte des données (à titre annuel ou trimestriel) - assurent un grand échantillon représentatif du total de la population - fournissent un grand nombre de variables démographiques et 	<ul style="list-style-type: none"> - sont moins fiables puisque la migration n'est pas le centre d'intérêt de l'enquête - se basent sur des entretiens par agents interposés avec des personnes qui sont restées (ne peuvent pas de manière adéquate couvrir les personnes qui ne sont pas présentes au moment de l'enquête); les informations reçues seraient non fiables ou périmées

Utilisation principale	Avantages	Inconvénients
	socio économiques, bien que le nombre de questions sur la migration soit limité	<ul style="list-style-type: none"> - poseraient des problèmes au niveau du volume, du cadre et du plan d'échantillonnage, et de l'importance statistique des résultats; couvrent un nombre limité de ménages dont un membre a migré et excluent les émigrants n'ayant plus de parents dans le pays - manquent de données relatives aux petits groupes de population
ENQUETES SUR LA MIGRATION		
<ul style="list-style-type: none"> - sortie de personnes (en général des nationaux) dont des membres de la famille/des parents/des voisins sont restés derrière - entrée de personnes et de ménages - stocks de population par citoyenneté et par pays de naissance 	<ul style="list-style-type: none"> - assurent un large échantillon représentatif de la population cible - fournissent un grand nombre de variables socio-économiques et démographiques - permettent d'étudier les déterminants et les impacts de la migration - permettent d'étudier l'attitude à l'égard de la migration à l'étranger 	<ul style="list-style-type: none"> - exclusion des émigrants n'ayant pas de membres de la famille dans le pays - sont normalement effectués sur de longs intervalles et pour uniquement certaines périodes de temps - relativement coûteuses - se basent sur des entretiens par agents interposés avec des personnes qui sont restées (ne peuvent pas de manière adéquate couvrir les personnes qui ne sont pas présentes au moment de l'enquête); les informations reçues seraient non fiables ou périmées - poseraient des problèmes au niveau du volume, du cadre et du plan d'échantillonnage, et de l'importance statistique des résultats

Source : adaptation par les auteurs du tableau des avantages et des inconvénients relatifs aux sources de données sur l'émigration annexé au *Guidelines on the use and dissemination of data on international immigration to facilitate their use to improve emigration data of sending countries*, (Lignes directrices concernant l'utilisation et la dissémination des données sur l'immigration internationale visant à faciliter leur utilisation pour améliorer les données d'émigration des pays qui les envoient, document préparé par la Task Force de la CEE- ONU/Eurostat chargée de mesurer l'émigration sur la base des données relatives à l'immigration, soumis à la réunion de travail conjointe CEE-ONU/Eurostat sur les statistiques migratoires, Genève, 3-5 mars 2008, disponible sur le site <http://www.unece.org/stats/documents/2008.03.migration.htm>.

Annexe 3 - Liste des contacts

(Situation à la fin de 2008)

'**' Indique les experts ayant pris part aux activités menées sous MEDSTAT II Migration

'***' Indique les coordinateurs nationaux du projet MEDSTAT II Migration

NB: la Turquie est inscrites sous « Etats candidats » bien que faisant aussi partie des Pays partenaires Méditerranéens

Mediterranean Partner Countries

Algeria, ONS

Mr Omar Benbella**
Mr Hassen Souaber
Ms Badia Derkouche

Egypt, CAPMAS

Ms Madiha Saleh Seliman**
Ms Tamy Mohamed Amin Abdel Hady
Mr Taher Hassan Saleh

Egypt, Ministry of Interior

Mr Mohamed Abouel Nour
Mr Ahmed Moamen Mohamed Maarek

Egypt, Ministry of Manpower and Emigration

Mr Sameh Ibrahim Mahmoud Elsayed
Mr Hossam Mahmoud Mofteh Telep

Israel, CBS

Mr Ahmad Hleihel**
Ms Marina Sheps
Ms Pnina Zadka
Ms Yael Feinstein
Ms Michal Sabah
Ms Yifat Abuhazira

Israel, Ministry of Interior

Mr Joseph Edelstein
Mr David Perez

Jordan, DoS

Mr Mohammad Al-Assaf**
Mr Kamal Saleh
Ms May Shahatit
Mr Ali Al-Salaq

Jordan, Ministry of Interior

Mr Saad Hussein Alshehab Alyazjin
Mr Firas Thneibat
Mr Aiman Masri
Mr Husain Ali Salim Alnawaiseh
Mr Hamdi Abdel Razzaq Abdallah Alhyary

Jordan, Ministry of Labour

Mr Nabil As'ad Ibrahim Ammar

Lebanon, CAS

Ms Lara Badre**
Ms Najwa Yaacoub
Mr Rabih Bou Sleiman

Lebanon, Ministry of Interior

Mr Mounir Akl
Mr Rock Sfeir
Ms Nour Eid

Morocco, HCP

Mr Jamal Bourchachen

Morocco, HCP/DS

Ms Bouchra Bouziani**
Mr Abdelilah Zerrou
Mr Abderrahim Ben Cheikh
Mr Said Zouneibiri
Mr Said Chahoua

Morocco, HCP/CERED

Mr Abdellatif Lfarack
Mr Mohamed Mghari
Mr El Mostafa Togui

Morocco, Ministry of Interior

Mr Mohammed Saad Djedidi
Mr Rachid Khalil
Mr Abdessamad El Affas
Mr Brahim Lahyani

Occupied Palestinian territory, PCBS

Mr Mohammed Duraidi**
Mr Mustafa Khawaja
Ms Hana M. S. Albukhary
Mr Hatem Qrareya
Mr Ali H. A. Hussein
Ms Omayma Alahmed

Occupied Palestinian territory, Ministry of Interior

Mr Imad Shanan
Mr Munther Salem

Syria, CBS

Mr Fadel Al Chick**
Mr Ali Rustom
Mr Talal Boufah

Mr Tammam Joueihara
Mr Khalouf Mahmoud

Syria, Ministry of Interior

Mr Ali Ali
Mr Basheer Taleb

Tunisia, INS

Mr Habib Fourati**
Ms Nadia Touihri

Tunisia, Ministry of Foreign Affairs

Mr Mehrez Ferchichi
Mr Mohsen Sebai

Tunisia, Ministry of Interior and Local Development

Mr Lassaad Lengliz

Tunisia, OTE

Mr Abderrazak Bel Hadj Zekri

NSIs of EU Member States

Belgium, Statistics Belgium (DG SIE)

Mr Nicolas Perrin*
Mr Michel Willems

Bulgaria, NSI

Ms Stefka Blazheva

Czech Republic, Statistical Office

Ms Bohdana Hola

Denmark, Statistics Denmark

Ms Anita Lange

Germany, Statistisches Bundesamt

Ms Claire Grobecker

Estonia, Statistical Office

Ms Alis Tammur

Ireland, CSO

Mr Declan Smyth
Ms Deirdre Cullen

Greece, NSSG

Mr Konstantinos Voulgaris

Spain, INE

Mr Ignacio Duque Rodriguez*
Ms Ana Maria Jurado Jimenez*
Ms Luisa Munoz Gonzales*

France, INSEE

Ms Catherine Borrel*
Ms Anne Pla*
Ms Marie Anguis*

Italy, ISTAT

Ms Maria Pia Sorvillo*
Mr Domenico Gabrielli*
Mr Enrico Tucci*
Mr Mauro Albani*
Ms Donatella Zindato*

Cyprus, Statistical Service

Ms Loukia Makri

Latvia, CBS

Mr Uldis Usackis

Statistics Lithuania

Ms Dalia Ambrozaitiene*
Ms Danguole Svidleriene

Luxembourg, STATEC

Ms Germaine Thill-Ditsch

CSO Hungary

Ms Annamaria Sarosi*
Ms Erzsébet Halmi*
Ms Eleonóra Nagyné Forgács*
Ms Gabriella Branyiczkiné Géczy*

Malta, National Statistics Office

Mr Etienne Caruana

Malta Statistical Authority

Mr Reno Camilleri

Netherlands, Statistics Netherlands

Mr Paul van der Laan*
Mr Maarten Alders*
Mr Eric Schulte Nordholt*
Mr Arno Sprangers*

Austria, Statistics Austria

Mr Josef Kytir
Mr Gustav Lebharr

Poland, CSO

Ms Lucyna Nowak

Portugal, INE

Ms Claudia Pina
Mr Fernando Casimiro*
Mr Humberto Moreira*
Ms Maria Teresa Ferreira*

Romania, National Institute for Statistics
Mr Dorel Gheorghiu

Slovenia, Statistical Office
Ms Janja Povhe

Slovak Republic, Statistical Office
Ms Maria Katerinkova

Finland, Statistics Finland
Mr Matti Saari*
Mr Pekka Myrskylä*

Sweden, Statistics Sweden
Ms Annika Klintefelt

United Kingdom, ONS
Ms Ann Blake

EFTA Member States, Accession and Candidate Countries

Iceland, Statistics Iceland
Mr Omar Hardarson

Liechtenstein Statistik Liechtenstein
Mr Christian Brunhart

Norway, Statistics Norway
Mr Kåre Vassenden*

Switzerland, Swiss Federal Statistical Office
Mr Marcel Heiniger*

Albania, Institute of Statistics
Ms Emira Galanxhi

Bosnia and Herzegovina, Agency of Statistics
Ms Aida Kondo

Bosnia and Herzegovina, Statistical Office of the Federation of Bosnia and Herzegovina
Ms Jasmina Velic

Bosnia and Herzegovina, Statistical Office of Republika Srpska
Mr Rajko Vranjes

Croatia, CBS
Ms Grozdana Bubnjar

Kosovo, Statistical Office
Ms Hamide Kunushevci
Ms Sanija Uka

The former Yugoslav Republic of Macedonia, State Statistical Office
Mr Jane Krsteskim
Ms Bojkica Markovska

Montenegro, Statistical Office
Ms Snezana Remkovic

Republic of Serbia, Statistical Office
Ms Dragana Paunovic
Ms Gordana Bjelobrk

Turkey, Statistical Institute
Ms Neriman Can

International organisations

EuropeAid Unit A-3 - Centralised Operations for Europe, the Mediterranean and Middle-East
Mr Jesus Laviña*
Mrs Réjane Beurrier*
Mr Thomas Brinkmann*

Eurostat Unit D-1 - Statistical cooperation with European and Mediterranean countries
Mrs Rosemary Montgomery*
Mr Fabrice Gras*
Ms Alina Milasiute*

Eurostat Unit F-1 - Demographic and Migration Statistics
Mr David Thorogood*
Ms Anne Herm*
Mr Giampaolo Lanzieri

DG JLS / EMN
Mr Stephen Davies

UN Population Division, Migration Section
Mr Béla Hovy

UNSD Social and Housing Statistics Section
Ms Erlinda Go

UNECE Statistical Division
Mr Enrico Bisogno*
Mr Paolo Valente

UNESCWA Statistics Division
Ms Fathia Abdel Fadil*

UNFPA Technical Division
Mr Werner Haug

World Bank Development Economics Vice
Presidency

Mr Gero Carletto
Ms Ingrid Ivins*
Mr Maurice Schiff

ILO Bureau of Statistics

Ms Elisa Benes

IOM Research Unit

Mr Franco Laczko
Mr Jobst Koehler

OECD Directorate for Employment, Labour
and Social Affairs

Mr Georges Lemaitre
Mr Jean-Christophe Dumont

ETF

Ms Natalia Popola

**Other national institutions, universities,
projects and independent experts**

CARIM

Mr Philippe Fargues
Mr Brahim El Mouaatamid*

CEFMR

Mr Marek Kupiszewski
Ms Dorota Kupiszewska

CGD

Mr Michael Clemens

CISP

Ms Evelyne Chevalier

CMR/WU (IDEA)

Mr Marek Okólski

CNR-IRPPS

Mr Corrado Bonifazi*
Mr Giuseppe Gesano*

CREAD

Mr Nacer Eddine Hammouda
Mr Mohammed Saib Musette

EIF (NATAC)

Mr Rainer Bauböck

ELIAMEP (CLANDESTINO)

Ms Anna Triandafyllidou

ICMPD (PROMINSTAT)

Mr Albert Kraler

INED

Mr Youssef Courbage*
Mr Patrick Simon*
Mr Cris Beauchemin (MAFE)
Mr Xavier Thierry*
Ms Tatiana Eremenko*

INSEA

Mr Mehdi Lahlou,

MEDSTAT II Lot 2 / ISTAT

Mr Giambattista Cantisani

MEDSTAT II Lot 2 / INSEE

Mr Bahjat Achikbache

MIREM

Mr Jean-Pierre Cassarino

National Bank of Portugal

Ms Carla Ines Ferreira*

NIDI

Mr Frank Willekens
Mr Rob van der Erf
Mr George Groenewold
Ms Jeannette Schoorl

OFpra

Mr Yves Breem*

SARP

Mr Nourredine Khaled

UCL-GéDAP (THESIM)

Mr Michel Poulain*

University of Amsterdam / IMES (IMISCOE)

Mr Rinus Penninx

University of Bristol

Ms Ann Singleton

University of Geneva

Mr Philippe Wanner*

University of Leuven (ROUTE)

Mr Johan Wets

University of Milan

Mr Gian Carlo Blangiardo*

University of Naples

Mr Salvatore Strozza*

University of North Carolina
Mr Richard Bilborrow*

University of Rabat / AMERM
Mr Mohamed Khachani*

University of Sousse
Mr Hassan Boubakri*

Independent experts

Mr Samir Farid*
Mr Michael Jandl*
Mr John Kelly
Mr David L. Pearce*
Mr Jason Schachter
Mr Ayman Zohry*

EMN National Contact Points

Austria, International Organisation for Migration

Belgium, Ministry of Interior, Immigration Service of the Federal Public Service

Bulgaria, Ministry of Interior, Migration Directorate

Czech Republic, Ministry of Interior, Department for Asylum and Migration Policies

Denmark, Ministry of Refugees, Immigration and Integration Affairs

Germany, Federal Office for Migration and Refugees (BAMF)

Estonia, Estonian Migration Foundation
Ireland, Economic and Social Research Institute (ESRI)

Greece, Ministry of Interior

Spain, different ministries under the coordination of Permanent Observatory for Immigration

France, Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du Développement Solidaire, Dép. des Statistiques, des Études et de la Documentation Service de la Stratégie

Italy, Ministero dell'Interno, Dipartimento per le libertà Civili e l'Immigrazione, DC per le Politiche dell'Immigrazione e dell'Asilo

Cyprus, Ministry of Interior

Latvia, Ministry of Interior, Office of Citizenship and Migration Affairs

Lithuania, International Organisation for Migration

Luxembourg, Faculty of Humanities, Arts and Educational Sciences, University of Luxembourg

Hungary, Ministry of Justice and Law Enforcement, Department of Migration

Malta, Ministry for Justice and Home Affairs

Netherlands, Ministry of Justice, Dutch Immigration and Naturalisation Service, Information and Analysis Centre (INDIAC)

Poland, Ministry of Interior and Administration, under the coordination of Department for Migration Policy

Portugal, Ministry of Interior, Aliens and Border Control Service (SEF)

Romania, Romanian Immigration Office, Research, Analyses and Prognosis Center

Slovenia, Ministry of Interior, Migration and Integration Division

Slovak Republic, International Organisation for Migration

Finland, Immigration Service (Migri), Legal Service and Country Information Unit

Sweden, Migration Board

United Kingdom, Home Office, Research, Development and Statistics Directorate (RDS), Immigration Research and Statistics (IRS)

Guide sur la compilation des statistiques de la migration internationale dans la Région euro-méditerranéenne, par GIAMBATTISTA CANTISANI, SAMIR FARID, DAVID PEARCE, and NICOLAS PERRIN.

adetef.

Atrium - 5, place des Vins de France - 75573 Paris Cedex 12 - France
ISSN 1958-069X